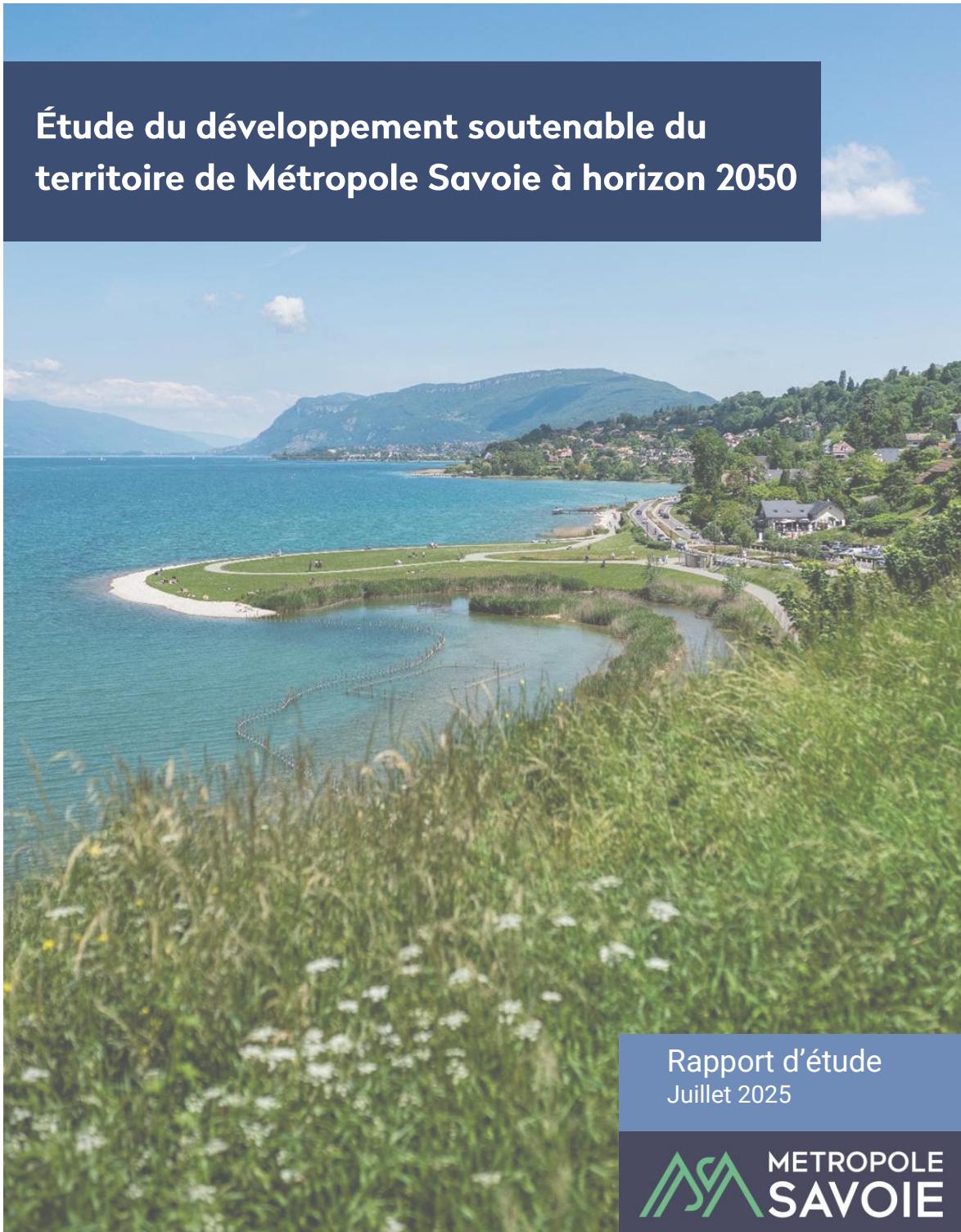


# Diagnostic prospectif

**Étude du développement soutenable du  
territoire de Métropole Savoie à horizon 2050**



Rapport d'étude  
Juillet 2025

 METROPOLE  
SAVOIE

**Le Cerema est l'expert public de l'adaptation des territoires au changement climatique**

**Il est l'unique établissement national dont la gouvernance est à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales avec plus de 950 collectivités adhérentes. Il est présent dans l'Hexagone et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.**

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques et projets d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Le Cerema est un établissement public relevant du ministère du l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation et du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche.

# Diagnostic prospectif

## Étude du développement soutenable du territoire de Métropole Savoie à horizon 2050

Commanditaire : Syndicat Mixte Métropole Savoie

Auteurs : Pauline METGE - Anne HILLERET - Hugo BLANC-LAPIERRE

Responsable du rapport

Alexandre BACHER – Département Transitions Territoriales

Direction territoriale Centre-Est - 46 rue Saint-Théobald / 38080 L'ISLE D'ABEAU

### Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
Rapport_Diagnostic_prospectif_doc22_05	22/05/25	Remarques apportées par Anne Hilleret et Régis Dick
Rapport_Diagnostic_prospectif_doc1408	14/08/25	Nouvelle formulation des conflits de soutenabilités

### Références

N° d'affaire : AFF-2024-022603

Partenaires : ANCT

Devis n°DE-2024-0035541

N° NOVA : 24-CE-0500

Nom	Service	Rôle	Date	Visa
METGE Pauline	APTT	Auteur principal	22/07	PM
HILLERET Anne	APTT	Contributeur		
BLANC-LAPIERRE Hugo	APTT	Contributeur		
NICOGOSSIAN David	APTT	Relecteur	19/08	DN
RUL Geneviève	DTT	Relecteur	26/08	GR

### Diagnostic prospectif

Chemins de soutenabilités Métropole Savoie 2050

# RESUME DE L'ETUDE

La révision du SCoT Métropole Savoie en 2020, introduisant l'hypothèse de +97 000 habitants d'ici 2040, a suscité un débat sur la soutenabilité du modèle de développement du territoire, renforcé par les crises récentes (gilets jaunes, COVID, guerre en Ukraine). Une étude prospective sur la soutenabilité du territoire, selon la définition de France Stratégie, reposant sur la durabilité (transition écologique), une approche systémique (sortir de la logique en silos) et la légitimité (dimension démocratique), a ainsi été intégrée dans les travaux du syndicat mixte pour 2024-2025.

Le diagnostic prospectif, mené de fin 2024 à l'été 2025, a porté sur 6 fonctions essentielles du territoire (se loger, se nourrir, se déplacer, produire/consommer, préserver les écosystèmes et préserver la santé des populations) et deux ressources stratégiques : eau, énergie sur lesquels trois phénomènes transversaux influent particulièrement : le changement climatique, l'évolution démographique et sociologique, et la consommation foncière. Pour chaque fonction et ressource, l'étude présente un état des lieux, les tendances lourdes, les risques et signaux faibles identifiés avec les élus et les experts locaux (eau, agriculture, énergie, biodiversité, économie...).

L'analyse de ces travaux a mis en lumière 11 conflits de soutenabilité, révélant les tensions entre enjeux écologiques, sociaux et économiques. Ces conflits ont été hiérarchisés et discutés avec les élus lors d'un séminaire en février 2025, qui a permis d'identifier des leviers potentiels pour mieux concilier développement territorial et soutenabilité.

## 5 à 10 mots clés à retenir de l'étude

Prospective	Soutenabilité
Diagnostic	Conflits
Ressources	Fonctions
Tendances	Risques
Systémie	

## Statut de communication de l'étude

Les études réalisées par le Cerema sur sa subvention pour charge de service public sont par défaut indexées et accessibles sur le portail documentaire du Cerema. Toutefois, certaines études à caractère spécifique peuvent être en accès restreint ou confidentiel. Il est demandé de préciser ci-dessous le statut de communication de l'étude.

- Accès libre : document accessible au public sur internet
- Accès restreint : document accessible uniquement aux agents du Cerema
- Accès confidentiel : document non accessible

Cette étude est capitalisée sur la plateforme documentaire [CeremaDoc](#), via le dépôt de document : <https://doc.cerema.fr/depot-rapport.aspx>

## Diagnostic prospectif

# CONTEXTE ET OBJET DE L'ETUDE

Métropole Savoie est un syndicat mixte fermé regroupant 3 intercommunalités (la Communauté d'agglomération Grand Lac, la Communauté d'agglomération Grand Chambéry et la Communauté de communes Cœur de Savoie) via la compétence Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), couvrant 107 communes sur une surface de 1200 km<sup>2</sup>.

Lors de la révision du SCOT en 2020, les hypothèses démographiques ayant servi de base à la réflexion en termes d'aménagement du territoire (+97 000 habitants à horizon 2040) ont suscité un débat au sein des instances syndicales. Ce débat ainsi que les crises successives (gilets jaune, COVID, conflit en Ukraine...) enregistrées depuis ont conduit les instances à s'interroger sur le caractère soutenable du modèle actuel d'organisation, d'aménagement et de développement du territoire de Métropole Savoie.

Le souhait de lancer une étude sur la soutenabilité du modèle de développement territorial, à partir de scénarios prospectifs a été inscrit dans le Plan Pluriannuel d'Investissement de Métropole Savoie pour une réalisation sur la période 2024 et 2025.

Une première phase de cadrage de l'étude a été conduite par le SCoT sur le premier semestre 2024. Cette phase a notamment permis d'engager la création d'une culture commune autour de l'approche prospective et des soutenabilités, et de préciser ce concept en retenant l'acception proposée par France Stratégie organisée autour de 3 composantes :

- La durabilité : une action publique qui répond aux défis de la transition écologique ;
- L'approche systémique : une action publique qui dépasse l'approche en silos et propose des éléments d'arbitrage des conflits de soutenabilité ;
- La légitimité : une action publique qui soit menée démocratiquement, avec la possibilité pour les citoyens de s'impliquer.

La seconde phase correspond à la mise en œuvre de l'étude à proprement parler. Elle vise trois principaux objectifs complémentaires :

- Un objectif de réflexion stratégique : à travers la réalisation d'un diagnostic prospectif et l'élaboration de scénarios de soutenabilités, parvenir à identifier des futurs possibles et souhaitables ;
- Un objectif d'aide à la décision : grâce à la construction d'outils permettant notamment de faciliter l'arbitrage de conflits de soutenabilités ;
- Un objectif d'opérationnalisation : en fin d'étude, sur la base de la vision qui se dégagera de l'exercice prospectif (scénario des préférences collectives), une analyse des leviers permettra de faciliter l'atterrissement opérationnel de l'étude, notamment mais pas exclusivement ses modalités de transcription dans la future révision du SCoT.

Ce document présente l'ensemble du diagnostic prospectif. Il est le résultat des travaux conduits de l'automne 2024 au printemps 2025 par le Cerema.

# SOMMAIRE

---

Résumé de l'étude .....	4
Contexte et objet de l'étude .....	5
Méthode de travail.....	7
<b>1. Fonctionnement du territoire et pressions exercées sur les ressources 9</b>	
<b>1.1 Des éléments de contexte qui conditionnent le fonctionnement du territoire .....</b>	<b>9</b>
Un changement climatique à l'œuvre.....	9
Une démographie dynamique et une sociologie favorisée .....	12
Un ralentissement de la consommation foncière .....	15
<b>1.2 Se loger.....</b>	<b>22</b>
<b>1.3 Se nourrir .....</b>	<b>26</b>
<b>1.4 Se déplacer .....</b>	<b>33</b>
<b>1.5 Produire et consommer .....</b>	<b>43</b>
<b>1.6 Préserver les écosystèmes .....</b>	<b>47</b>
<b>1.7 Préserver la santé des populations humaines.....</b>	<b>52</b>
<b>1.8 L'eau .....</b>	<b>57</b>
<b>1.9 L'énergie .....</b>	<b>63</b>
<b>2. Onze conflits de soutenabilité</b>	<b>68</b>
Annexes .....	102

# METHODE DE TRAVAIL

Imaginer le développement d'un territoire de façon soutenable amène à réfléchir aux conditions dans lesquelles les fonctions essentielles du territoire pour garantir la vie des populations humaines et des écosystèmes seraient en mesure d'être assurées de manière durable. Pour cela, nous nous sommes appuyés sur la Boussole de la Transition Écologique<sup>1</sup>, en l'adaptant pour proposer un portrait du territoire de Métropole Savoie selon 6 grandes fonctions à assurer :

- Se loger,
- Se nourrir,
- Se déplacer,
- Produire et consommer,
- Préserver les écosystèmes,
- Préserver la santé des populations humaines.

En complément nous avons également jugé pertinent de dresser un état des lieux de quelques ressources stratégiques du territoire, nécessaires pour assurer ces fonctions, et faisant l'objet d'usages compétitifs à terme, au regard du caractère fini de certaines d'entre-elles :

- L'eau,
- L'énergie,
- Les sols.

En préalable de la présentation de ces fonctions et ressources, nous avons caractérisé 3 phénomènes contextuels à l'œuvre sur le territoire ayant un impact sur celles-ci de manière transversale : le changement climatique, la démographie et la sociologie du territoire, et enfin la consommation foncière. Au regard de la redondance entre la ressource « sols » et les éléments de caractérisation de la consommation foncière, nous n'avons finalement pas fait figurer d'état des lieux de cette ressource.

Le portrait de chacune des 6 fonctions et 2 ressources est construit en 2 parties :

- un état des lieux de la situation actuelle des grands paramètres déterminants la fonction ou la ressource ;
- des éléments d'analyse des grandes tendances à l'œuvre et les risques associés fragilisant le bon fonctionnement ou les ressources du territoire ainsi que les signaux faibles observés par les acteurs locaux susceptibles d'infléchir ou de renforcer ces tendances.

Ces portraits sont le résultat de plusieurs séquences de travail collaboratif avec les acteurs locaux. Les tendances lourdes documentées à l'échelle nationale par le centre de prospective Futuribles, sur une douzaine de champs de veille, ont été mises en débat et complétées par les élus de Métropole Savoie à l'occasion de 3 ateliers organisés les 20 et 22 janvier 2025 lors de Conférences territoriales (au total 52 élus issus du cœur d'axe, de la ruralité et des petites villes et bourgs centres). Les « experts du territoire » ont également pu témoigner des tendances observées dans leurs champs d'intervention



<sup>1</sup> Outil proposé par l'État dans le cadre de sa démarche de planification mobilisatrice *France Nation Verte*, pilotée par le Secrétariat général à la planification écologique, qui proposait dans sa version bêta fin 2024 une organisation en 6 « chantiers » de développement.

respectifs à l'occasion d'entretiens thématiques : Eau, Agriculture et forêt, Énergie et climat, Aménagement du territoire et urbanisme, Biodiversité et milieux naturels, Économie.

L'analyse de l'ensemble de ces portraits du territoire nous a amené à identifier des tensions entre les multiples enjeux de développement soutenable du territoire que nous avons formalisées à travers l'identification de 11 « conflits de soutenabilité » opposant ces enjeux 2 à 2. Ces conflits ont été présentés aux élus de Métropole Savoie lors d'un séminaire le 17 février 2025, lors duquel ils ont été confirmés et hiérarchisés par ordre d'importance / prévalence. Les élus ont également fait part à cette occasion de leviers ou solutions susceptibles d'être mobilisés pour réduire ces conflits.

# 1. FONCTIONNEMENT DU TERRITOIRE ET PRESSIONS EXERCÉES SUR LES RESSOURCES

## 1.1 Des éléments de contexte qui conditionnent le fonctionnement du territoire

### Un changement climatique à l'œuvre

Le changement climatique va toucher l'ensemble du fonctionnement du territoire par son impact sur ses ressources, ses populations et ses activités.

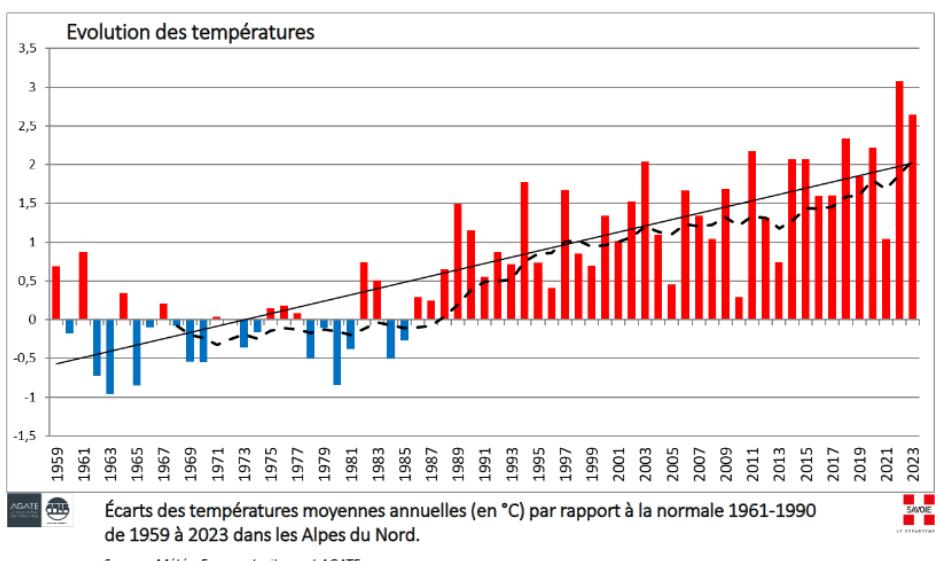
Le territoire de Métropole Savoie est déjà confronté aux effets du changement climatique. Les phénomènes météorologiques extrêmes se multiplient et affectent la disponibilité des ressources, la santé des milieux naturels, les activités économiques et la qualité de vie des habitants. Ce contexte impose de reconsidérer en profondeur les modalités de fonctionnement du territoire.

### Une hausse des températures plus fortement marquée qu'ailleurs en France

Les températures moyennes augmentent avec une hausse tendancielle dans les Alpes du Nord de +2,7° C depuis 1959<sup>2</sup>.

Ce phénomène s'observe également dans les milieux naturels : hausse de la température moyenne des eaux de surface du lac du Bourget de +2°C depuis 1984.

On constate à la fois un recul du nombre de jours de gel et une multiplication des journées chaudes, un allongement des vagues de chaleur en période estivale mais également l'apparition de jours chauds au printemps. A titre d'exemple la barre des 40°C a été franchie pour la première fois en Savoie, avec 40,5°C enregistrés à Chambéry en 2023. Et parallèlement le nombre de jours de gel à Bourg-Saint-Maurice a baissé de 25% entre 1980 et 2020.



### Intensification des aléas climatiques : une tendance déjà observable

Les observations montrent que pour 1 °C de réchauffement global, l'intensification des précipitations extrêmes est de :

+7 % pour des phénomènes d'une durée de 1 jour,

+10/+15 % pour les cumuls horaires sous orages

+20 % pour les épisodes méditerranéens.<sup>3</sup>

Sur Métropole Savoie, les épisodes météorologiques extrêmes se font ainsi plus fréquents et se répètent. De longues périodes sèches alternent avec des événements pluvieux intenses. Ces derniers

<sup>2</sup> Source Météo-France ; traitement AGATE.

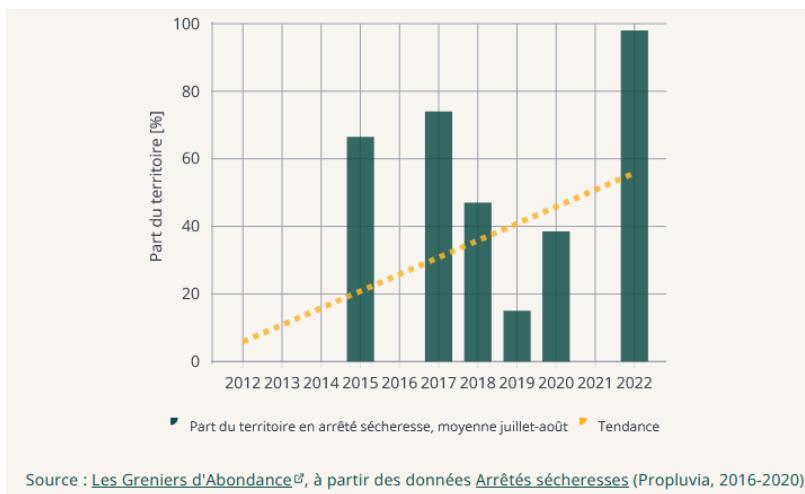
<sup>3</sup> COP AURA Adaptation

**Diagnostic prospectif**

Chemins de soutenabilités Métropole Savoie 2050

sont peu efficaces pour recharger durablement les nappes et accentuent les risques de ruissellement et d'érosion.

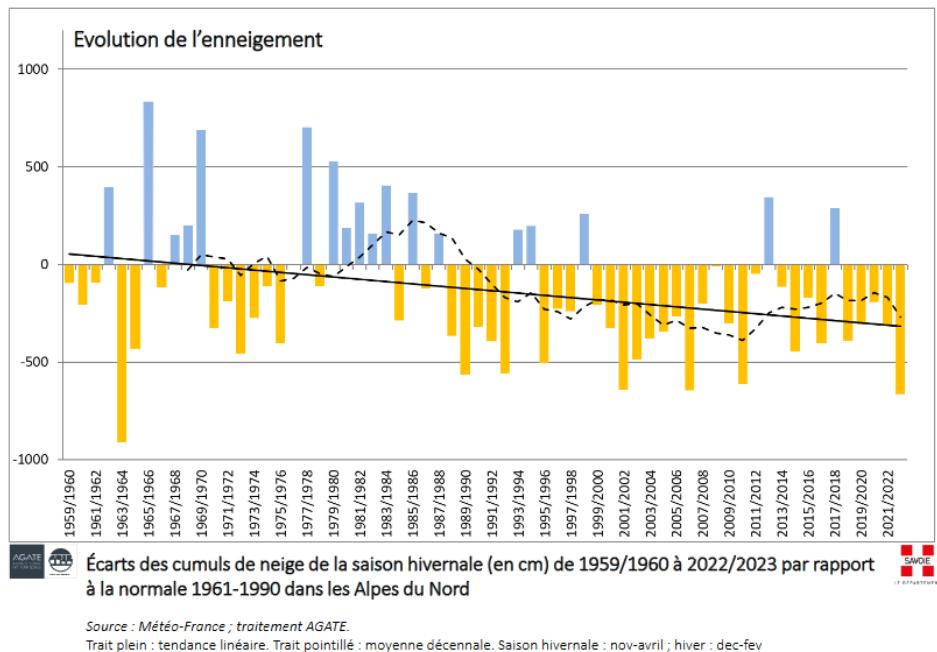
17 mois consécutifs d'arrêté sécheresse ont affecté le bassin versant du lac du Bourget entre 2022 et 2023<sup>4</sup>.



des cumuls annuels enregistrés sur les seuls mois d'Octobre et Novembre.

Les hivers se font plus courts et plus doux. Sur les dix dernières années, aucun hiver n'est passé au-dessous de la normale de température 1961/1990 et nous observons un « plateau de chaleur » depuis 2014. La limite pluie-neige se voit repoussée en altitude. Seule la haute montagne profite d'un bon enneigement suite aux précipitations.

Les données météorologiques montrent une réduction significative du manteau neigeux en hiver. La hauteur moyenne de neige en hiver accuse un recul marqué, avec un effet immédiat sur les ressources en eau de fonte et les pratiques sportives hivernales (ski, tourisme de montagne).

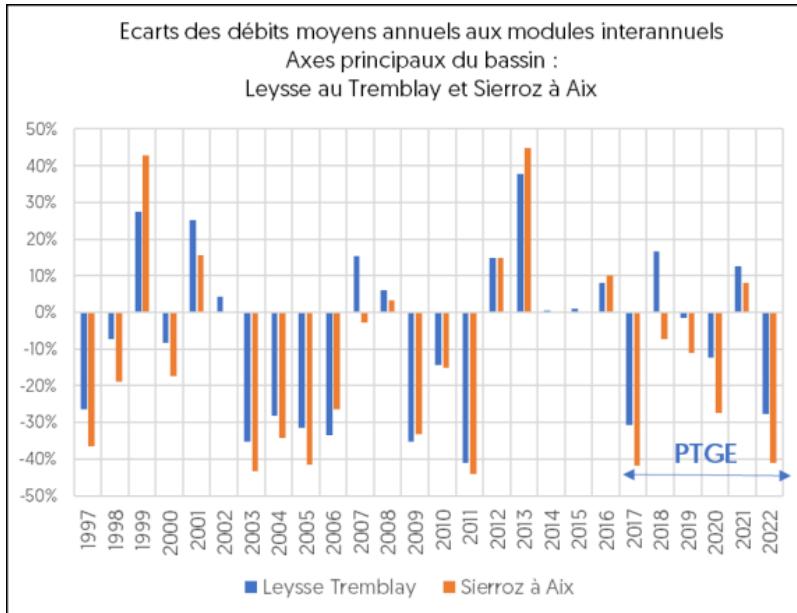


Le risque incendie augmente dans les zones de moyenne montagne, exacerbé par le dessèchement des sols, le déficit hydrique qui se creuse et des pratiques à risque (stationnement sur herbe sèche, pressions touristiques).

## Pression croissante sur la ressource en eau

La ressource en eau est un marqueur central de la vulnérabilité climatique du territoire :

<sup>4</sup> Source CISALB



Sur le bassin versant du lac du Bourget, on observe une réduction globale des débits de sources et nappes (notamment karstiques), une tendance durable puisqu'il est estimé que chaque degré de réchauffement engendre une baisse moyenne de -20 % de débit des sources.<sup>5</sup>

Par ailleurs, le bassin versant du lac du Bourget est reconnu en déséquilibre quantitatif, justifiant la mise en œuvre de Plans de gestion (PGRE/PTGE).

Concernant les précipitations, bien que le volume annuel tende à rester constant, elles deviennent plus irrégulières, avec un risque renforcé de sécheresse, d'inondations localisées et une moindre recharge des nappes.

## Des vulnérabilités accrues face au changement climatique

Les stress hydriques et thermiques qui pèsent sur le territoire engendrent des tensions sur la production agricole, avec des pertes de rendements critiques, notamment dans les secteurs d'arboriculture, dues au manque de disponibilité de l'eau pour l'abreuvement et l'irrigation.

Des risques sanitaires directs et indirects pèsent également sur les milieux naturels et les populations, avec une hausse des risques liés à la chaleur : développement d'algues (cyanobactéries), prolifération des populations de moustiques, baisse généralisée de la biodiversité, notamment des espèces sensibles à la température ou à la qualité de l'eau, ... Les effets de la pollution atmosphérique, déjà préoccupants autour de certains axes routiers, pourraient être aggravés par l'augmentation des épisodes de forte chaleur. La production de pollens est également plus intense et sur une période plus longue, ce qui engendre davantage de cas d'allergies et des symptômes plus graves.

La baisse de l'enneigement réduit fortement l'attractivité des stations de ski, en particulier pour le ski nordique. Sur le territoire, l'avenir du modèle touristique hivernal est remis en question, avec des conséquences économiques négatives pour les communes de montagne. La raréfaction de la ressource en neige oblige également les stations à recourir à la neige de culture, accentuant la pression sur la ressource en eau. La disparition de certains glaciers à moyen et long terme va également compromettre l'alimentation et le débit de nombreux cours d'eau ou nappes phréatiques.

Le risque d'inondation est également accru sur plusieurs secteurs sensibles du territoire, notamment la cluse de Chambéry et le piémont des Bauges autour de Challes-les-Eaux, identifiés dans les Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) comme des zones à aléas croissants. À Chambéry, les débordements récurrents de petits cours d'eau urbains (Nant Bruyant, Nant Crozet) sont exacerbés par l'urbanisation et l'évolution du régime des pluies, avec une intensification attendue des précipitations extrêmes de l'ordre de +20 % d'ici 2050<sup>6</sup>. À Challes-les-Eaux, le ruissellement amplifié par les fortes pentes du piémont accentue la vulnérabilité en cas d'épisodes pluvieux intenses. Le développement urbain récent a réduit les capacités naturelles d'infiltration, nécessitant la mise en place d'ouvrages de rétention et de dispositifs réglementaires spécifiques<sup>7</sup>.

<sup>5</sup> Cisalb - PGRE/PTGE

<sup>6</sup> ORCAE, DDT Savoie, SDAGE 2022-2027

<sup>7</sup> PPRI Challes-les-Eaux, DDT73

## Diagnostic prospectif

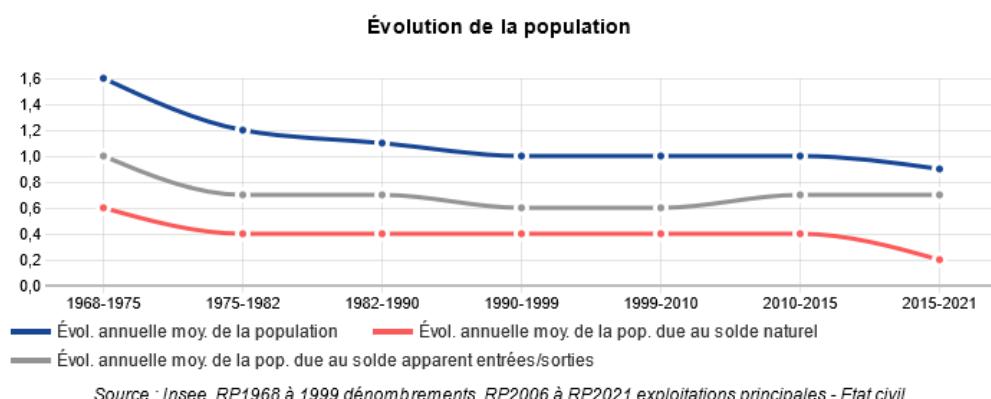
Les risques de mouvements de terrain sont également à craindre dans des périodes atypiques ou dans des secteurs nouveaux ; et plus intenses dans les secteurs connus.

## Une démographie dynamique et une sociologie favorisée

### Attractivité résidentielle et transition démographique :

Le territoire de Métropole Savoie connaît une croissance démographique continue depuis plusieurs décennies. En 2021, il comptait 256 175 habitants répartis en 119 403 ménages<sup>8</sup>.

Cette croissance, d'environ +1 % par an depuis 40 ans, est essentiellement portée par un solde migratoire positif, révélateur d'une forte attractivité, notamment autour des agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains.



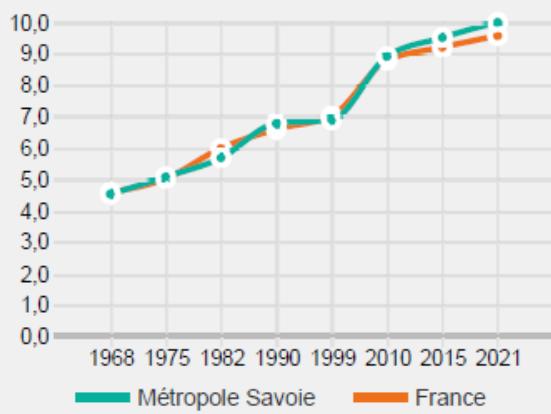
La part des personnes de 60 ans et plus atteint 27,1 % en 2021, contre 23,2 % en 2010. Cette tendance au vieillissement de la population s'intensifiera à l'horizon 2030, avec la projection d'une hausse de 5 100 personnes âgées de 75 ans et plus d'après les données départementales.<sup>9</sup>

<sup>8</sup> Sources : INSEE Recensement de la population RP, 2020.

<sup>9</sup> INSEE - Projections Omphale 2022

### Les personnes âgées et leur évolution

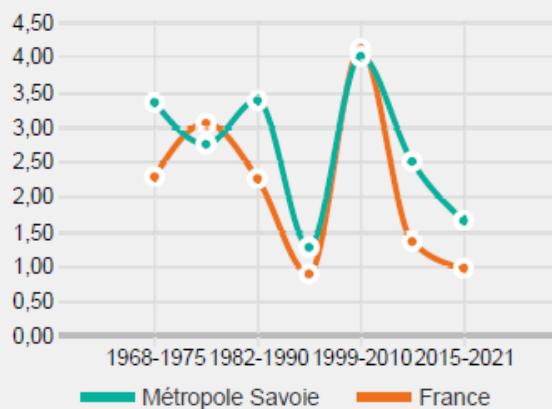
Quelle est la part des 75 ans et plus dans ma population et quelles sont les évolutions depuis 1968 ?



Source : Insee, RP

### Vieillissement - Évolution des personnes âgées de 75 ans et plus

Taux d'évolution annuel moyen des personnes âgées de 75 ans et plus



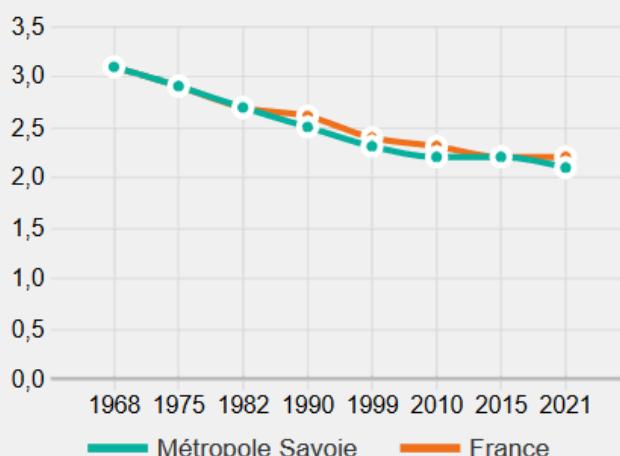
Source : Insee, RP

Cette évolution structurelle est caractéristique de la transition démographique nationale. Elle entraîne une augmentation des situations de dépendance liée à l'entrée de la génération du baby-boom dans le très grand âge, posant de nouveaux défis en matière d'accompagnement du bien vieillir (santé, logement, mobilité, lien social, lieu de fin de vie).

### Fragmentation des ménages et recomposition des besoins résidentiels

#### Taille moyenne des ménages

Combien de personnes en moyenne par ménage et quelle tendance d'évolution ?



Source : Insee, RP

Par ailleurs, la taille moyenne des ménages est passée de 3,1 personnes par ménage en 1968 à 2,1 en 2021. Cette transformation s'explique par plusieurs facteurs sociétaux :

- L'augmentation des personnes vivant seules, notamment les personnes âgées et les jeunes actifs (+33,2% entre 2010 et 2021),
- Une réduction de la taille des familles, liée à une natalité plus faible,
- Un accroissement du nombre de familles monoparentales, phénomène observé dans l'ensemble du territoire national, avec +27% de familles monoparentales entre 2010 et 2021 sur Métropole Savoie.<sup>10</sup>

Ces évolutions modifient les besoins en logement, en équipements de proximité et en services sociaux, et interrogent les formes d'habitat à développer à l'avenir.

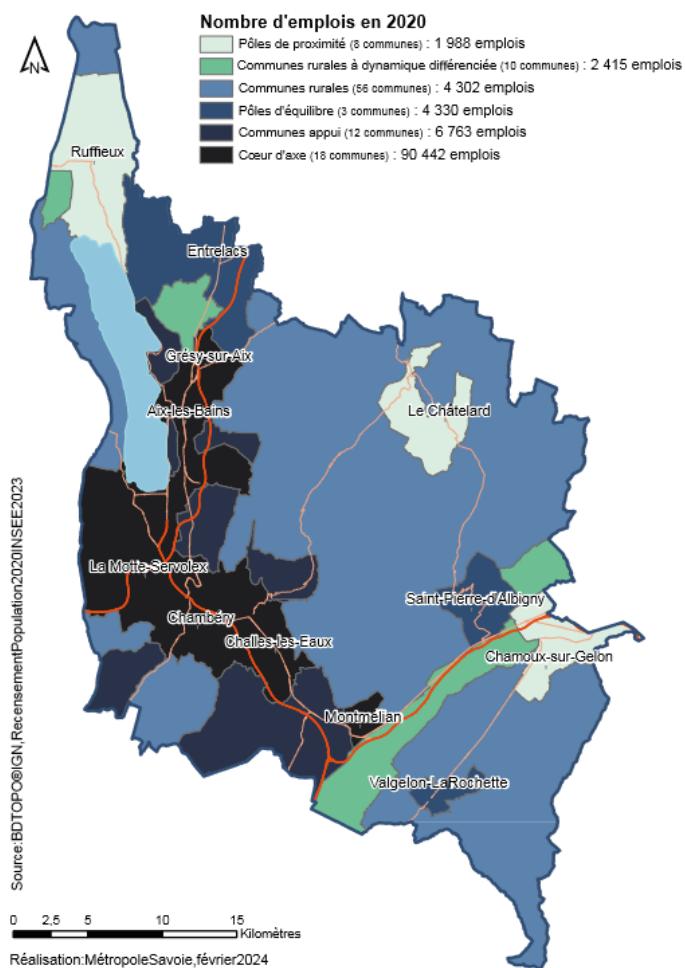
<sup>10</sup> Source : INSEE Recensement de la population RP, 2020.

### Diagnostic prospectif

## Émergence d'une économie urbaine à haute valeur ajoutée : opportunités et déséquilibres

Plusieurs indicateurs socio-économiques montrent un niveau de vie globalement supérieur à la moyenne nationale :

- Un taux de pauvreté moins élevé qu'aux niveaux départemental et national (10,7 % contre 11,2% et 14,5 %) ;
- Un niveau de vie supérieur à la médiane nationale, 24 900 € en 2021, contre 23 160 € pour la France entière.
- Un taux de chômage des 15–64 ans plus faible qu'au niveau national (9,2 %, contre 12,1 %). Ce taux atteint toutefois 17,2 % chez les jeunes (15–24 ans), ce qui reste légèrement inférieur à la moyenne nationale (18,8 %)<sup>11</sup>.



Ces données traduisent une sociologie plutôt favorisée, soutenue par une forte présence de cadres et professions intermédiaires, et un tissu économique dynamique dans les pôles urbains.

En effet on note une forte augmentation de la représentation des cadres sur Métropole Savoie au cours de la dernière décennie : 67 cadres pour 100 ouvriers en 2009, 81 en 2014 et 93 en 2020<sup>12</sup>.

Cette progression reflète un glissement du tissu économique vers les secteurs à plus forte valeur ajoutée, Métropole Savoie s'oriente vers une économie tertiaire à dominante urbaine. Cette attractivité auprès des catégories socio-professionnelles supérieures a des impacts sur l'immobilier, les mobilités, la composition sociale et les attentes en matière de services publics.

### Une cohésion sociale et territoriale sous tension

Si la dynamique cadre/ouvrier traduit une montée en qualification, elle peut aussi accentuer certaines fractures, avec une tension exacerbée sur les prix du logement au détriment des classes populaires.

Parallèlement les communes rurales restent plus marquées par la présence d'ouvriers et d'employés, tandis que l'axe métropolitain concentre les fonctions de direction et les professions intermédiaires.

L'agglomération de Chambéry concentre une population relativement jeune et mobile, mais certains secteurs plus ruraux affichent un vieillissement plus prononcé, une attractivité résidentielle moindre, et une dépendance plus forte à la mobilité automobile et aux services publics de proximité.

Cette évolution appelle une vigilance sur la cohésion sociale et territoriale, en veillant à anticiper les besoins en matière de mixité sociale et d'accès au logement abordable.

<sup>11</sup> Source : INSEE 2021.

<sup>12</sup> Source : INSEE Recensement de la population RP 2020.

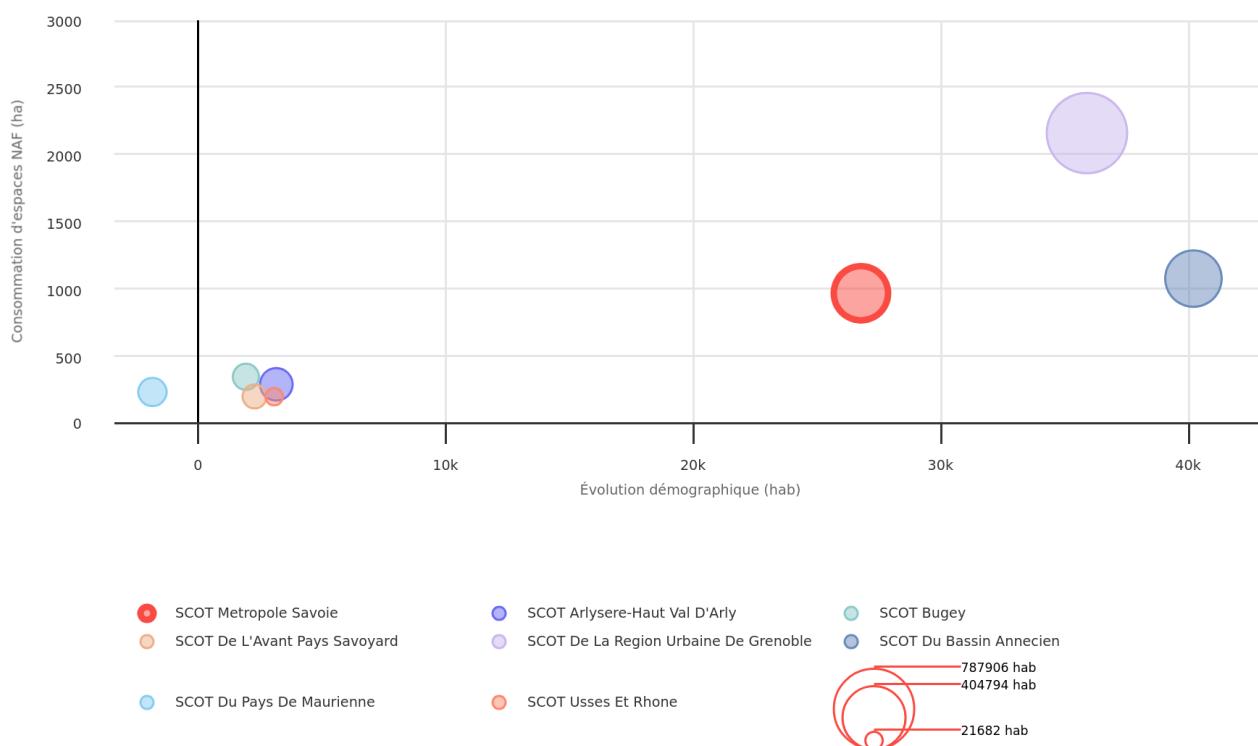
Cette dynamique s'accompagne d'une hausse du taux d'emploi des 20–64 ans (taux atteignant 76 %) et d'un indice de concentration de l'emploi supérieur à 100, témoignant d'un territoire attractif et autonome vis-à-vis des bassins d'emploi extérieurs. Par ailleurs, le taux de dépendance économique (101 en 2020), en hausse constante, signale une charge croissante des jeunes et des seniors sur la population en âge de travailler, avec des implications fortes sur les politiques de formation, de santé et d'accompagnement à l'autonomie.

## Un ralentissement de la consommation foncière

### Réduire l'empreinte au sol face à la pression démographique

Le territoire du SCOT Métropole Savoie représente une surface de 120 178 hectares. Il fait face à un double défi : maîtriser sa consommation foncière tout en répondant à la demande croissante en logements et équipements associée à la dynamique démographique. Entre 2011 et 2022, 26 781 habitants supplémentaires ont été accueillis, soit une croissance démographique de 11 %, tandis que 966,44 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF) ont été consommés, soit 0,80 % du territoire.<sup>13</sup> Cette consommation foncière est relativement modérée au regard de la croissance démographique observée. Elle reste néanmoins plus soutenue que dans le bassin annécien, où une artificialisation équivalente a été constatée malgré une croissance de population plus élevée, ce qui révèle une marge de progression encore mobilisable pour concilier développement et sobriété foncière. Sur l'ensemble de la période allant du 1er janvier 2011 au 1er janvier 2023, la consommation foncière atteint 1 112,93 hectares.

**Consommation d'espaces NAF au regard de l'évolution de la population du territoire et des territoires similaires**

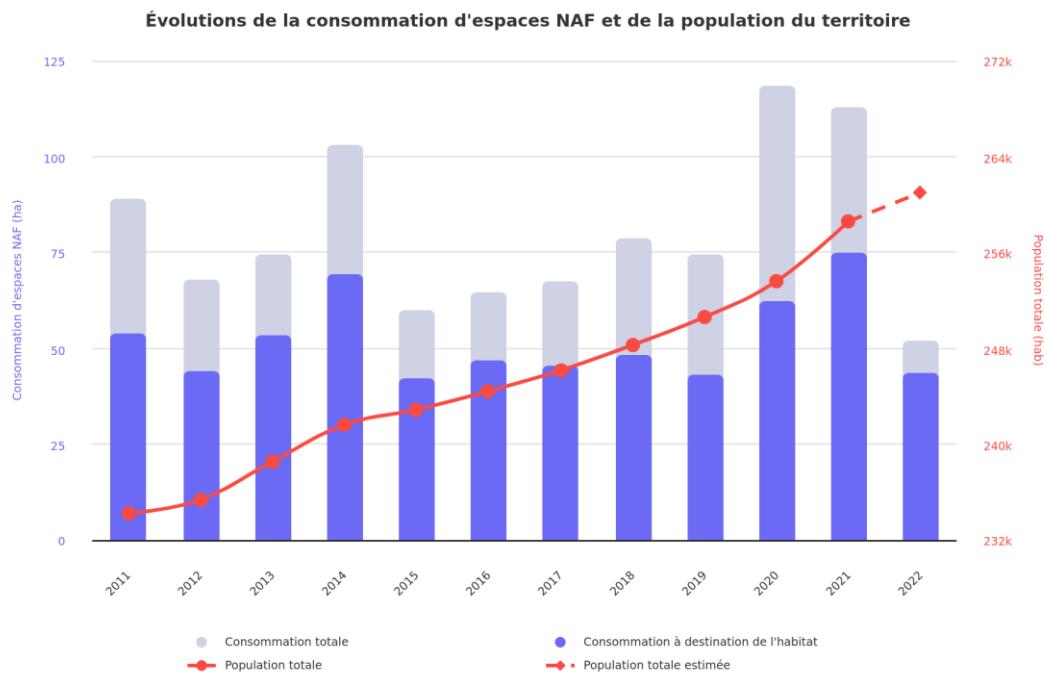


Le territoire est engagé dans la diminution de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers avec une réduction de 56 % observée entre 2001 et 2019 par rapport à la période antérieure à

<sup>13</sup> Données d'évolution des fichiers fonciers produits et diffusés par le Cerema depuis 2009 à partir des fichiers MAJIC (Mise A Jour de l'Information Cadastrale) de la DGFIP. Historique des populations communales issues des recensements de la population (1876-2021) produits et diffusés par l'INSEE.

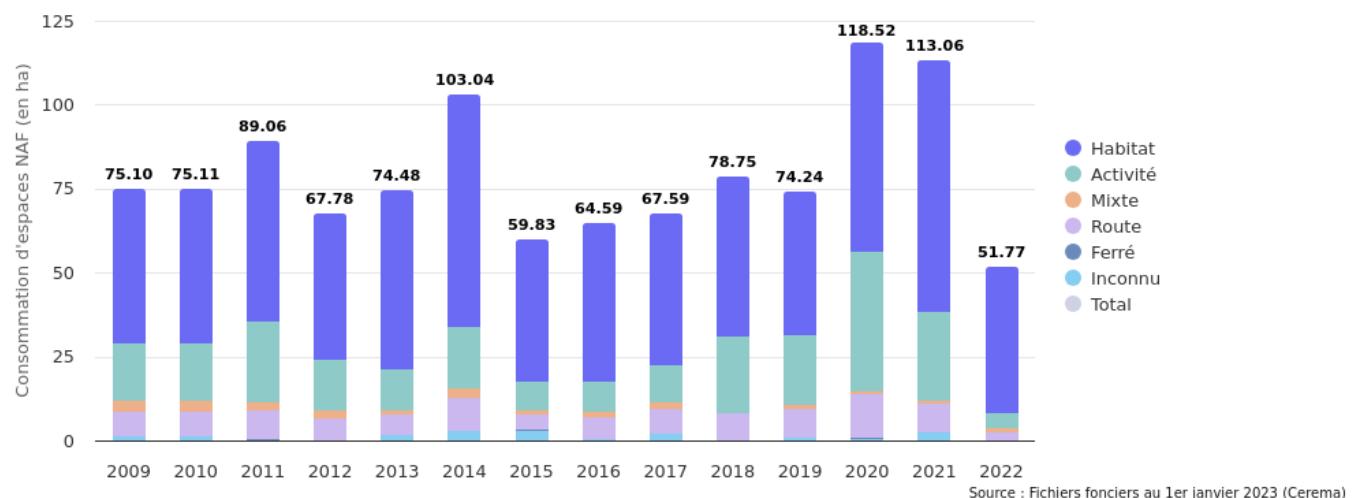
### Diagnostic prospectif

2000, soit une consommation de 87 hectares par an, allant dans le sens d'un aménagement plus sobre et plus durable. En 2022, l'occupation des sols indiquait que 12 % du territoire de Métropole Savoie (soit 14219 ha) était artificialisé.<sup>14</sup>



La répartition des destinations de la consommation d'espaces NAF entre 2009 et 2022 met en évidence une prédominance des usages liés à l'habitat, suivis par les activités économiques, les infrastructures routières et ferroviaires, ainsi que des usages mixtes (habitat et activité).

**Consommation annuelle d'espaces NAF par destination de SCOT Metropole Savoie entre 2009 et 2022 (en ha)**



Source : Fichiers fonciers au 1er janvier 2023 (Cerema)

<sup>14</sup> Données d'Occupation des Sols à Grande Echelle (OCS GE) de l'IGN, sur la période d'analyse.

## Diagnostic prospectif

## Réconcilier densité et désir d'espace

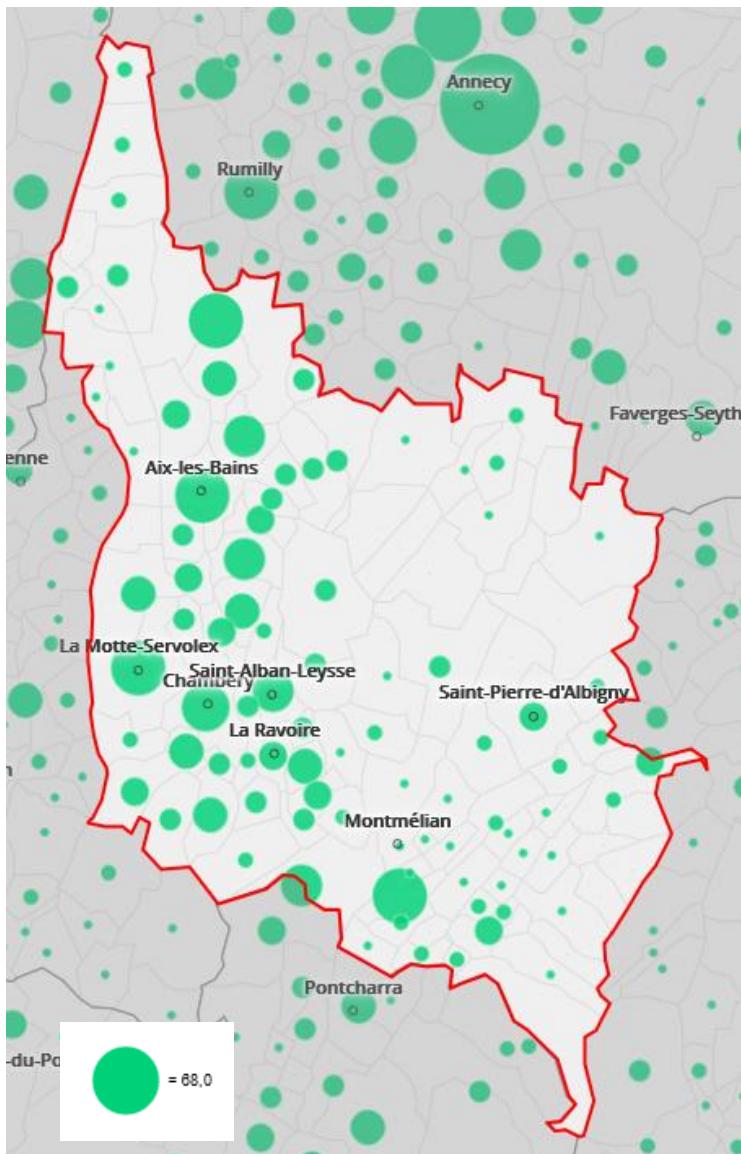


Figure 1 : Consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) entre le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2023 (hectares) - Source Observatoire de l'artificialisation des sols - CEREMA 2024

Le pic d'artificialisation enregistré dans les années 2000 a laissé place à une dynamique plus modérée, mais toujours soutenue dans certaines communes attractives ou en périphérie immédiate des pôles urbains. Cette évolution s'accompagne d'une progression significative de la densité résidentielle : entre les périodes 2001–2011 et 2011–2021, la densité de logements par hectare est passée de 26,8 à 43,3 logements/ha, soit une augmentation de +61,5 %<sup>15</sup>.

Malgré ces progrès, des efforts marqués sont nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par la loi Climat et Résilience, qui impose une réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers sur la période 2021-2031 par rapport à la décennie précédente, en vue d'atteindre le zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050.

En parallèle, les nouvelles attentes sociétales, accentuées par la crise sanitaire avec la recherche d'un cadre de vie de qualité, permettant l'accès à la nature tout en garantissant la proximité aux services, influencent fortement les modes d'habiter.

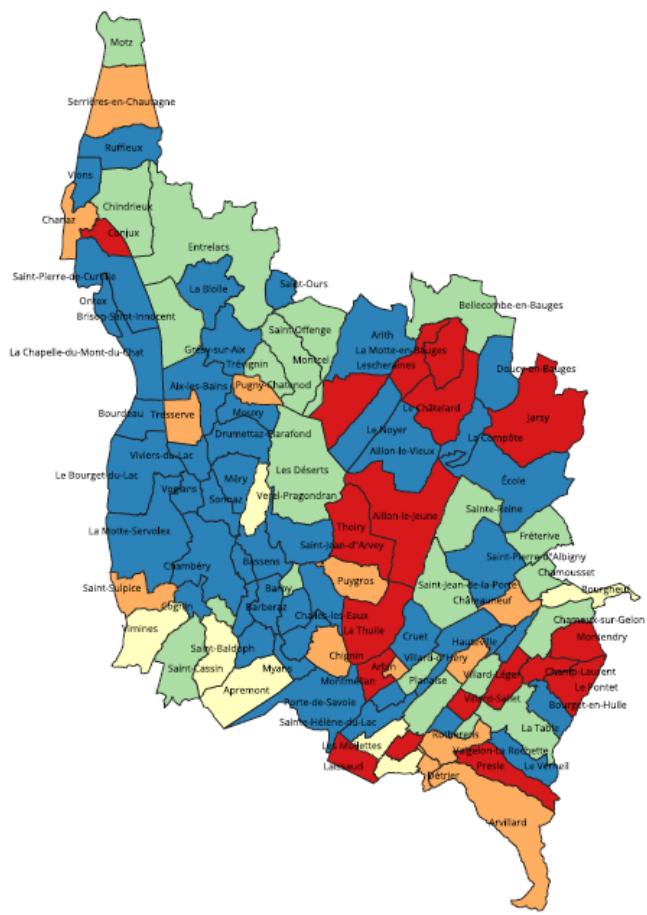
Les statistiques récentes mettent en évidence un attrait renforcé pour les territoires périurbains des métropoles et les petites villes, avec une pratique de plus en plus intermittente des territoires, notamment liée à la montée en puissance du télétravail.

Sur le territoire, 27 % des actifs télétravaillent, dont 16 % de manière régulière, avec une moyenne de 2 jours par semaine, surtout chez les cadres et professions intermédiaires, surreprésentés dans cette pratique. Bien que son effet sur le nombre total de déplacements quotidiens reste limité, le télétravail réduit significativement les distances parcourues, ces dernières étant deux fois plus longues chez les télétravailleurs (20 km) que pour l'ensemble des actifs (10 km). Il contribue donc potentiellement à limiter les émissions liées à la voiture individuelle, tout en renforçant la tendance à l'étalement diffus, car il peut encourager l'implantation hors des centralités et la dissémination résidentielle. Le manque de recul sur ces nouvelles pratiques ne permet pas encore de déterminer le caractère structurel ou non de ces évolutions.

<sup>15</sup> Source SCoT Métropole Savoie

## Entre densification réussie et également peu efficient : une mosaïque communale

Figure 2 - Visualisation des flux de consommation d'espace par commune sur le territoire Métropole Savoie pour la période 2014 à 2020



### Evolution ménages + emplois / ha consommé (2014-2020)

## Légende

- Diminution de l'indicateur "ménages + emplois"
  - Entre 0 et 5 ménages + emplois par ha
  - Entre 5 et 10 ménages + emplois par ha
  - Entre 10 et 20 ménages + emplois par ha
  - Plus de 20 ménages + emplois par ha

L'analyse des dynamiques d'artificialisation à l'échelle communale peut être affinée en croisant les évolutions du nombre d'emploi et du nombre de ménages avec la surface consommée. Ce croisement permet de calculer un indicateur de densité d'usage du foncier, exprimé ici en nombre de ménages ou d'emplois créés par hectare artificialisé.

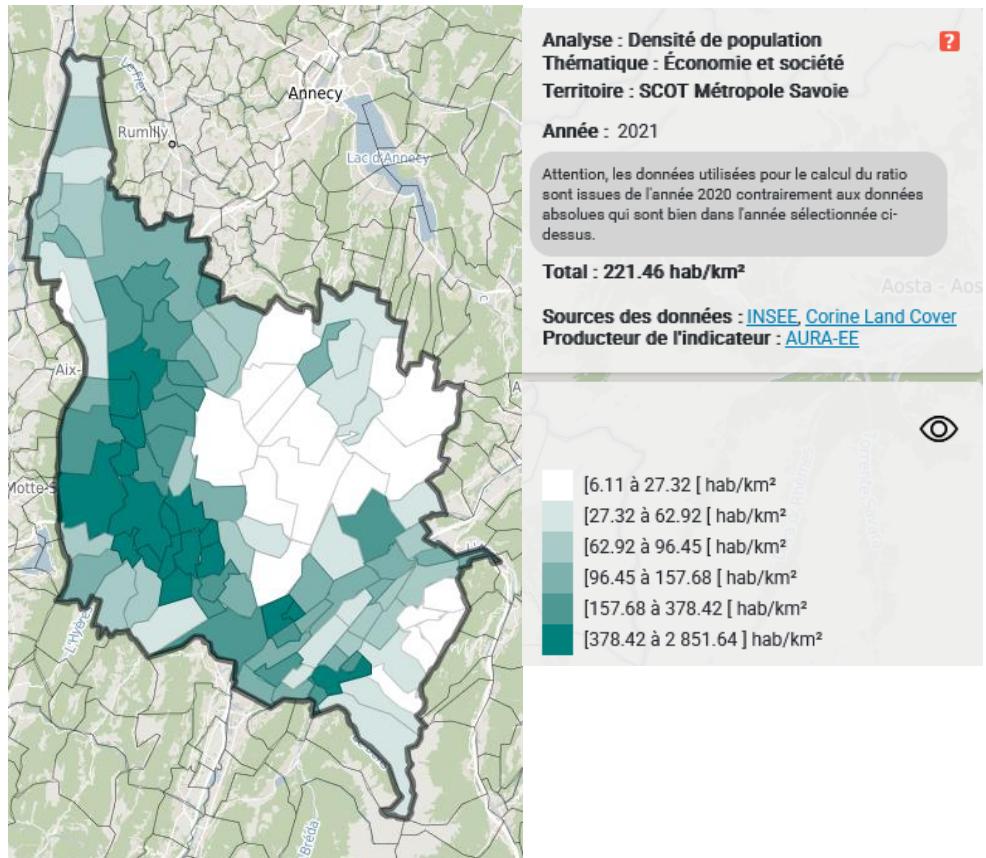
Des écarts importants apparaissent entre communes : certaines affichent des ratios élevés, traduisant une densification effective, tandis que d'autres présentent un faible quotient, avec des consommations foncières importantes pour des gains démographiques ou économiques modestes voire négatifs. Dans ce cas, l'artificialisation peut être signe de formes d'urbanisation extensives (pavillonnaire, zones d'activités peu denses), ou correspondre à des projets qui n'ont pas encore généré une attractivité résidentielle ou d'activité économique significative.

Cette approche peut mettre en lumière un décalage temporel entre consommation foncière et effets socio-économiques : certaines zones récemment urbanisées peuvent afficher un foncier consommé mais non encore occupé. À l'inverse, certaines communes pourraient connaître un gain de population sans artificialisation supplémentaire, en optimisant l'usage de leur tissu urbain existant grâce à des opérations de renouvellement et de densification.

Si l'on met en relation ces données avec la carte des densités de population par communes, on observe que les secteurs où la densification est jugée peu effective par l'indicateur « ménages + emplois créés /ha consommé » se trouvent principalement en zones rurales avec une densité de population faible (voir figure 3), signe d'un déséquilibre entre les besoins du territoire et la consommation foncière.

## Diagnostic prospectif

Figure 3 : Densité de population par commune du territoire Métropole Savoie en 2021 - Sources : INSEE - AURA



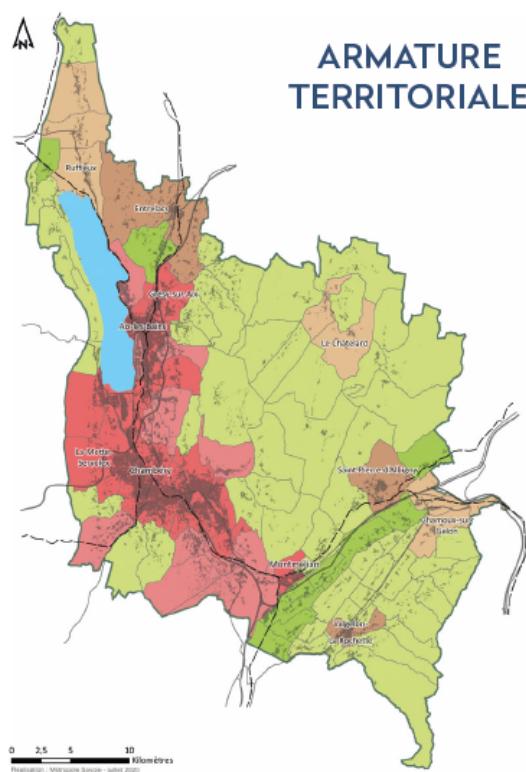
## De l'étalement diffus à la densification : zoom sur les dynamiques locales

L'ensemble des territoires apparaissent comme plus sobres dans leur consommation foncière mais la vocation du foncier varie d'une typologie de territoire à une autre (cf figure 5).

Ainsi on peut noter pour les communes rurales, un accroissement de la surface foncière consommée par habitant tandis que la consommation foncière par logement diminue. Ce décalage peut traduire plusieurs phénomènes : le développement de formes d'habitat plus denses, une part croissante du foncier consommé dédiée à d'autres usages que l'habitat, ou encore une sous-occupation accrue des logements liée notamment au vieillissement de la population, à la décohésion ou à la progression des résidences secondaires. Cette hypothèse est confortée par les données de 2010 à 2021 (figure 6), qui montrent une baisse continue du nombre de personnes par logement. Ainsi, malgré une modération de la consommation foncière par logement, la diminution plus rapide de la population tend à faire augmenter mécaniquement la consommation par habitant. Par ailleurs, la desserte plus diffuse de ces territoires génère des besoins en infrastructures (routes, réseaux) qui participent également à la consommation d'espace. Des tendances similaires peuvent être relevées dans les pôles de proximité, où une logique comparable semble à l'œuvre.

### Diagnostic prospectif

Figure 5 - Évolution de l'armature territoriale - Livret ZAN



L'indicateur de  $m^2/\text{habitant}$  est le rapport entre la consommation foncière toutes destinations confondues et le nombre de nouveaux habitants sur la période étudiée.

L'indicateur de  $m^2/\text{logement}$  est le rapport entre la consommation foncière réalisée à destination "mixte, à dominante habitat", rapportée au nombre de nouveaux logements produits sur la période observée.

	1970 à 2000	2001 à 2013	2013 à 2019
<b>Métropole Savoie</b>	200 ha/an 1000 $m^2/\text{hab}$ -	95 ha/an 529 $m^2/\text{hab}$ 399 $m^2/\text{logt}$	72 ha/an 359 $m^2/\text{hab}$ 188 $m^2/\text{logt}$
<b>Cœur d'axe</b>	- - -	37 ha/an 520 $m^2/\text{hab}$ 245 $m^2/\text{logt}$	30 ha/an 248 $m^2/\text{hab}$ 97 $m^2/\text{logt}$
<b>Communes appui</b>	- - -	16 ha/an 680 $m^2/\text{hab}$ 646 $m^2/\text{logt}$	11 ha/an 452 $m^2/\text{hab}$ 429 $m^2/\text{logt}$
<b>Pôles d'équilibre</b>	- - -	9 ha/an 627 $m^2/\text{hab}$ 593 $m^2/\text{logt}$	6 ha/an 394 $m^2/\text{hab}$ 543 $m^2/\text{logt}$
<b>Pôles de proximité</b>	- - -	7 ha/an 664 $m^2/\text{hab}$ 754 $m^2/\text{logt}$	2 ha/an 747 $m^2/\text{hab}$ 465 $m^2/\text{logt}$
<b>Communes rurales à dynamique différenciée</b>	- - -	8 ha/an 613 $m^2/\text{hab}$ 687 $m^2/\text{logt}$	9 ha/an 507 $m^2/\text{hab}$ 528 $m^2/\text{logt}$
<b>Communes rurales</b>	- - -	18 ha/an 385 $m^2/\text{hab}$ 710 $m^2/\text{logt}$	14 ha/an 719 $m^2/\text{hab}$ 547 $m^2/\text{logt}$

Pour les communes rurales à dynamique différenciée, davantage de volume foncier est consommé alors que l'usage par habitant et par logement a diminué.

Pour les communes captant de nouveaux habitants ou activités, c'est le signe d'une meilleure performance en termes d'intensité d'usage, exploitant plus de surface mais en étant plus économique.

Si l'on se réfère à la cartographie des flux de consommation (figure 2), certaines communes en faible croissance conservent une artificialisation soutenue qui indique un étalement urbain en lien avec des projets d'aménagement déjà engagés (zones d'activités, infrastructures routières, équipements publics), indépendamment d'une demande réelle en logements ou en emplois.

Les communes urbaines, en particulier celles du Cœur d'axe et les communes d'appui, se démarquent par une baisse généralisée de la consommation foncière, aussi bien par habitant que par logement. Ce résultat reflète une logique de densification résidentielle et une efficience dans l'utilisation de l'espace, menant à une artificialisation modérée au regard du nombre d'habitants accueillis.

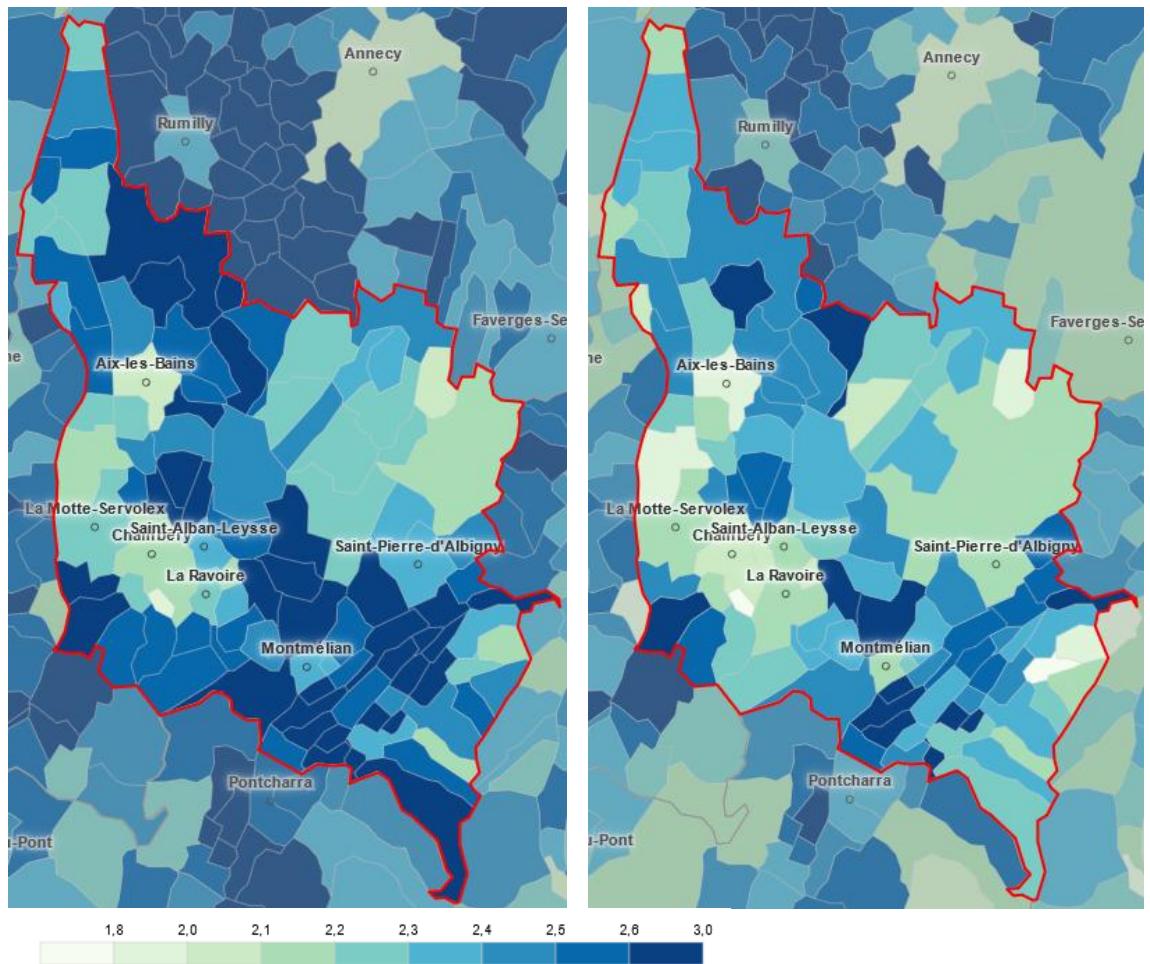
Dans les pôles d'équilibre enfin, la consommation foncière par habitant diminue nettement, mais celle par logement reste stable relativement. Dans un contexte où la taille des ménages diminue, ce décalage suggère une densification des usages non liés à l'habitat.

## Diagnostic prospectif

Figure 6 :

Taille moyenne des ménages (personnes par ménage), 2010 Source : Insee, RP 1968-2021

Taille moyenne des ménages (personnes par ménage), 2021 Source : Insee, RP 1968-2021



Indicateurs	107 communes (2024)	France
Taux d'évolution annuel du nombre de logements (%), 2010-2015	1,49	1,10
Taux d'évolution annuel de la population (%), 2015-2021	0,89	0,30

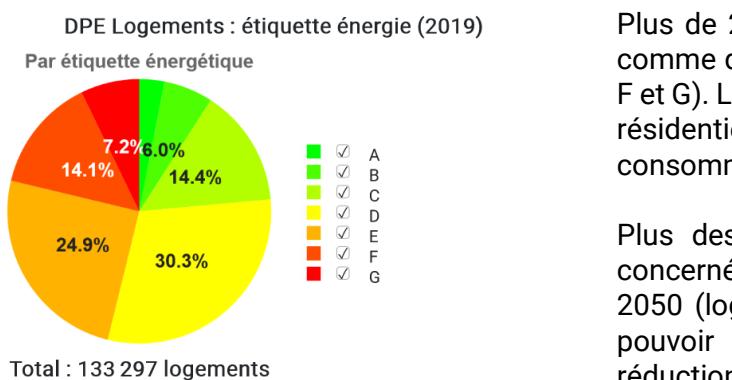
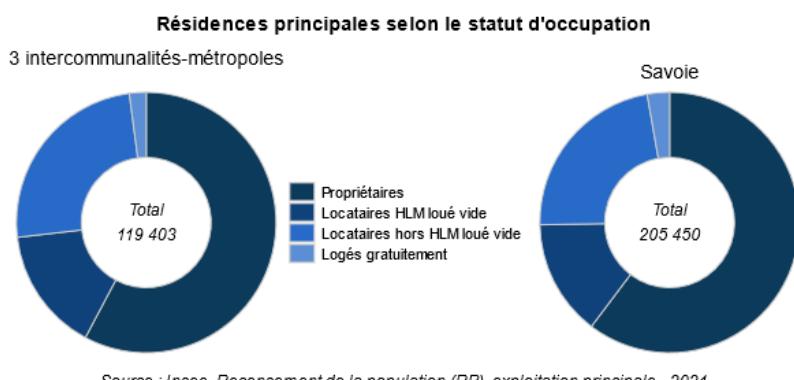
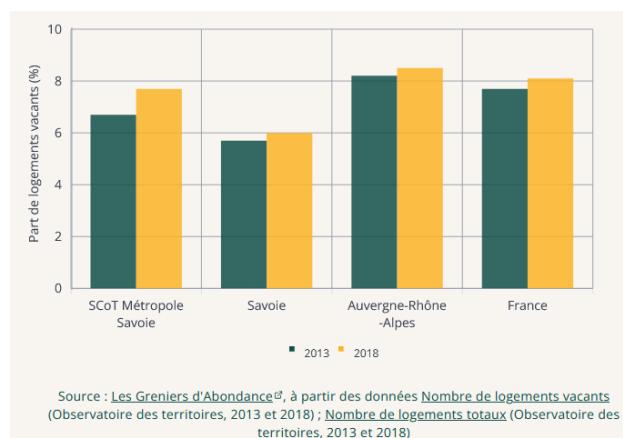
## Diagnostic prospectif

Chemins de soutenabilités Métropole Savoie 2050

## 1.2 Se loger

### Situation actuelle :

Métropole Savoie compte 140 805 logements en 2021, composés à 42% de maisons et à 57% d'appartements. Les propriétaires représentent 57.8% des résidences principales, les locataires du parc privé 24.7% et les locataires du parc social 15.4%. Les résidences secondaires et les logements vacants représentent 15% du total des logements du territoire<sup>16</sup>. Cependant, sur les communes rurales, presque 1/4 du parc est constitué de résidences secondaires.



Plus de 20% de ces logements sont considérés comme des passoires énergétiques<sup>17</sup> (étiquettes F et G). La consommation énergétique du secteur résidentiel<sup>18</sup> représente presque 1/4 des consommations énergétiques du territoire.

Plus des 3/4 du parc de logements seraient concernés par une rénovation énergétique d'ici 2050 (logements catégorisés D, E, F et G) pour pouvoir atteindre les objectifs nationaux de réduction des consommations énergétiques (Stratégie Nationale Bas Carbone), ce qui serait

de nature à augmenter fortement la demande de travaux et le nombre d'emploi du secteur de la construction qui représente actuellement 7.3 % des emplois du territoire.

Concernant la construction neuve, en 2023, 2608 logements ont été autorisés à la construction<sup>19</sup> sur le territoire de Métropole Savoie. Ce nombre représente une baisse de 10% par rapport à l'année précédente. Cette diminution s'inscrit dans une tendance générale de ralentissement observée dans toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, où le nombre total de logements autorisés a chuté de 25,4% en 2023 par rapport à 2022.

<sup>16</sup> Source INSEE - données 2021

<sup>17</sup> Indicateur 2019 source Territory d'après la base de DPE de l'ADEME corrigée par Seddik Yassine Abdelouadoud

<sup>18</sup> Source ORCAE – données estimées 2023

<sup>19</sup> Source DAU Sitadel

### Diagnostic prospectif

Il est important de noter que cette baisse affecte tous les types de logements, avec des réductions particulièrement marquées pour les logements individuels purs (-31,5%) et les logements individuels groupés (-26,6%).

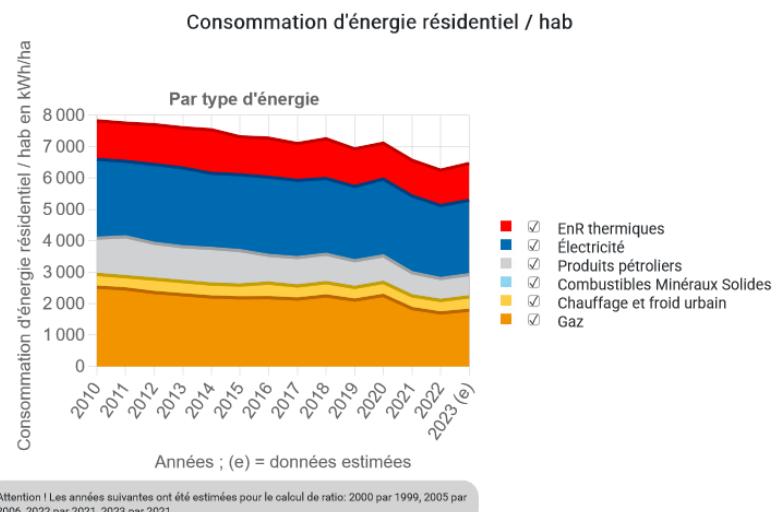
La production des carrières de matériaux pour le BTP, ne couvre plus les besoins du département, qui doit importer des matériaux. Le recyclage des déchets inertes issus du BTP est donc un enjeu important. D'après le Plan Départemental de prévention et de gestion des déchets issus du BTP de Savoie approuvé en 2016, près de 20% des granulats utilisés sur le département sont des matériaux recyclés.

Le parc de logements du territoire n'est plus complètement adapté à la composition des ménages dont la taille diminue depuis plusieurs décennies. Ainsi, le parc est composé à 58% de logements de 4 pièces et + alors que 66% des ménages sont composés de 1 ou 2 personnes.

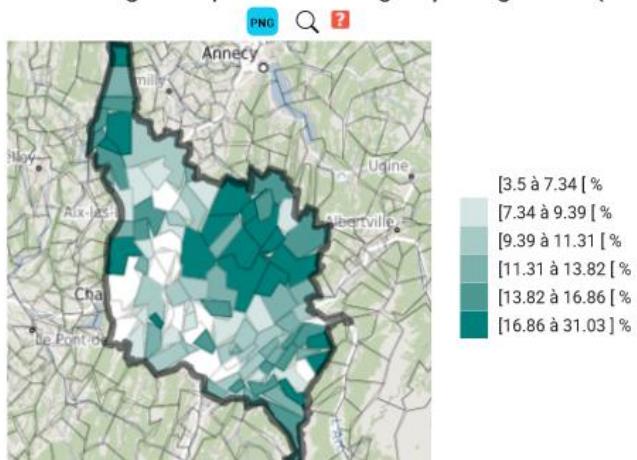
Le prix de l'immobilier est en hausse croissante depuis une dizaine d'années sur l'ensemble du territoire, avec une baisse conjoncturelle constatée sur 2023-2024 qui peut s'expliquer par la hausse des taux d'intérêts bancaires, la crise économique et politique limitant les capacités d'achat des ménages et la dynamique d'investissement (voir détail pour chaque EPCI en annexe).

Le secteur résidentiel représente 1/4 de la consommation d'énergie du territoire.

La facture énergétique dans le secteur résidentiel est estimée à 914€/habitant.



### Part de ménages en précarité énergétique logement (2018)



11% des ménages sont en précarité énergétique logement<sup>20</sup>. Cet indicateur est quasiment identique à la valeur nationale.

Ces ménages sont majoritairement situés dans les communes rurales ou les pôles de proximité.

<sup>20</sup> Part des ménages des 3 premiers déciles de revenu disponible par unité de consommation, dont le taux d'effort énergétique ie la dépense contrainte pour le chauffage, l'eau chaude et la ventilation du logement rapportée aux ressources du ménage, est supérieur au seuil considéré de 8%. Source ONPE – GEODIP - 2021.

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés au logement

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Recentrage sur le logement et le jardin, pour les usages quotidiens</b></li> </ul> <p>La part du logement dans le budget des Français augmente sous l'effet combiné de la hausse des loyers, des coûts d'accession à la propriété et de la réduction des aides publiques.</p> <p>Le logement constitue, pour les ménages français, à la fois leur principal poste de dépense et le lieu auquel ils consacrent le plus de temps, d'activités et d'investissement émotionnel. Cette tendance, portée par le vieillissement de la population et la croissance des activités réalisées en ligne, a été renforcée par la crise sanitaire. On observe ainsi un fort développement des activités quotidiennes réalisées à l'intérieur du logement : télétravail (80% du télétravail pratiqué à domicile), achats mais aussi activités culturelles et de loisirs via internet, jardinage... L'accélération de la transition numérique s'accompagnera vraisemblablement d'un renforcement de cette tendance.</p>	<p>=&gt; une intention de limitation des dépenses consacrées au logement par les ménages, qui souhaitent consacrer davantage pour leurs loisirs ou leur consommation.</p> <p>=&gt; une forte demande de jardins partagés de la part des habitants associée à une crainte des élus que ces usages n'impactent les espaces agricoles, naturels et forestiers voisins des zones urbaines.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>De nouveaux principes pour l'aménagement du territoire en réponse à la hausse des prix du foncier, la crise économique et l'évolution de la réglementation</b></li> </ul> <p>La hausse des prix du foncier apparaît sur le territoire comme un symptôme résultant de plusieurs facteurs combinés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– l'exigence réglementaire d'économie de foncier liée à l'objectif Zéro artificialisation nette des sols promouvant des formes urbaines plus compactes,</li> <li>– la demande sociétale en faveur d'espaces résidentiels préservés et proches de la nature,</li> <li>– la progression de l'emploi local orientée vers les professions intermédiaires et les cadres.</li> </ul> <p>L'augmentation des coûts de construction observée au niveau national, s'applique également au territoire. Elle est due à une combinaison de facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– économiques (hausse des prix des matériaux et de l'énergie et perturbation des chaînes d'approvisionnement),</li> <li>– géopolitiques (conflits, protectionnisme),</li> <li>– structurels (manque de travailleurs qualifiés et augmentation des salaires, nouvelles exigences environnementales, hausse des prix du foncier).</li> </ul> <p>Ces facteurs combinés créent un environnement où les coûts augmentent à chaque étape du processus de construction, rendant les projets plus onéreux pour les promoteurs, les bailleurs et les particuliers.</p> <p>La hausse des taux d'intérêts s'ajoute à cela et à la baisse généralisée de la demande due à la conjoncture économique et au manque d'incitations fiscales, et ont pour effet d'amplifier la crise économique du secteur.</p> <p>Par ailleurs, les enjeux d'atténuation du changement climatique et de lutte contre la précarité énergétique interrogent aujourd'hui les stratégies des collectivités quant au choix des espaces à</p>	<p>=&gt; abandon de projets en cours à cause du modèle économique jugé comme n'étant plus rentable.</p> <p>=&gt; constatation de la forte baisse de la construction neuve.</p> <p>=&gt; refus du logement collectif en zone rurale et obligation de poursuivre le modèle des petites maisons individuelles en rez-de-jardin, tout en percevant son caractère peu compatible avec les exigences actuelles.</p> <p>=&gt; les recours des particuliers contre les projets de construction de logements se multiplient et engendrent des retards de livraison</p> <p>=&gt; évolution des documents de planification de certaines collectivités afin d'orienter le développement du logement vers des formes plus adaptées : par exemple, le PLU est modifié pour autoriser un étage de plus aux bâtiments.</p> <p>=&gt; des règles d'urbanisme à modifier comme le recul du bâtiment, de 3m par rapport à l'alignement.</p> <p>=&gt; coopération entre communes et bailleurs ou coopératives d'HLM locales en s'appuyant sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation de leur PLU pour maîtriser la production de logements et leurs coûts.</p> <p>=&gt; constitution de réserves foncières par les communes.</p> <p>=&gt; cession du foncier des communes aux bailleurs à des prix très bas voire même don pour s'adapter à leur modèle économique.</p>

<p>dévier au développement de l'habitat : accessibilité et distance aux emplois et services, mixité d'usages, densification, approvisionnement énergétique...</p> <p>La rénovation des logements existants et la remobilisation des logements vacants apparaissent comme des solutions pertinentes pour répondre aux objectifs et contourner en partie ces difficultés.</p>	<p>=&gt; réelle difficulté de mise en œuvre de la rénovation/réhabilitation : coûts élevés, démarches administratives complexes, dispositifs de soutien flous et insuffisants, expertise particulière nécessaire aux travaux, professionnels qualifiés insuffisamment nombreux, propriétaires craintifs ou peu informés.</p>
<p><b>• Dysfonctionnement du parcours résidentiel et difficultés d'accès au logement</b></p> <p>Les coûts élevés du logement, combinés à une offre limitée dans certaines zones en tension, ralentissent les mobilités résidentielles. Par ailleurs, la faible part de solutions de logement attractives pour les seniors, associée à la culture de la maison individuelle n'incite pas à la libération des logements de grande taille.</p> <p>Ainsi, les personnes ayant des bas revenus (étudiants, saisonniers, petits salaires) sont confrontées à de réelles difficultés de logement sur le territoire, ce qui pousse les collectivités à réinterroger leurs pratiques fiscales ou leurs politiques publiques pour limiter le risque de fragmentation de la société, conserver une mixité sociale et garantir l'emploi pour les services (secteur de la santé notamment) et les entreprises locales.</p> <p>Certaines initiatives alternatives ponctuelles sont expérimentées avec ou sans soutien public pour proposer des solutions à ce manque de logement abordable : tiny houses, colocations, hameaux légers, habitat participatif, chantiers participatifs, sans réelle opportunité de massification.</p>	<p>=&gt; T3 plus cher que T5 dans certaines communes</p> <p>=&gt; production de logements inadaptée aux besoins : forte demande de T3 notamment pour des familles avec enfants mais production majoritaire de T2 (produits fiscaux).</p> <p>=&gt; développement de la colocation (régie coup de pouce).</p> <p>=&gt; accès au logement social non prévus pour les propriétaires âgés qui voudraient quitter leur maison, ce qui ralentit la libération des grands logements.</p> <p>=&gt; expérimentation du Bail rural solidaire (BRS) pour proposer des solutions aux primo accédants</p> <p>=&gt; besoin d'adapter les processus d'accès au logement social pour les colocataires de jeunes et revoir le système des allocations logement</p> <p>=&gt; Évolution de la propriété vers la location (voiture)</p>
<p><b>• Transformation écologique de la production</b></p> <p>L'évolution de la production de logements d'un point de vue écologique est marquée par des réglementations et des innovations visant à réduire l'empreinte carbone et à améliorer la durabilité des constructions. Cependant la dynamique est lente. La mobilisation de matériaux locaux est limitée en volume en raison de stocks insuffisants ou de filières insuffisamment structurées (carrières, bois-construction...).</p>	<p>=&gt; usage de matériaux recyclés en émergence, à encourager</p> <p>=&gt; forêt insuffisamment exploitée pour la production de bois de construction</p>

## 1.3 Se nourrir

### Situation actuelle :

#### Un territoire aux productions diversifiées

Il n'y a pas de spécialisation dominante de la production agricole sur Métropole Savoie :



La surface agricole totale est de 31 000 hectares<sup>21</sup> soit environ 25% du territoire de Métropole Savoie et le cheptel s'élève à 23 000 Unités Gros Bétail (soit 87 000 têtes) soit un ratio de 0,76 UGB/ha<sup>22</sup>.

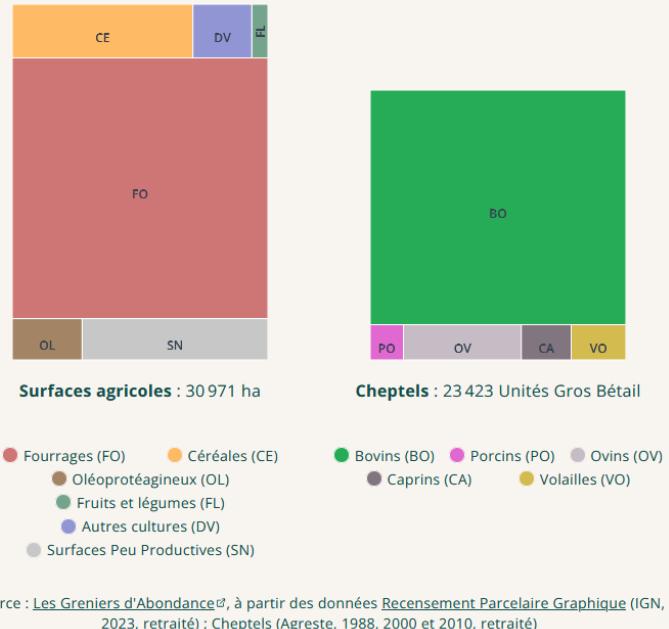
#### Un déclin du nombre d'agriculteurs associé à une faible maîtrise foncière

Le nombre d'actifs agricoles est passé de 5 410 en 2010 à 3 597 en 2020 soit une perte d'1/3 des emplois (-7% en ETP).

La tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs risque de se confirmer dans les années à venir du fait d'un nombre important de départs à la retraite, dans un contexte de difficultés de remplacement causé par la spéculation foncière autour des agglomérations. Pour le territoire du SCoT Métropole Savoie, 25% des chefs d'exploitation ont 60 ans ou plus.

En Savoie, entre 50 % et 55 % des surfaces agricoles sont exploitées en fermage, un taux inférieur à la moyenne nationale, traduisant une autonomie foncière limitée pour les agriculteurs. Sur le territoire, environ 15 à 20% des surfaces exploitées sont en propriété (chiffre en baisse) et moins de 5% de baux sont écrits, ce qui place les exploitants dans une grande précarité foncière. A titre illustratif sur la Communauté d'Agglomération de Grand Lac, la prise du marché foncier agricole par les agriculteurs diminue, passant de 43% des surfaces acquises en 2017 à 35% en 2021. Cette situation restreint leur marge de manœuvre, tant sur le plan entrepreneurial que pour la transmission d'exploitations. La reprise des fermes est d'autant plus complexe qu'elle se heurte à une pression foncière croissante liée à l'urbanisation et à la concurrence entre usages du sol.

Outre les pertes directes liées à l'artificialisation, les terres agricoles subissent également des atteintes plus diffuses et moins visibles, qualifiées de "**consommation masquée**", qui contribuent à leur dévitalisation progressive.



Source : [Les Greniers d'Abondance](#), à partir des données [Recensement Parcellaire Graphique](#) (IGN, 2023, retraité) ; [Cheptels](#) (Agreste, 1988, 2000 et 2010, retraité)

<sup>21</sup> Recensement Parcellaire Graphique (IGN, 2023, retraité)

<sup>22</sup> Cette valeur permet d'estimer le niveau d'intensité de l'élevage, qui devient particulièrement important lorsqu'on commence à dépasser 1.5 UGB/ha.

#### Diagnostic prospectif

A titre d'exemple, sur le territoire Grand Lac, chaque année environ 65 hectares de terres agricoles sont soustraits à la production : 28 hectares via l'urbanisation classique, mais aussi plus de 30 hectares acquis par des particuliers pour des usages non productifs (résidentiels ou de loisirs)<sup>23</sup>. Ces terrains restent souvent non bâtis, mais changent d'usage, en devenant jardins d'agrément, terrains de loisir ou pâtures non exploitées. Cette pression, bien qu'invisible dans les statistiques classiques, contribue à la fragmentation du foncier agricole et à la perte progressive de sa fonction productive.

Ce phénomène s'accompagne d'une hausse des prix du foncier rural, rendant plus difficile l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations. Par ailleurs, la progression rapide de certaines filières comme le maraîchage de plein champ témoigne d'une volonté de relocaliser la production alimentaire. Mais cette dynamique reste fragile face à la concurrence foncière et à l'absence d'outils de régulation.

À moyen terme, cette tendance contribue à affaiblir la **résilience alimentaire locale**, en réduisant la surface agricole utile (SAU) mobilisable pour une production de proximité. Elle interroge la capacité du territoire à maintenir un socle productif diversifié face aux enjeux climatiques et aux objectifs de relocalisation alimentaire. Cette pression diffuse s'observe aussi ailleurs dans Métropole Savoie.

### Des exploitations moins nombreuses et plus grandes

La diminution du nombre d'agriculteurs et du nombre d'exploitations s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de la taille de celles-ci. Pour Métropole Savoie :

- le nombre d'exploitations est passé de 2 622 en 1988 à 845 en 2020<sup>24</sup> soit une disparition de plus des 2/3 des exploitations (4,6 exploitations en moins par mois) ;
- la surface moyenne par exploitation est donc passée de 10 ha en 1988 à 39 ha en 2020 soit une évolution de x3,9 .

### Une agriculture engagée dans des pratiques qualitatives au sein d'un territoire naturel

Le territoire présente une Haute Valeur Naturelle selon l'expertise agroécologique et naturaliste des exploitations menée par Solagro. Le territoire bénéficie d'exploitations agricoles mettant en œuvre une diversité d'assolement, des pratiques agricoles extensives et présentant des infrastructures agroécologiques semi-naturelles témoignant de la qualité des services environnementaux.

153 exploitations pratiquent l'Agriculture Biologique en 2023 (soit 18% des exploitations – 14% pour la France entière) contre 37 en 2010 (3.2%) soit une multiplication par 6 en 13 ans. La Surface Agricole Utile (SAU) de cultures en agriculture Bio en 2020 est de 2170 ha soit 7,4% de la SAU productive (ie SAU hors jachères, estives & landes et diverses cultures particulières).

380 exploitations soit 45% ont des productions sous signes officiels de qualité (y compris vin hors bio).

Sur la dernière décennie, les exploitations diversifient également leurs activités en direction de la production d'énergie renouvelable : en 2020, 16 exploitations produisent des énergies renouvelables destinées à la revente (électricité photovoltaïque).

### Une sécurité alimentaire fragile

L'adéquation théorique globale représente de façon plus fine l'adéquation théorique entre production et consommation puisqu'elle tient compte de la diversité des cultures nécessaire à une alimentation variée.

#### Adéquation théorique entre production et consommation



29 %

de la consommation actuelle pourrait en théorie être couverte par la production locale

<sup>23</sup> Source : SAFER Auvergne-Rhône-Alpes, d'après DGFIP – MAJIC 2016-2020 et d'après base DIA Safer, marché foncier de l'espace rural

<sup>24</sup> Source Recensement Général Agricole 2020

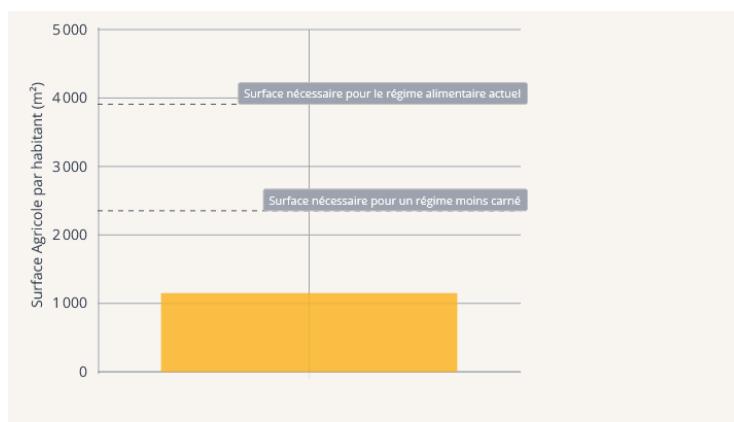
	Consommation	Part dans le régime alimentaire	Adéquation théorique
Fourrages	67 156 ha	70 %	34%
Céréales	16 267 ha	17 %	20%
Oléoprotéagineux	9 152 ha	10 %	11%
Fruits et légumes	1 922 ha	2 %	15%
Autres cultures	1 731 ha	2 %	62%
Adéquation théorique globale			29 %

Source : [Les Greniers d'Abondance](#), à partir des données [Recensement Parcellaire Graphique](#) (IGN, 2023, retraité) ; [Surfaces agricoles nécessaires pour couvrir la consommation de la population](#) (PARCEL, 2019)

des besoins en fruits et légumes pouvant être produits localement et 17% pour les céréales.

La part de la production réellement consommée localement n'est pas précisément connue mais au niveau national, on estime qu'à l'échelle d'un bassin de vie plus de 90% des produits agricoles locaux sont exportés, et dans le même temps plus de 90% de l'alimentation est composée de produits agricoles importés.

Sur Métropole Savoie, la surface agricole utile productive par habitant<sup>25</sup> est trop faible pour viser l'autosuffisance, même pour un régime alimentaire moins carné.



Source : [Les Greniers d'Abondance](#), à partir des données [Registre Parcellaire Graphique](#) (IGN, 2017) ; [Population totale](#) (INSEE, 2017)

### Une proximité des commerces limitant la dépendance à la voiture pour l'alimentation

Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, les activités de transformation et de distribution se sont concentrées à la fois économiquement et géographiquement. L'essentiel de la transformation et de la distribution repose désormais sur de grosses unités, distantes des fermes et des consommateurs entraînant un bouleversement de la logistique alimentaire et une dépendance totale au pétrole et aux infrastructures pour le transport des marchandises.

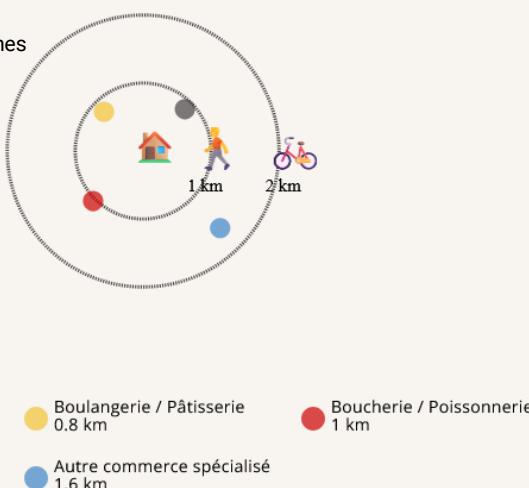
Afin de limiter la dépendance du système alimentaire aux transports et aux énergies fossiles et la concentration du pouvoir dans la chaîne agroalimentaire, il est donc essentiel de développer des filières territoriales par la relocalisation d'unités de stockage, de transformation et de distribution, et la simplification de la logistique.

Elle est calculée en faisant la moyenne des adéquations théoriques de chaque groupe de culture plafonnées à 100% (pour ne pas tenir compte des surproductions) et pondérées par leur part dans le total des consommations.

Ainsi le territoire pourrait théoriquement couvrir 29% de la consommation actuelle mais avec des déséquilibres dans le régime alimentaire, avec seulement 15%

<sup>25</sup> L'indicateur Surface agricole utile par habitant correspond au ratio entre la surface agricole productive et le nombre d'habitants. La surface agricole nécessaire par habitant varie fortement en fonction du régime alimentaire, des conditions pédoclimatiques du territoire et des pratiques agricoles. Aujourd'hui en France, elle s'élève à environ 4 000 m<sup>2</sup>/hab pour le régime alimentaire actuel, 2 500 m<sup>2</sup>/hab pour un régime alimentaire moins riche en protéines et produits animaux et 1 700 m<sup>2</sup>/hab pour un régime alimentaire très végétal (voir *Le revers de notre assiette*, Solagro (2019)).

Illustration des distances moyennes aux plus proches commerces par type de commerce alimentaire :



Note: toutes les distances sont à vol d'oiseau, 1 km correspondant à une zone accessible en 15 min à pied et 2 km à 10 min à vélo.

Source : [Les Greniers d'Abondance](#), à partir des données [Base des commerces OSM](#) (OpenStreetMap France, 2021) ; [Données carroyées](#) (INSEE, 2015)

Sur le territoire de Métropole Savoie, 18 % de la population est théoriquement dépendante de la voiture pour réaliser ses achats alimentaires, un taux inférieur à la moyenne nationale (24 %).

Toutefois, dans 56 % des communes du territoire, plus de la moitié des habitants restent dans cette situation de dépendance automobile, révélant une accessibilité encore inégalement répartie.

Cette contrainte d'accès pèse particulièrement sur les publics précaires ou isolés, renforçant les inégalités face à l'alimentation (en France, 75 % des communes sont dans cette situation).

Avec près de 414 exploitations engagées dans la vente en circuits courts (soit presque une sur deux hors viticulture), le territoire témoigne d'un tissu agricole dynamique, en partie tourné vers une alimentation de proximité. La diversification des circuits courts – vente à la ferme, marchés, AMAP, épiceries indépendantes, etc. – demeure un levier clé pour rapprocher producteurs et consommateurs, dynamiser l'économie territoriale et accroître la résilience alimentaire. À l'échelle nationale, près de 60 % des achats se réalisent certes encore en grandes et moyennes surfaces<sup>26</sup> ; toutefois, ces enseignes intègrent désormais de plus en plus de références issues de la production locale, souvent regroupées dans des rayons dédiés ou mises en avant par des labels régionaux. Cette évolution élargit les points d'accès à l'alimentation de proximité au-delà des réseaux spécialisés. Si des freins subsistent, de prix, de logistique ou d'habitudes d'achat, la présence croissante du local au sein même de la distribution conventionnelle signale une transition progressive vers des modèles alimentaires plus territorialisés.

Par ailleurs, on observe une évolution des comportements alimentaires ces dix dernières années. La consommation de produits carnés et laitiers est en baisse, notamment chez les ménages modestes, au profit des pains, céréales et féculents. À l'inverse, les classes plus aisées augmentent leur consommation de fruits et légumes, notamment exotiques, traduisant une différenciation sociale des régimes alimentaires. Si la part des dépenses alimentaires dans le budget des ménages reste stable (environ 20%), les écarts de qualité, de provenance et d'impact environnemental entre catégories sociales tendent à se creuser.

### Une agriculture plutôt faiblement dépendante à l'énergie et à l'irrigation.

Plus de 80% des surfaces agricoles sont consacrées aux prairies, entretenues sans produits phytosanitaires.

Les autres systèmes agricoles restent dépendants d'intrants agricoles tels que l'eau, les semences, les engrains, les pesticides, les combustibles, le matériel agricole, l'alimentation animale... Ces intrants sont en général importés depuis l'extérieur des territoires et proposés par un petit nombre de fournisseurs, pour la plupart des multinationales. Ce manque d'autonomie constitue une vulnérabilité dans un contexte de contraintes économiques, géopolitiques et énergétiques (disponibilité et prix des engrains, pesticides, combustibles...) et de changement climatique (disponibilité de la ressource eau).

<sup>26</sup> Source : Insee, comptes du commerce – base 2020.

Le poste principal de consommation des exploitations du territoire est le carburant pour les tracteurs et machines qui représente 33 % de la consommation d'énergie totale du secteur agricole<sup>27</sup>.

#### Intensité d'usage de pesticides



**1,7**

fois la dose annuelle maximale autorisée pour une substance donnée

L'indicateur « intensité d'usage des pesticides » correspond au ratio entre le NODU (Nombre de Doses Unités Équivalent) et la surface agricole du territoire. Il peut s'interpréter comme le nombre moyen de traitements de pesticides utilisés à leur dosage maximal

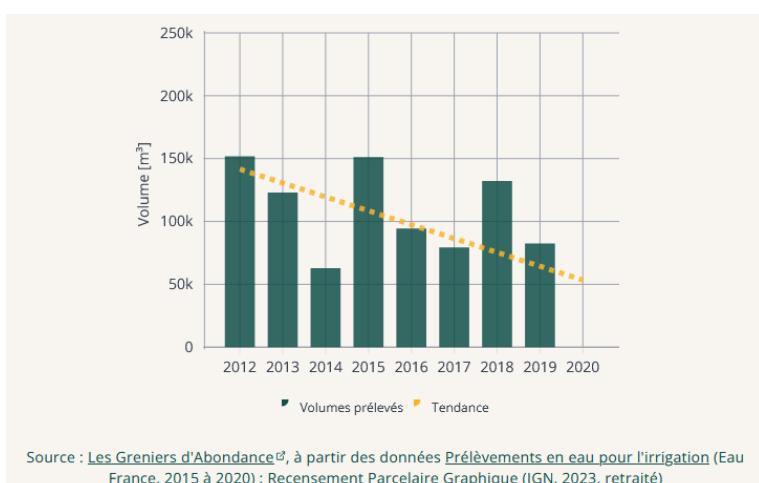
autorisé que reçoivent les terres agricoles du territoire. Sur le territoire, est atteint 1,7 la dose annuelle maximale autorisée pour une substance donnée, mais les quantités totales de substances actives achetées et le nombre de doses unités ont diminué entre 2017 et 2020 :

- -19% pour les quantités de substances actives ;
- -7,6% pour le nombre de doses unités.

Sur Métropole Savoie, 78 000 m<sup>3</sup> d'eau ont été prélevés pour l'irrigation en moyenne sur les années 2016 à 2020. Cela représente 14 m<sup>3</sup> d'eau par an et par hectare de surface agricole utile productive

(hors prairies) soit 1,4 mm par an. Cette valeur est une moyenne toutes surfaces confondues qui permet de simplifier la comparaison entre territoires.

Ces valeurs correspondent à 0,065 fois la moyenne de la France métropolitaine. Elles appartiennent à la fourchette basse des prélèvements en mm comparativement aux valeurs des départements français. Elles sont en baisse (-62%) en tendanciel entre 2012 et 2020.



#### Une précarité alimentaire en hausse

Sur le territoire les taux de pauvreté varient de manière significative entre les 3 EPCI. En 2021, il s'élevait à 12,5 % à Grand Chambéry, marquant une légère hausse par rapport à 2019 (11,9 %). À Grand Lac, les dernières données disponibles (2013) indiquaient un taux de 9,3 %, tandis que Cœur de Savoie affichait un taux plus faible, autour de 7,1 %. Ces écarts traduisent des dynamiques socio-économiques contrastées entre les territoires. Si les données localisées sur le recours à l'aide alimentaire sont rares, les éléments départementaux révèlent une forte hausse des besoins : la Banque Alimentaire de Savoie a enregistré une augmentation de plus de 10 % du nombre de bénéficiaires en 2022, une tendance qui se poursuit en 2023. En réponse, le Département a renforcé son soutien, consacrant près de 900 000 € à l'aide alimentaire. Ces chiffres témoignent d'une précarité croissante, parfois masquée dans les zones rurales ou périurbaines.

<sup>27</sup> Source <https://territoiresfertiles.fr> Traitement par Les Greniers d'abondance d'après les données Climagri de l'ADEME

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à l'alimentation

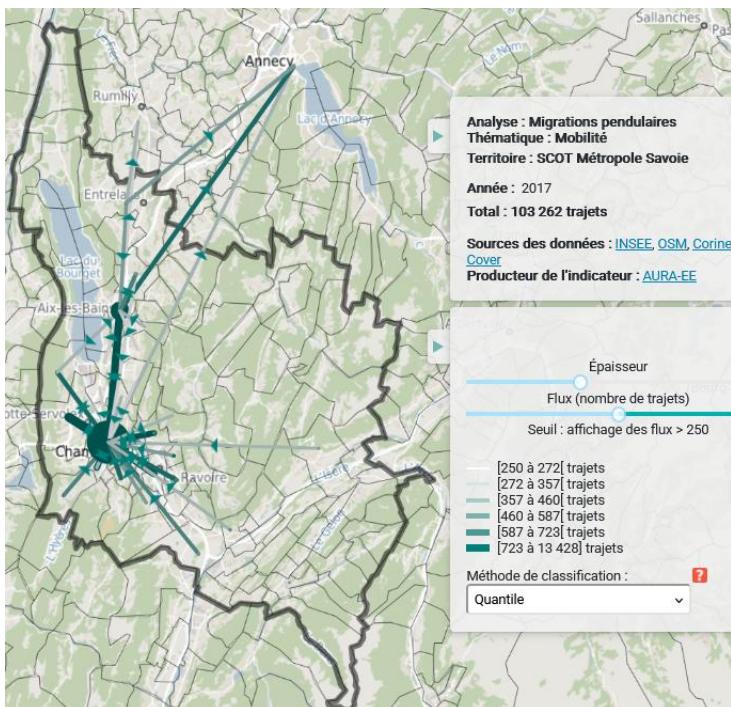
Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Fragilisation des exploitations du fait de la conjoncture économique compliquée dans certaines filières</b></li> </ul> <p>La crise de l'élevage bovin laitier liée au prix du lait provoque la conversion de certaines exploitations en caprin et pose de réelles questions de durabilité pour les grosses exploitations restantes (en Chartreuse notamment). Les grosses exploitations subissent des difficultés de reprise du fait des prix élevés du foncier qui nécessitent des investissements très lourds, particulièrement en zones urbaines. Les demandes d'installations sur de petites surfaces ne correspondent pas à l'offre de reprise.</p> <p>L'agriculture périurbaine subit des conflits d'usage, mais bénéficie de la proximité des bassins de consommation. Le phénomène de changement de destination des terres agricoles pour des usages de loisirs (équins, jardins d'agrément), appelée consommation masquée, nécessite une préservation volontariste.</p>	=> Choix stratégiques à opérer sur les terres en baux communaux
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Transformation écologique de la production</b></li> </ul> <p>Cette tendance de l'évolution des pratiques agricoles dans le sens d'une meilleure préservation de l'environnement se confirme sur le territoire sous l'influence de l'exigence des consommateurs (y compris restauration collective) et du cadre normatif favorable.</p> <p>Il est constaté une demande importante de petites installations en maraîchage ou production végétale, souvent en reconversion professionnelle. Cependant, on observe un gros taux d'échec des installations des agriculteurs ne bénéficiant pas de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA).</p> <p>La filière viticole se maintient. Elle progresse vers le Bio et s'engage dans des expérimentations en agroforesterie (Vignoble de Chignin).</p>	=> Concurrence sur certaines surfaces entre production agricole rentable et production d'énergie (PV au sol, cultures énergétiques pour méthanisation).
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Évolution des valeurs associées à la consommation et réinvestissement du bassin de vie</b></li> </ul> <p>Les convictions personnelles pèsent de plus en plus dans les choix individuels de consommation. Pour des raisons environnementales, éthiques et/ou sanitaires, une part croissante de la population veut consommer mieux, voire pour une minorité moins. Dans le même temps, la consommation reste vue comme un plaisir et/ou un marqueur de réussite, et les attentes de personnalisation et d'immédiateté continueront de se renforcer, portées par le e-commerce (cf modèle de l'ultra fast fashion).</p> <p>La crise sanitaire a accentué une tendance déjà en germes depuis plusieurs années : celui d'un investissement accru des habitants dans leur bassin de vie. Cette tendance correspond à une aspiration forte à retrouver une plus grande proximité dans la vie quotidienne (pour accéder à l'emploi, pour se former, pour faire ses courses, pour rencontrer des proches...), mais aussi, pour les citadins, à pouvoir plus facilement accéder aux espaces de nature. Il existe également une appétence croissante pour les productions (notamment alimentaires) de proximité, dans une logique de recherche de sens et de soutenabilité.</p> <p>Les intentions d'achat local sont affichées par les habitants mais peinent encore à se concrétiser. Les élus expriment des intentions de réduire l'import pour favoriser les filières courtes locales. Ils introduisent ces éléments de stratégie à l'occasion de la mise en place de Projets Alimentaires Territoriaux.</p>	=> La Ravoire Paysanne, magasin de producteurs locaux, qui propose des produits en vente directe, sans intermédiaire => Les Triandines, atelier-chantier d'insertion (ACI) associatif créée en 1996 dans la commune de Cognin (voir également J'AIME BOC'OH) => Drive : déjà présent, pas forcément souhaitable => Développement des jardins partagés => tension forte entre « productions » à destination du local et « productions » destinées à l'export

<p>La moitié des agriculteurs (hors céréaliers) commercialisent en direct : marché, vente à la ferme, magasin de producteurs... Ils n'expriment pas de difficulté de commercialisation de leurs produits.</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Précarisation d'une partie de la population</li> </ul> <p>Le nombre de personnes pauvres augmente progressivement en France depuis 2005. La crise Covid en augmentant la pauvreté et les inégalités sociales, en occasionnant de nombreuses pertes d'emploi et de revenus, en affectant la santé mentale des populations a précipité un grand nombre de personnes dans des situations de précarité, malgré la reprise de l'économie qui a suivi.</p> <p>La tendance de précarisation (qui ne touche pas que les jeunes) se manifeste notamment par une augmentation du recours aux banques alimentaires. Cet enjeu est majeur compte tenu des risques de crise économique mais aussi de baisse du budget des ménages destiné à l'alimentation.</p>	<p>=&gt; Augmentation du recours à la banque alimentaire (pas que sur les jeunes)</p> <p>=&gt; Les collectivités se mobilisent pour apporter des réponses à cette situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Aides financières</li> <li>○ Restauration collective</li> <li>○ Rôle de l'éducation car c'est un enjeu de santé publique</li> <li>○ Sensibilisation des ménages sur l'avantage économique et la meilleure qualité des filières courtes et locales</li> </ul>

## 1.4 Se déplacer

### Situation actuelle :

#### Lieux des déplacements : centralités multiples, dépendances fortes



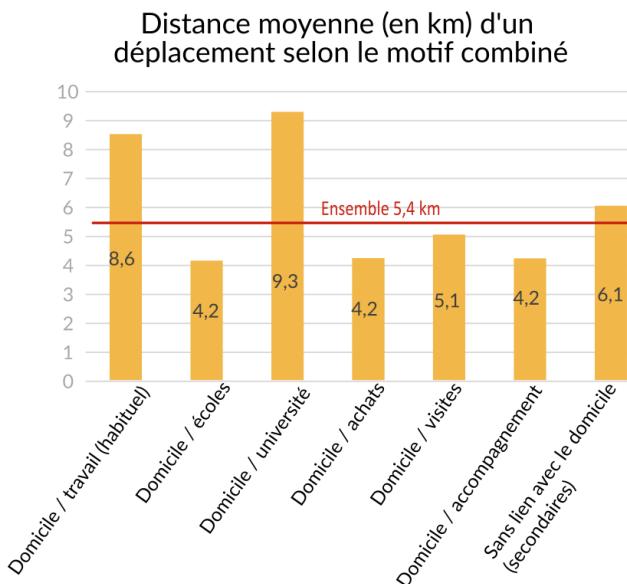
Le travail constitue le motif de déplacement le plus structurant, bien qu'il ne représente que 22 % du nombre total des déplacements. Il est en effet associé aux **distances parmi les plus longues** (8,6 km en moyenne), contre 5,4 km pour un déplacement moyen, et aux **temps de trajet les plus élevés** (23 minutes). Les actifs travaillant à temps plein parcourent en moyenne 27 km sur une journée, et les actifs à temps partiel 25 km, contre 19 km en moyenne pour l'ensemble de la population (distance quotidienne totale, donc aller-retour domicile travail + achats, accompagnements, etc.). La distance moyenne d'un déplacement est de 5,4 km.

Ces chiffres traduisent une forte spécialisation fonctionnelle du territoire, avec de nombreuses communes à dominante résidentielle où l'emploi est rarement situé à proximité du domicile. Dans les franges rurales ou périurbaines, plus de **80 % des actifs travaillent hors de leur commune**, entraînant une forte dépendance aux déplacements pendulaires, concentrés sur les heures de pointe.

Enfin, le domicile constitue la plaque tournante des mobilités : 78 % des déplacements ont pour origine ou destination le lieu de résidence. La localisation du domicile conditionne non seulement les distances à parcourir, mais aussi les temporalités et les modes de transport utilisés au quotidien.

Le territoire se structure autour de plusieurs pôles urbains (Chambéry, Grand Lac, Cœur de Savoie), concentrés en plaine et le long des axes nord-sud, où se localisent l'essentiel des emplois, services, équipements de santé et d'éducation.

En moyenne, chaque personne effectue 3,8 déplacements par jour en semaine, un chiffre qui varie selon le lieu de résidence. Grand Chambéry hors centre-ville affiche le niveau de mobilité le plus élevé (4,1 déplacements/jour), tandis que le pôle urbain de Grand Lac enregistre la plus faible moyenne (3,6 déplacements/jour).



## Moyens de transport : domination de la voiture

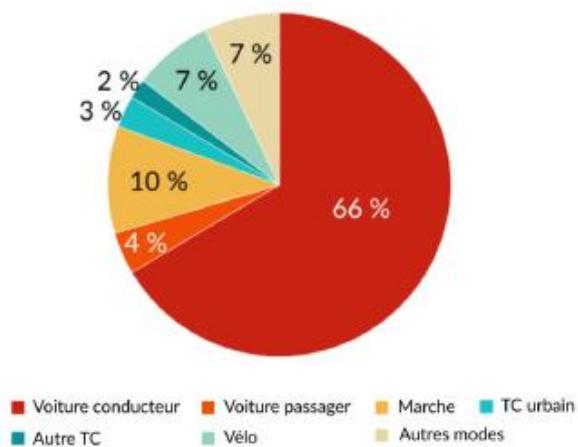
La voiture reste **le mode de déplacement dominant** : elle représente **58 % des trajets**, dont **46 % en tant que conducteur**. Elle est utilisée **y compris sur de courtes distances** :

- 47 % des trajets entre 1 et 2 km,
- 66 % entre 2 et 5 km,
- plus de 80 % au-delà de 5 km.

Seuls les trajets de moins de 1 km échappent à cet usage massif, la **marche y représentant 79 % des déplacements**.

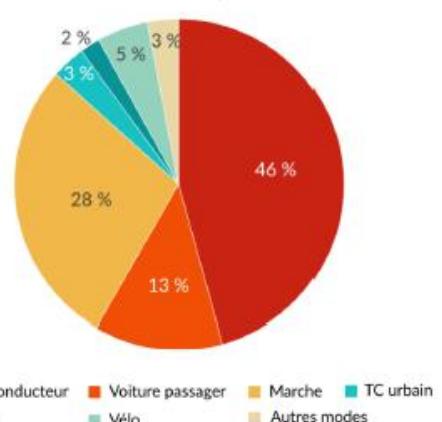
Cette dépendance est particulièrement marquée dans les zones peu denses : **près de 70 % des déplacements** à Grand Lac hors centre et en Cœur de Savoie. À l'inverse, la **marche atteint 43 % des trajets à Chambéry**, grâce à la densité de services et à la proximité résidentielle.

Répartition modale pour le motif travail



Ces trajets domicile-travail s'accompagnent d'importantes externalités négatives, notamment liées à la pollution de l'air, avec des émissions par semaine et par personne 3 fois supérieures sur le territoire à la moyenne du département.

Part modale des déplacements



Le travail renforce encore cette domination de la voiture : **70 % des trajets domicile-travail se font en voiture**, très majoritairement seul à bord. Le taux d'occupation est très faible (**1,08 personne par voiture**), contre 1,41 en moyenne tous motifs confondus. **Le covoiturage reste donc très marginal**, malgré son potentiel pour alléger le trafic aux heures de pointe.

Les zones urbaines commencent à infléchir cette tendance, avec une **baisse de l'usage de la voiture** pour se rendre au travail entre 2015 et 2021, au profit des modes actifs (marche, vélo). Mais dans les zones rurales, c'est l'inverse : on observe même des communes où plus de 90% des déplacements domicile-travail se font en voiture.

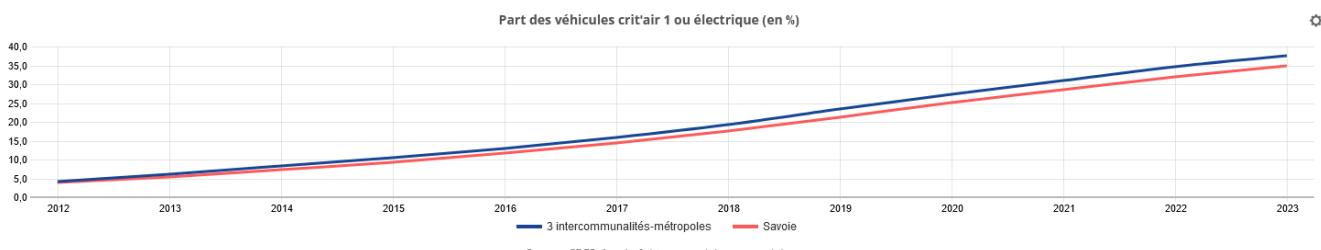
Emissions de CO2 liées aux navettes domicile-travail au lieu de résidence des navetteurs

Disponible pour les niveaux géographiques supérieurs à l'intercommunalité

Indicateurs	3 intercommunalités- métropoles	Savoie
Emissions de CO2 par personne et km parcouru	N/A	133,7
Emissions de CO2 par semaine et par personne	42 543	13 492

Source : Insee, Recensement de la population 2021 ; RSVERO ; EMP

Néanmoins l'augmentation continue de la part des véhicules plus sobres et moins polluants cette dernière décennie participe à une relative mitigation de ces effets, puisque l'on est passé de 5% du parc de véhicules crit'air 1 ou électrique à près de 40%.



## Diagnostic prospectif

Chemins de soutenabilités Métropole Savoie 2050

## La marche, un mode ancré dans les centralités urbaines

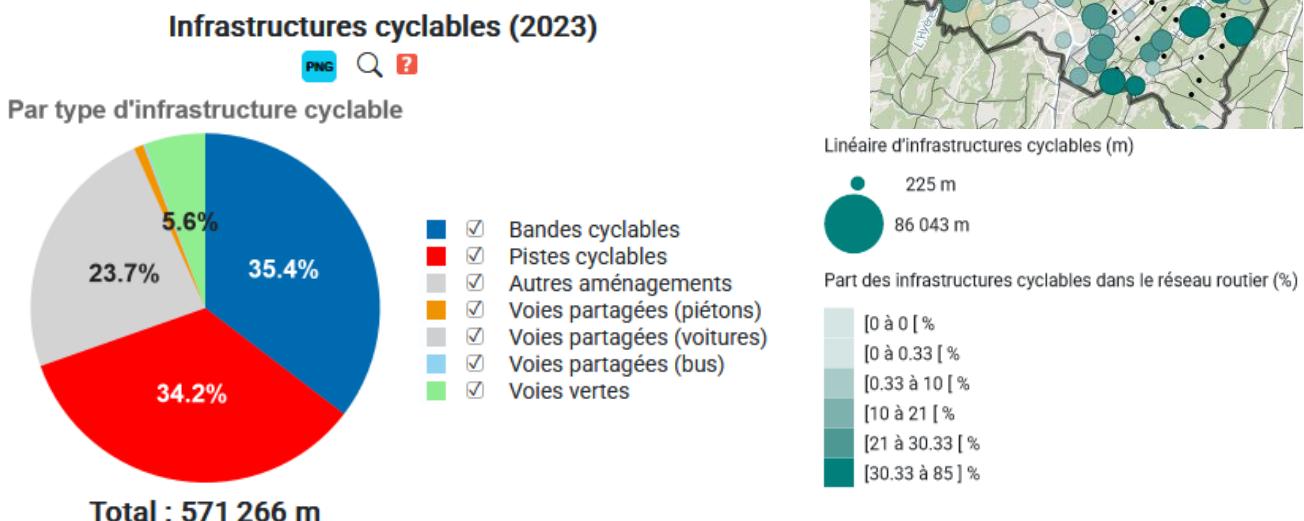
Si la voiture domine, la marche conserve une place importante dans les centralités denses où l'on peut accéder à pied à ses besoins quotidiens. Elle est le premier mode à Chambéry comme on a pu le voir, et reste très présente à Grand Lac (36 %) et les trajets pour les achats sont ceux où la marche est la plus utilisée (28 %). Signe que la proximité peut-être un levier pour favoriser des mobilités plus douces.

## Le vélo, un potentiel encore peu exploité

Malgré un bon niveau d'équipement (1,6 vélo par ménage), la pratique cycliste reste marginale. Pourtant, les trajets entre 1 et 5 km, qui représentent plus de 40 % des déplacements totaux, sont des cibles idéales pour le développement de ce mode de transport. Sa part modale s'élève à 7 % dans ces distances.

Le territoire est doté de **571 km de pistes cyclables**, mais les **discontinuités d'aménagement** et le manque de sécurisation peuvent freiner ses usages.

On observe néanmoins le **développement du vélo à assistance électrique** qui atteint 14% du parc, signe d'une dynamique d'équipement en cours.



## Les transports en commun, un usage limité mais ciblé

Les transports en commun ne représentent que **5 % des déplacements**, principalement pour les **trajets scolaires (27 %)**. Leur usage pour le travail reste marginal (5 %). Ainsi ce sont surtout les jeunes qui empruntent les transports en commun, principalement pour se rendre sur leurs lieux d'études.

La faible attractivité des transports en commun s'explique par une **offre limitée hors agglomérations**, de **faibles fréquences**, des contraintes liées aux **correspondances** et des **temps de trajet plus longs** (près de 2 fois plus longs en moyenne en bus urbains qu'en voiture pour des distances similaires : 6,1 km en transports urbains contre 7,1 km en voiture)<sup>28</sup>

## Besoins de mobilité : contraints, évolutifs, marqués socialement

En semaine les besoins de mobilité sont à la fois quotidiens et contraints : emploi, soins, éducation, achats alimentaires, démarches administratives, et s'inscrivent dans une forte contrainte spatiale. Ces besoins évoluent sous l'effet de grands facteurs structurels et des mutations sociales qui redéfinissent les usages, les attentes et les contraintes en matière de déplacement.

<sup>28</sup> Synthèse des premières analyses issues de l'Enquête Mobilité certifiée Cerema (EMC<sup>2</sup>) sur le Territoire Métropole Savoie - Avant-Pays Savoyard

Entre 2007 et 2022, **la mobilité a globalement diminué** (−10 % en zone urbaine, −15 % en zone rurale), et la part de la voiture a reculé, surtout en milieu urbain (−11 %), au profit des modes actifs comme la marche ou le vélo.

► **Vieillissement démographique : vers une mobilité d'accompagnement et de proximité**

Avec **27 % de la population âgée de 60 ans ou plus**, le vieillissement constitue un facteur majeur de transformation des besoins. Si cette population est généralement moins concernée par les mobilités contraintes (comme celles liées à l'emploi), elle voit croître ses besoins en mobilité de santé, de lien social et de services. L'arrêt progressif de la conduite individuelle, pour raisons médicales ou de sécurité, crée une **demande croissante de solutions d'accompagnement** et d'accessibilité (transports à la demande, accessibilité piétonne, services de proximité...).

Ce vieillissement entraîne également une hausse des **déplacements professionnels liés à l'aide à domicile et aux soins** (aides-soignants, infirmiers, auxiliaires de vie), qui nécessitent une desserte étendue et une logistique adaptée, notamment dans les zones peu denses.

► **Une jeunesse nombreuse et mobile, mais contrainte**

La structure démographique du territoire se caractérise aussi par une **forte proportion de jeunes** : près d'un tiers des habitants a moins de 30 ans. Cette jeunesse génère des besoins spécifiques : transport scolaire, accès aux lieux d'étude, de loisirs et d'emploi. Les jeunes actifs ou en formation sont souvent contraints à des déplacements entre zones urbaines, périurbaines et zones d'activités éloignées.

Leur accès à la mobilité est freiné par **des obstacles économiques** (coût du permis, carburant, assurance), qui les rendent vulnérables à toute hausse des coûts ou insuffisance d'offre. Par ailleurs, les jeunes aspirent à plus de flexibilité dans les horaires et les modes de transport, ce que l'offre actuelle peine à offrir, notamment hors agglomérations, et **les modes actifs restent peu attractifs hors zones centrales** en raison des distances.

► **Évolutions familiales et charge de déplacement**

La **diversification des structures familiales** transforme également les besoins de déplacement. Les familles monoparentales, en particulier, constituent un public à forte contrainte car elles **cumulent plusieurs facteurs de fragilité** en matière de déplacements :

- Un seul adulte pour **gérer l'ensemble des besoins** de la cellule familiale, ce qui implique de **multiplier les déplacements** (travail, école, courses, santé, activités).
- Une disponibilité temporelle plus contrainte : **les temps de trajets longs** (liés à des choix d'habitat plus éloignés car plus accessibles financièrement, éloignés des services) pèsent particulièrement sur ces familles
- Un **niveau de vie souvent plus faible** : les familles monoparentales comptent parmi les ménages les plus modestes, ce qui rend les dépenses liées à l'automobile plus lourdes.

Cette **charge logistique élevée** engendre une fatigue sociale et économique, peu prise en compte par les politiques de mobilité, alors même qu'elles cumulent isolement parental, précarité économique et contraintes de déplacement élevées.

Par ailleurs, les **femmes restent plus soumises** aux mobilités de proximité, souvent non choisies, liées à l'accompagnement, aux courses ou aux soins. Cela renforce leur exposition à une forme de précarité mobilité "invisible".

► **Télétravail et transformations professionnelles : vers une fragmentation des rythmes**

Le **développement partiel du télétravail**, accéléré depuis la crise sanitaire, modifie les pratiques de déplacement, en réduisant les flux pendulaires quotidiens mais en complexifiant les rythmes hebdomadaires. Cela renforce l'**hétérogénéité des horaires**, la **multiplication des motifs secondaires** (courses, sport, accompagnement, rendez-vous médicaux) et la **dispersion spatiale** des déplacements, qui deviennent moins prévisibles et plus dispersés dans le temps.

Ce phénomène appelle des réponses en matière d'offre de transport plus souple, intermodale et adaptative, mais aussi une meilleure articulation entre urbanisme et mobilité pour éviter un report vers l'autosolisme occasionnel.

Concernant l'éloignement domicile-travail, le territoire bénéficie de la même dynamique que l'échelle nationale consistant à davantage travailler en dehors de sa commune de résidence. Cette tendance pourrait s'expliquer localement par divers mécanismes en cours : amélioration de l'accessibilité des zones d'emploi, pratique du télétravail croissante autorisant des déplacements plus longs mais moins fréquents, difficultés de logement des salariés sur leur lieu d'emploi du fait de la hausse des prix immobiliers...

#### LIEU DE TRAVAIL DES ACTIFS DE 15 ANS OU PLUS RESIDANT SUR METROPOLE-SAVOIE

	107 communes du SCOT Métropole Savoie				France	
	2010		2021		2010	2021
	Nombre	%	Nombre	%	%	%
Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans la commune de résidence	31 880	32,0	33 027	29,4	35,2	32,7
Actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi qui résident dans la zone et travaillent dans une autre commune	67 798	68,0	79 149	70,6	64,8	67,3
Total	99 678	100	112 176	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale - 2010 - 2021

#### ► Le week-end, un autre rythme de mobilité

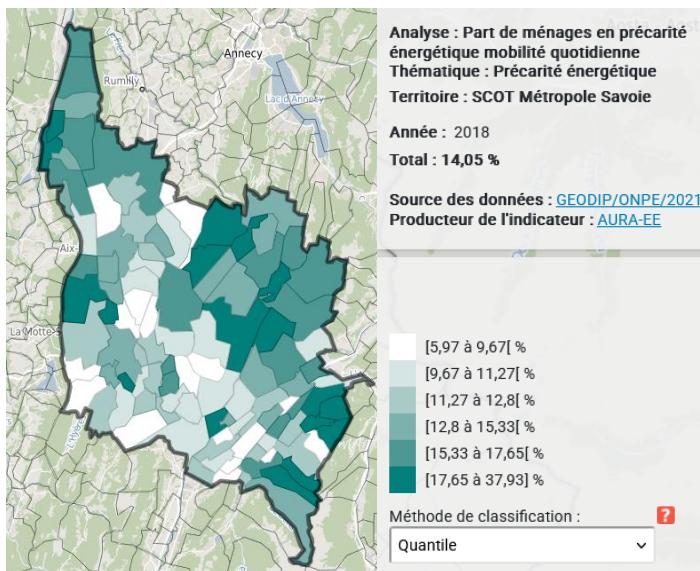
Le rythme des déplacements n'est toutefois pas le même en week-end, le nombre de déplacements ainsi que la part d'habitants se déplaçant baissent notablement (-14 % de déplacements le samedi, -44 % le dimanche).

Le week-end est également marqué par un basculement dans les usages, les achats deviennent le 1er motif de déplacement le samedi (39% des déplacements) suivi par les loisirs (26%), que l'on retrouve le dimanche comme le principal usage à 42%.

La voiture reste dominante ces jours-là, mais son usage devient plus collectif : le taux d'occupation des voitures atteint 1,7 le samedi et 1,8 le dimanche, ce qui traduit des mobilités plus familiales, moins contraintes.

► Enfin, la **fréquentation touristique**, estivale comme hivernale, introduit une contrainte saisonnière forte : les **axes routiers principaux sont régulièrement saturés**, complexifiant la mobilité, notamment pour les habitants permanents.

## Un modèle de mobilité énergivore, facteur de vulnérabilité sociale et territoriale



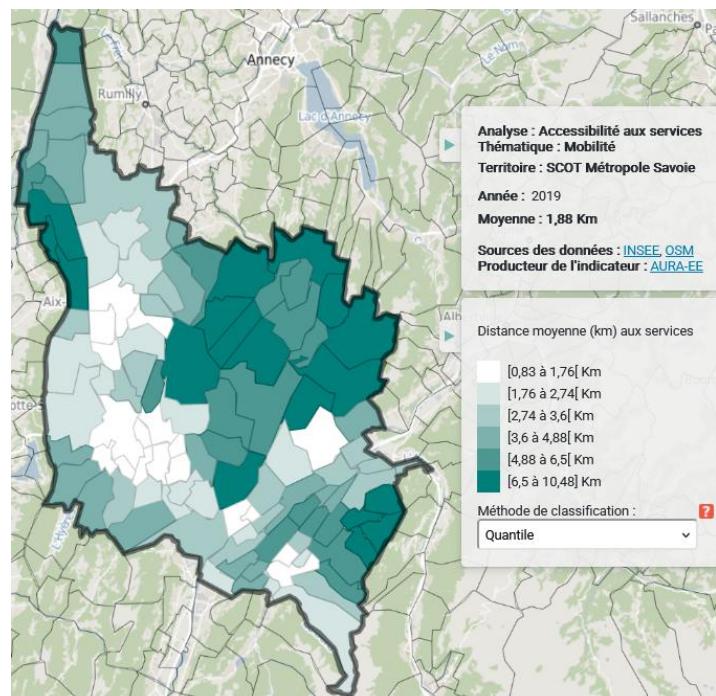
Les ménages les plus modestes restent captifs de l'automobile, faute d'alternatives viables dans les zones peu denses ou mal desservies.

Dans ce contexte, la variation des prix du carburant, l'instauration de restrictions d'usage (zones à faibles émissions, fiscalité environnementale) ou des difficultés d'approvisionnement peuvent entraîner des effets socio-économiques importants.

Les capacités d'adaptation de la population sont limitées, notamment dans les territoires ruraux et périurbains, où la distance aux services, à l'emploi et aux équipements renforce la contrainte automobile.

En effet les **distances pour accéder aux services essentiels y sont plus importantes**, que ce soit pour la santé, l'éducation, l'emploi ou les commerces.

Le territoire de Métropole Savoie reste fortement dépendant des énergies fossiles, dans un contexte de fin annoncée d'une énergie abondante, peu chère et fortement émettrice. Depuis 2010, le prix du gazole a augmenté en moyenne de 41 %. Le **coût moyen annuel du transport routier atteint 1 780 € par habitant**, pesant lourdement sur les budgets des ménages. Cette pression financière est d'autant plus critique que **13,2 % des ménages sont en situation de précarité liée à la mobilité**, cumulant faibles revenus et dépendance contrainte à la voiture.



## Accessibilité à l'emploi (2018)

Filtre : Moins de 25 km

Nombre d'emplois accessibles



Accessibilité relative



- Employés
- Ouvriers
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions Intermédiaires

L'accessibilité à l'emploi suit la même logique : les pôles urbains restent les mieux connectés, notamment grâce aux infrastructures routières et à la concentration des emplois. Les communes rurales et périurbaines sont plus isolées, avec **peu d'emplois accessibles à distance courte et une dépendance quasi exclusive à la voiture.**

L'accessibilité se pose à la fois en termes physiques

(distances, infrastructures, temps de trajets) et économiques. La mobilité devient un **facteur d'exclusion**, en raison de la **dépendance au carburant**, des **coûts d'équipement (voiture, assurance, entretien)** et du **manque d'options peu coûteuses** pour les non-motorisés.

Les usagers **non motorisés**, souvent les plus fragiles économiquement ou socialement, sont **particulièrement pénalisés** dans les zones peu denses, leur accessibilité aux services peut être fortement dégradée, voire inexistante sans recours extérieur. Les délais d'accès aux soins ou démarches administratives peuvent alors **dépasser les seuils acceptables**.

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés aux déplacements

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<p><b>Accès aux soins et vieillissement : la mobilité comme facteur de vulnérabilité</b></p> <p>Dans les territoires ruraux et peu denses, l'éloignement des services de santé rend les déplacements incontournables, même pour des soins de base. L'absence fréquente de transports collectifs renforce la dépendance à la voiture, inadaptée à certains publics (seniors, personnes précaires, sans permis), exposant à des retards de prise en charge, voire à un renoncement aux soins. La mobilité sanitaire devient ainsi un indicateur central de vulnérabilité.</p> <p>Le vieillissement de la population accentue ces enjeux. Avec 27 % d'habitants de 60 ans et plus, le territoire doit faire face à une hausse des besoins en déplacements médicaux et sociaux. Les seniors, plus exposés à l'isolement et aux limitations de mobilité, manquent souvent de solutions adaptées : transport accompagné, offre de proximité, services itinérants ou à domicile. En parallèle, la croissance des personnes âgées en bonne santé multiplie les usages de la mobilité, tandis que celle des personnes dépendantes accroît les besoins de déplacement des professionnels de santé et d'aide à la personne.</p> <p>Ces évolutions appellent une réponse globale, intégrant accessibilité, accompagnement et continuité des parcours, pour ne pas laisser les zones rurales et périphériques cumuler les inégalités de soins et de mobilité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Installation de services médicaux en périphérie proche des centres (milieu rural)</li> <li>▶ Augmentation de l'obésité et surpoids, sédentarisation accrue avec le covid : baisse de l'exercice physique chez les jeunes au niveau national</li> <li>▶ Dans les territoires ruraux, si le noyau familial se dégrade, les personnes âgées ne peuvent plus aller vers les rendez-vous médicaux</li> <li>▶ Difficulté pour permettre le transport des personnes âgées vers les soins</li> </ul>
<p><b>Des aspirations de proximité confrontées aux contraintes de l'aménagement</b></p> <p>Les populations expriment une aspiration croissante à la proximité, traduisant un regain d'attachement aux territoires et un réinvestissement progressif des centralités locales. L'accès facilité à l'emploi, aux commerces ou aux espaces naturels façonne désormais les attentes, notamment dans les petites villes et les zones périurbaines. Ce retour au « local » peut contribuer à réorienter certaines pratiques de mobilité. Toutefois, si les logiques de proximité progressent dans les discours comme dans les intentions d'aménagement, elles ne se traduisent pas encore systématiquement par une réduction effective des distances parcourues, en particulier dans les territoires peu denses.</p> <p>Cependant, le manque de logements abordables dans les centralités, les contraintes liées à l'inertie foncière, ainsi que la dispersion des lieux de vie et d'activité freinent la mise en œuvre d'une mobilité fondée sur la proximité et les modes actifs (marche, vélo, transports en commun). De nouvelles approches tentent de répondre à ces limites : ville du quart d'heure, réinvestissement des centres anciens, mixité fonctionnelle renforcée. Mais elles se heurtent à une organisation spatiale historiquement construite autour de l'automobile.</p> <p>Ce blocage est renforcé par une vision court-termiste de l'aménagement, dans laquelle l'opportunisme foncier, les logiques de zonage et les impératifs économiques immédiats prennent souvent le pas sur les objectifs de long terme. Ce déséquilibre traduit une difficulté persistante, pour de nombreux acteurs, à imaginer et porter des modèles de développement plus durables.</p> <p>Faute d'alternatives viables, les territoires ruraux et périurbains restent captifs d'un modèle automobile, tandis que la capacité à créer des alternatives viables dépend fortement des dynamiques d'aménagement, de la localisation des services, et de la volonté collective de penser la mobilité autrement.</p>	

### **Numérique et hybridation des pratiques : une mobilité plus complexe, pas nécessairement réduite**

Si l'on observe depuis quelques années un certain recentrage des modes de vie au domicile par le biais du numérique, cette évolution ne s'est pas traduite par une transformation profonde des mobilités du quotidien. Le développement du télétravail n'a que peu d'impact sur les mobilités, même si une part croissante de la population y a recours ponctuellement. De même, la massification des achats en ligne n'a entraîné qu'une baisse modérée des déplacements : entre 2007 et 2022, la part de déplacements liés aux achats n'a reculé que de 2 points (22 % à 20 %). Ces changements d'usage apparaissent encore partiels et sectoriels (biens culturels, de mode ou d'équipement), ces pratiques ne remplacent pas les mobilités liées à l'achat de produits alimentaires ou aux usages nécessitant une présence physique.

Cette hybridation des pratiques (physique/numérique) produit des parcours plus fragmentés et parfois plus imprévisibles, ce qui complique la planification et la coordination des offres de transport, sans réduire fortement le volume de déplacements. On note également une segmentation des usages selon les profils sociaux et les territoires : les outils numériques sont davantage mobilisés par des ménages jeunes, urbains et connectés, alors que les populations plus âgées ou rurales restent fortement dépendantes des mobilités physiques.

- ▶ On observe une augmentation des déchets d'emballages liés à la commande sur internet
- ▶ La commande sur internet amène une forme de péréquation car la livraison d'un article dans un territoire rural éloigné coûte le même prix que la livraison en zone urbaine ou péri-urbaine.
- ▶ La commande sur internet diminue le brassage des populations en limitant le déplacement des habitants vers les centres urbains
- ▶ Augmentation des déplacements de camions et camionnettes de livraison pour les achats en ligne qui engendre une certaine dangerosité avec parfois des camionnettes de livraison en sur-vitesse sur les routes secondaires
- ▶ La livraison permet d'éviter les problèmes de stationnement des habitants à proximité des commerces
- ▶ Diminution des distributeurs de pain (déplacement ou fabrication à domicile)
- ▶ Développement de lockers mais pas de prise sur leur localisation, qui est pourtant stratégique.

### **Des mobilités quotidiennes plus hétérogènes et complexes**

Les mobilités quotidiennes deviennent **plus diffuses, moins régulières, combinant plusieurs motifs dans un même trajet**. Cela reflète la multiplication et la diversification des situations de vie (familiales et professionnelles) ce qui complique la planification d'une offre de transport linéaire et standardisée. Dans ce contexte, les services de transport pourraient être amenés à évoluer **vers des mobilités plus souples, décloisonnées, capables de s'adapter** aux rythmes et aux besoins différents selon les profils (jeunes sans permis, seniors dépendants, familles monoparentales...).

### **Un verrouillage automobile difficile à dépasser**

La diversification des solutions par le développement du covoiturage, des mobilités partagées, et l'essor des mobilités actives (vélo, marche) est une des pistes pour sortir d'un modèle de transport polluant. Des signaux émergent aussi du côté **technologique**, montée en puissance des véhicules électriques, recours progressif aux biocarburants ou au gaz pour les transports collectifs, même si leur diffusion reste lente, et que des incertitudes pèsent sur les filières à venir comme l'hydrogène.

La transition des mobilités doit également répondre à l'évolution des modes de vie. Vieillissement, précarité des jeunes actifs, nouvelles formes familiales, rythmes de travail éclatés : ces dynamiques interrogent les modèles de desserte, les choix d'investissement et mettent en exergue la diversité des

- ▶ Dégradation de la qualité des transports publics avec en parallèle une hausse des prix (snfc, ratp...)
- ▶ Hausse de l'usage des mobilités douces : vélo (subventions pour vélos électriques, libre-service ; infrastructures...), covoiturage (voies dédiées), verdissement des flottes...

-> à nuancer, reste marginal à l'échelle nationale en dehors des métropoles

- ▶ Transport solidaire qui fonctionne (activa, territoire zéro chômeur, Val Gelon)
- ▶ Augmentation du vélo électrique sur certaines communes rurales pas trop éloignées du lieu de travail
- ▶ Augmentation du covoiturage sur les zones éloignées des centres urbains (les facilités financières proposées peuvent favoriser)

<p>contraintes de déplacement. Il s'agit de construire une offre équitable et adaptée aux réalités sociales des territoires.</p> <p>À l'échelle nationale comme locale, le transport ferroviaire fait l'objet de nombreuses attentes, mais son développement reste freiné par des incertitudes liées aux politiques tarifaires, à l'offre, et à l'ouverture à la concurrence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les parkings relais sont saturés et sont trop peu nombreux</li> <li>▶ Augmentation de l'engagement des citoyens dans la transition écologique</li> <li>▶ Le transport à la demande reste peu utilisé. Rigidité par cadrage réglementaire</li> <li>▶ Offre de desserte de train insuffisante (ex St Pierre d'Albigny)</li> <li>▶ Le transport régulier vers le marché (mercredi) ne fonctionne plus (vallée des Huiles)</li> <li>▶ Une taxe mobilité payée par les entreprises sans service sur le territoire</li> <li>▶ Les bus vers les stations de ski (La Feclaz) sont peu fréquentés</li> <li>▶ Des déplacements très liés aux périodes de la vie</li> <li>▶ La voiture reste indispensable en milieu rural</li> </ul>
<p><b>Dépendance énergétique et tension sur les ressources : deux vulnérabilités majeures à surmonter</b></p> <p>La forte dépendance à la voiture individuelle et aux énergies fossiles rend la mobilité particulièrement vulnérable aux aléas d'approvisionnement énergétique. Depuis 2010, le prix du gazole a augmenté de 41 %, sans infléchir l'usage de l'automobile, qui reste souvent sans alternative viable, notamment dans les zones peu denses. Dans ce contexte, toute variation des prix ou restriction d'usage (ZFE, fiscalité) peut avoir des effets socio-économiques marqués risquant d'amplifier les inégalités d'accès et la précarité liée à la mobilité.</p> <p>Parallèlement, la transition vers des mobilités décarbonées repose sur des matériaux critiques (lithium, cobalt, cuivre, etc.), dont l'approvisionnement est incertain, géopolitiquement instable et écologiquement coûteux. La raréfaction ou l'enchérissement de ces ressources risque de freiner le déploiement de solutions alternatives (véhicules électriques, infrastructures ferroviaires, bornes...).</p> <p>Face à ces vulnérabilités croisées, une refonte structurelle des politiques de mobilité s'impose, fondée sur la sobriété énergétique, la résilience des systèmes locaux, la justice sociale, et le développement de filières circulaires (réemploi, recyclage).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'augmentation du coût de l'énergie incite à rationaliser / diminuer les déplacements</li> <li>▶ Pas de connaissance du vrai coût du déplacement</li> <li>▶ Jeunes : difficultés de mobilité (moins de permis de conduire, coût) mais nouvelles pratiques (trottinettes, vélo...)</li> <li>▶ De plus en plus de familles monoparentales avec enfants en zones rurales</li> <li>▶ Précarité dans les espaces de faible densité : difficulté dans la mobilité, l'accès aux ressources, administration, offre de logement inadaptée</li> <li>▶ On observe une précarisation croissante des travailleurs salariés qui deviennent des travailleurs pauvres</li> </ul>
<p><b>L'intensification des événements météorologiques extrêmes</b> (canicule, fortes précipitations, alternance de gel-dégel, ...) engendre des perturbations croissantes sur les déplacements : interruptions de trafic, temporaires ou de longue durée (suite à inondation, chute de roches ou glissement de terrain, feux de forêt...), ou dégradations des infrastructures nécessitant des travaux. Ces dysfonctionnements mettent en tension certaines filières économiques sensibles aux conditions météorologiques (agriculture, tourisme, logistique) et révèlent une évolution des risques pourtant identifiés. Dans ce contexte, la résilience des réseaux et la sécurisation des mobilités deviennent un enjeu structurant pour préserver l'accessibilité des territoires et limiter les effets en chaîne lors de crises météorologiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La viabilité hivernale des routes est meilleure du fait d'un enneigement moins important</li> <li>▶ Augmentation des chutes d'arbre sur les routes pour certains élus (à vérifier)</li> <li>▶ Augmentation des glissements de terrain et chutes de roches sur certaines zones</li> </ul>

## 1.5 Produire et consommer

Cette fonction sur le territoire est caractérisée par :

- La production locale et extérieure.
- La distribution : les commerces, points de ventes et les chaînes logistiques
- Enfin la consommation qui dépend du nombre et des caractéristiques des ménages, de leur budget et des préférences/ choix de consommation

Dans cette partie l'agriculture n'est pas traitée car elle l'est dans la fonction se nourrir ci-avant.

### Situation actuelle :

#### Une économie locale dynamique, portée par des filières diversifiées

Le territoire de Métropole Savoie se distingue par une concentration de l'emploi positive, avec plus de 110 000 emplois, soit un peu plus que sa population active. Cette attractivité repose sur un tissu économique varié, dominé par l'économie présentielle (56 % des entreprises relèvent des services, représentant 78 % des emplois), mais enrichi par plusieurs filières d'excellence :

- la santé, en grande partie par son centre hospitalier,
- les industries technologiques de pointe (microélectronique, biotechnologies, cristallogenèse mais aussi agroalimentaire),
- l'aménagement de la montagne,
- les énergies renouvelables, notamment autour du pôle Technolac.

Ce tissu reste néanmoins très fragmenté, avec une prépondérance des très petites entreprises (TPE). La dynamique de création d'entreprises y est supérieure à la moyenne nationale (+1,19 % par an entre 2015 et 2021 contre 0,65 % au niveau national), confirmant un écosystème entrepreneurial dynamique, mais aussi fragile face aux aléas.

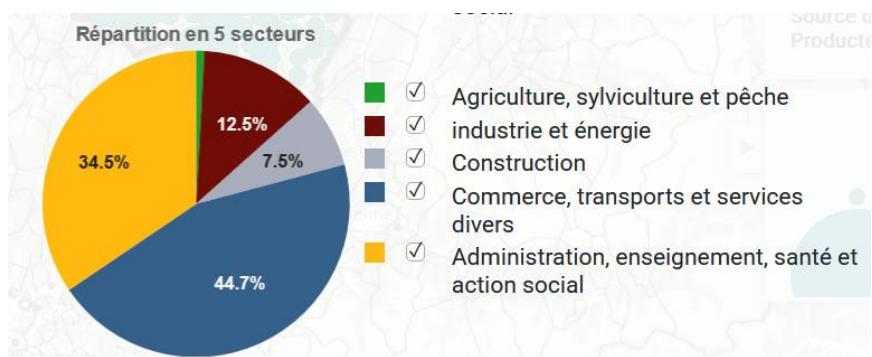


Figure 1 : Répartition des emplois par secteurs d'activité, INSEE 2021

#### Tensions sur la main-d'œuvre et effets socio-économiques

Le territoire connaît une hausse marquée de la part des cadres, avec 93 cadres pour 100 ouvriers, révélateur d'une évolution importante dans la composition socio-professionnelle. Cette polarisation du marché du travail contribue à une pression immobilière accrue, en particulier dans les zones attractives comme Grand Lac ou le bassin Chambérien. Elle accentue les inégalités d'accès au logement, notamment pour les ménages modestes ou les jeunes actifs, et renforce les difficultés de recrutement dans les métiers manuels ou intermédiaires (santé, artisanat, services, bâtiment) déjà en tension.

Cette situation est exacerbée par la concurrence avec les territoires voisins plus attractifs en terme de rémunération (Haute-Savoie, Suisse), les coûts de logements élevés, et les difficultés de mobilité.

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à la fonction produire et consommer

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<p><b>Transformation écologique et numérique de la production</b></p> <p>Le tissu économique de Métropole Savoie, composé en majorité de TPE et PME, amorce une transition vers des modèles plus durables et innovants. L'intégration de démarches environnementales (RSE, écolabels, économie circulaire) progresse, notamment au sein des filières structurées autour des pôles de compétitivité (énergie, santé, montagne) ou du technopôle de Savoie Technolac. Toutefois, la transition demeure hétérogène : si certaines entreprises s'engagent dans des démarches ambitieuses (énergies renouvelables, circuits courts, relocalisation), d'autres sont freinées par des disparités de maturité et de ressources (financières, foncières, humaines).</p> <p>L'irruption de nouvelles technologies (automatisation, IA, objets connectés) transforme les processus de production, avec des effets ambivalents sur l'emploi et l'organisation du travail. Le développement de l'« usine du futur » ouvre des perspectives, mais pose aussi la question de l'accès aux compétences, de la dépendance technologique et des capacités d'adaptation des structures les plus fragiles.</p> <p>De nouveaux modèles économiques émergent, tels que l'économie de la fonctionnalité (basée sur l'usage plutôt que la propriété) ou l'économie circulaire (réduction des déchets, recyclage, écoconception...), qui visent à limiter l'impact environnemental de la production. Ces logiques sont déjà expérimentées localement, par exemple dans la valorisation des biodéchets, la mutualisation d'équipements ou le réemploi de matériaux dans le BTP.</p> <p>Parallèlement, on observe une implication croissante des entreprises dans les enjeux sociaux et environnementaux, avec l'émergence d'entreprises à mission, le développement de projets à fort ancrage territorial, et des formes de coopération locale (PTCE, tiers-lieux productifs, clusters) qui cherchent à concilier performance économique, inclusion sociale et résilience écologique.</p> <p>La capacité à diffuser ces transformations dans l'ensemble du tissu économique local reste un enjeu, en particulier pour les petites structures moins armées pour s'engager dans ces transitions.</p>	<p>Sur le territoire, on constate l'installation de nouveaux entrepreneurs avec un engagement écologique très marqué. Les entreprises traditionnelles sont plutôt dans une logique d'adaptation aux exigences réglementaires et pour certaines transforment leurs process à la marge. Enfin certaines entreprises ne connaissent pas d'évolution particulière dans ce domaine.</p> <p>A la Chapelle-Blanche : La papeterie locale consomme une grande quantité de bois, ce qui crée une tension sur la ressource et sur l'environnement. A Saint-François-de-Salle : La ressource bois devient de plus en plus rare, avec une pression sur l'approvisionnement (scolytes). La papeterie locale et les autres industries de la région sont en compétition pour cette ressource.</p>
<p><b>Tensions durables sur le marché du travail</b></p> <p>Le territoire connaît une évolution marquée de la structure de l'emploi, avec une hausse continue des postes de cadres et une baisse relative des emplois ouvriers. Ce déséquilibre s'accompagne de difficultés de recrutement croissantes dans de nombreux secteurs (bâtiment, industrie, santé, services à la personne), en lien avec le vieillissement de la population active, l'évolution des aspirations professionnelles, et le coût du logement, notamment dans les zones attractives (Chambéry, Aix-les-Bains). Ces tensions sont accentuées par la forte attractivité des grands pôles voisins : au nord, l'agglomération genevoise, dont le dynamisme économique capte une main-d'œuvre qualifiée avec des niveaux de rémunération élevés ; au sud, l'agglomération grenobloise et, en particulier, la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises ont du mal à recruter, en particulier dans le milieu périurbain et rural, notamment des jeunes, (rapport au travail différent, disposer de ses w-e, RTT...)</li> <li>Les tensions sur le marché du logement participent aux difficultés de recrutement</li> <li>Perdition petits métiers, artisans (charpentier/plombier/menuisier, entretien) Bons artisans se font rares</li> </ul>

<p>vallée du Grésivaudan, pôle d'excellence dans l'électronique autour de Crolles, qui mobilise fortement les compétences locales.</p> <p>Le territoire se trouve confronté à un double risque en matière d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. D'une part, un décalage entre les qualifications disponibles localement et les compétences recherchées par les employeurs. D'autre part, une perte d'attractivité de certains métiers, en particulier dans les secteurs en tension, liée à l'évolution des aspirations en matière de conditions de travail. S'ajoute un déséquilibre spatial marqué, avec une concentration des emplois sur certains pôles, induisant une inégalité d'accès selon les bassins de vie, accentué par un coût du logement croissant dans les zones les plus dynamiques, réduisant l'accessibilité pour une partie de la population, notamment les jeunes actifs ou les exposant à des mobilités plus contraignantes.</p> <p>La dynamique entrepreneuriale reste soutenue (+1,19 %/an de créations), mais elle repose principalement sur de petites structures. Par ailleurs, le développement du télétravail, accéléré depuis la crise sanitaire, contribue à reconfigurer les bassins d'emploi et les mobilités quotidiennes.</p> <p>La polarisation croissante des profils et des revenus, combinée à ces tensions persistantes, pourrait à terme fragiliser la cohésion sociale et limiter la capacité du territoire à répondre à ses besoins économiques.</p>	
<p><b>Transformation contrastée des modes de consommation</b></p> <p>La consommation évolue sous l'effet de plusieurs dynamiques parfois contradictoires. D'un côté, une part croissante de la population, notamment les jeunes générations urbaines, adapte ses pratiques à ses convictions écologiques et éthiques : alimentation locale ou bio, sobriété numérique, achats d'occasion, circuits courts. De l'autre, une consommation orientée vers l'immédiateté et le low-cost perdure, en particulier via le e-commerce, la fast fashion et les plateformes de livraison, encouragée par la pression sur les budgets et les habitudes de consommation rapide.</p> <p>Ces tensions se traduisent par une hybridation des circuits de distribution, entre commerce de proximité, drive, plateformes numériques et marchés itinérants. Le recul des déplacements pour les achats (-2,7 % entre 2017 et 2022) s'accompagne d'un réinvestissement du local dans certaines centralités (marchés, événements festifs), mais les fractures numériques et territoriales restent fortes.</p> <p>Sans régulation ni accompagnement, ces contrastes risquent d'accentuer les inégalités d'accès à une consommation durable et de fragiliser les acteurs économiques locaux non adaptés à ces évolutions.</p>	<p>Les élus constatent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une évolution des modes de consommations et du lien au local dans un double mouvement de renouveau de la proximité et de quête de sens, et d'essor du e-commerce</li> <li>• une exigence d'accessibilité numérique des territoires.</li> <li>• Le développement des commandes en ligne avec livraisons à domicile</li> <li>• La disparition des bistrots, des stations essence, des cordonniers, des blanchisseries</li> <li>• la disparition des petits commerces en particulier dans le Val Gelon :</li> <li>• le déclin du marché de Pontcharra</li> <li>• La réouverture de commerces au centre ville de Montmélian</li> <li>• Un renouveau des commerces de proximité, avec des camions itinérants (épicerie, charcuterie, etc.), phénomène particulièrement soutenu par des jeunes entrepreneurs locaux.</li> <li>• Une massification de la vente directe à la ferme</li> <li>• Une relation ambiguë à la proximité : L'évolution des consommations et du lien au local évolue dans un double mouvement de renouveau de la proximité (réinvestissement</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>des festivités communales) et de quête de sens, et d'essor du e-commerce.</li> <li>• L'intérêt du dispositif territoire zéro chômeur pour récréer des services de proximité</li> </ul>
<p><b>Pressions croissantes sur les ressources et les infrastructures</b></p> <p>La production et la consommation locales s'inscrivent dans un contexte de pressions croissantes sur les ressources : tensions sur l'eau (sécheresses estivales), vulnérabilité des forêts, coût de l'énergie, conflits d'usage du foncier. Le changement climatique impacte déjà certaines filières (montagne, bois, agriculture) et appelle à une adaptation rapide des modèles économiques.</p> <p>Les infrastructures logistiques et énergétiques doivent évoluer pour accompagner la relocalisation partielle des flux, la croissance de la logistique du dernier kilomètre et l'électrification des usages. Des efforts sont engagés, mais les capacités d'adaptation restent inégales selon les secteurs et les territoires.</p> <p>La dépendance à des ressources critiques (énergie importée, intrants agricoles, matériaux) fragilise la souveraineté économique du territoire à moyen terme.</p>	<p>Ressource bois : La ressource bois devient de plus en plus rare, avec une pression sur l'approvisionnement du fait de la mortalité du aux scolytes. La papeterie locale et les autres industries de la région sont en compétition pour cette ressource. Toutefois Il existe une surproduction de bois d'énergie, mais une pénurie de bois de charpente et de bois façonné. Des solutions locales sont en cours d'exploration pour cette problématique.</p> <p>Pollution et risques industriels : incendies de la plateforme de compostage Sibuet, et de l'usine de préfabrication bois Ecotim, et pollution de la vallée du Gelon.</p> <p>Pression sur la montagne : La montagne, un terrain de jeu pour les urbains, fait face à des problématiques de gestion des déchets, de pollution, et de conflits d'usage (ex. déjections de chiens, perturbation des animaux locaux).</p> <p>Incendies et risques climatiques : Les risques d'incendie en montagne sont croissants, exacerbés par des pratiques inadéquates comme se garer sur l'herbe chaude.</p> <p>Baisse de l'activité hivernale du ski</p> <p>La neige, ressource vitale pour le ski de fond, devient de plus en plus rare, ce qui pose un défi pour les activités de montagne. L'exploitation de cette ressource pour des activités récréatives reste un atout non rentabilisé par les communes.</p>
<p><b>Stagnation des revenus et précarisation sociale</b></p> <p>Malgré un niveau de revenu moyen supérieur à la moyenne départementale, Métropole Savoie fait face à des tensions croissantes sur le pouvoir d'achat, avec une stagnation attendue des revenus d'ici 2030 et une hausse des dépenses contraintes (logement, énergie, mobilité). Les jeunes actifs, les familles monoparentales et les personnes âgées en perte d'autonomie sont particulièrement exposés.</p> <p>Les comportements de consommation évoluent dans un contexte de précarisation latente : recentrage sur les dépenses essentielles, arbitrages entre éthique et prix, recours accru à la seconde main. Le territoire est marqué par une grande hétérogénéité des situations entre zones très attractives et secteurs en perte de vitesse.</p> <p>La montée des inégalités pourrait freiner l'engagement des ménages dans des pratiques de consommation durable, pourtant cruciales pour la résilience du territoire.</p>	<p>Le desserrement des ménages génère une précarisation.</p>

## 1.6 Préserver les écosystèmes

### Situation actuelle :

#### Un patrimoine écologique remarquable, socle vivant du territoire

Le territoire de Métropole Savoie se caractérise par une richesse écologique majeure. Plus de la moitié de sa surface (54 %, soit 60 974 hectares) est couverte de forêts, auxquelles s'ajoutent des milieux à haute valeur écologique comme les zones humides (7 164 ha, soit 6 %) et les pelouses sèches (2 844 ha, soit 2,4 %). Ces milieux remplissent des fonctions essentielles de régulation hydrique, de stockage carbone, de filtration naturelle et d'habitat pour de nombreuses espèces.

La biodiversité recensée est tout aussi impressionnante : plus de 8 000 espèces (dont 455 bénéficiant d'un statut de protection) ont été identifiées dans l'Observatoire de la biodiversité, réparties notamment entre Grand Chambéry (6 130), Grand Lac (6 119) et Cœur de Savoie (4 727). Ce patrimoine naturel confère au territoire une responsabilité particulière vis-à-vis d'espèces patrimoniales, rares ou endémiques, et appelle à une gestion attentive des milieux pour garantir leur préservation.

#### Une protection en place, mais encore insuffisante face aux enjeux

En matière de conservation, le territoire bénéficie d'un socle de protections, mais celles-ci restent limitées en regard de la richesse écologique en jeu. Seuls 1,45 % du territoire (1 741 ha) sont couverts par des protections réglementaires dites fortes (réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope), tandis que 20,4 % bénéficient de dispositifs contractuels (Natura 2000, chartes de PNR).

Cette protection repose donc principalement sur l'engagement volontaire des acteurs et reste fragile face aux pressions d'urbanisation, à l'urgence économique ou à certaines logiques d'aménagement. L'intégration des enjeux de biodiversité dans les projets d'urbanisme souffre encore d'un manque de portage politique, d'une connaissance inégale chez les décideurs, et de la prédominance d'approches court-termistes (zonage, opportunisme foncier).

#### Une artificialisation en recul, mais des milieux fragmentés

La dynamique d'artificialisation a connu un net ralentissement ces dernières décennies : de 200 ha/an entre 1970 et 2000, elle est passée à 72 ha/an entre 2013 et 2019. Cette tendance s'accompagne d'une amélioration de l'efficience foncière : la surface artificialisée par habitant a chuté de 529 m<sup>2</sup> à 359 m<sup>2</sup> entre 2001–2013 et 2013–2019, et celle par logement de 399 m<sup>2</sup> à 188 m<sup>2</sup>.

Malgré cela, l'artificialisation demeure une source majeure de dégradation des milieux. En 2019, 11,7 % du territoire était déjà artificialisé. Le taux de fragmentation écologique atteint 62,8 %, sur le territoire, avec cependant des disparités importantes entre la plaine (82%) et la montagne (40%). Cette fragmentation nuit à la continuité des habitats, entrave la circulation des espèces pour accomplir leurs besoins vitaux (reproduction, alimentation...) et diminue la résilience écologique face aux pressions globales.

#### Des écosystèmes sous tension : pollutions, dérangements, déséquilibres

Les milieux naturels sont soumis à des pressions multiples, souvent combinées, qui fragilisent les équilibres écologiques :

- **Destruction et fragmentation des habitats** : l'artificialisation continue, même ralentie, et la fragmentation élevée du territoire compromettent la continuité écologique et la fonctionnalité des habitats naturels.
- **Pollutions diffuses** : les milieux sont impactés par des pollutions chimiques d'origines diverses affectant les sols, les eaux et les organismes vivants : elles proviennent de l'agriculture (pesticides, engrais), de l'industrie ou encore des microplastiques.
- **Pressions liées à la fréquentation humaine** : le dérangement des espèces est accentué par le bruit, la pollution lumineuse ou la sur-fréquentation de certains milieux sensibles.
- **Prolifération d'espèces exotiques envahissantes** : favorisée par les déséquilibres écologiques, elle met en péril les espèces autochtones et modifie la structure des milieux.

#### Diagnostic prospectif

- **Surexploitation de certaines espèces** : la raréfaction de certaines plantes (Sabot de Vénus) ou d'animaux (galliformes) liée à la cueillette ou à la chasse interroge la soutenabilité de certaines pratiques traditionnelles.
- **Conflits de cohabitation** : certaines espèces protégées comme le loup, le lynx ou le castor suscitent des tensions croissantes entre enjeux de conservation, usages agricoles ou forestiers, fragilisant leur acceptabilité sociale.

### **Une vulnérabilité croissante face au changement climatique**

Le changement climatique agit comme un amplificateur des pressions existantes. L'augmentation des températures, la multiplication des épisodes de sécheresse, les événements extrêmes (crues, tempêtes) ou les incendies fragilisent les forêts, perturbent les cycles biologiques et accroissent les risques de disparition d'espèces sensibles.

Les milieux fragmentés et dégradés offrent peu de marges d'adaptation aux espèces. La montée des parasitoses ou la prolifération d'insectes xylophages menacent directement les massifs forestiers. Ces évolutions mettent en lumière l'urgence d'actions de restauration écologique, de requalification des corridors biologiques et d'adaptation des pratiques de gestion (agricoles, forestières, touristiques).

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à la préservation des écosystèmes

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<p><b>Des pressions environnementales et climatiques qui s'intensifient</b>  Le réchauffement climatique, désormais irréversible à court terme (+1,5 à +2 °C à horizon 2050), vient aggraver les pressions existantes : affaiblissement des écosystèmes forestiers, pertes de services naturels, déplacements d'espèces, risques épidémiques et hydriques accrus.  Les événements extrêmes (feux, sécheresses, crues, tempêtes) se multiplient et frappent de nouveaux territoires, souvent peu préparés. Ces aléas dépassent les capacités d'adaptation locales, notamment dans les zones où la biodiversité est déjà fragmentée, les continuités écologiques rompues, ou les sols appauvris.  Les réponses territoriales, notamment via la transition énergétique, peuvent paradoxalement renforcer certaines tensions : des projets de production d'énergie renouvelable au sol (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité) empiètent parfois sur des milieux sensibles, sans toujours intégrer les impacts sur les écosystèmes. De plus la pression climatique sur des ressources comme l'eau peut réduire la production énergétique liée à sa disponibilité (débit pour les barrages, température pour le refroidissement des centrales nucléaires,...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation des parasitoses sur les boisements</li> <li>▶ Augmentation du risque incendie</li> <li>▶ Baisse de la biomasse insectes, baisse du nombre de haies</li> <li>▶ Hausse de la température des lacs, impacts sur les poissons</li> <li>▶ Développement du frelon asiatique</li> <li>▶ Gestion des eaux et risques : Le barrage sur l'Isère à Montmélian rencontre des difficultés liées à l'entretien, avec un niveau d'eau fluctuante et des obstructions dues aux branchages</li> <li>▶ Les risques d'incendie en montagne sont croissants, exacerbés par des pratiques inadéquates comme se garer sur l'herbe chaude</li> </ul>
<p><b>Une biodiversité de plus en plus fragilisée, malgré des signes d'alerte connus</b>  La chute des effectifs d'espèces communes se confirme sur l'ensemble du territoire, traduisant une érosion continue du vivant ordinaire. Ce recul touche autant les espèces emblématiques que les chaînes écologiques discrètes (pollinisateurs, invertébrés, oiseaux des milieux agricoles). Si la prise de conscience progresse, la compréhension des impacts réels des activités humaines reste souvent lacunaire, alimentant des malentendus ou des oppositions sur le terrain.  Certaines pratiques citoyennes, comme l'installation de nichoirs, hôtels à insectes ou mangeoires, traduisent un intérêt croissant pour le vivant. Mais leur efficacité réelle est discutée par les experts, car elles peuvent remplacer une sobriété plus vertueuse ou détourner l'attention de changements structurels plus profonds.  La montée en visibilité du compartiment sol, des notions comme One Health (santé humaine, animale et environnementale interdépendantes), ou la moindre tolérance aux incivilités (ex. dépôts sauvages) illustrent une évolution des représentations collectives, mais encore en décalage avec l'ampleur des enjeux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tendances à l'action citoyenne (nichoir, tonte avec îlots laissés)</li> <li>▶ Hôtel à insecte dans les cours d'école</li> <li>▶ En été, les lacs sont pris d'assaut pour la baignade</li> <li>▶ Pression des chats</li> <li>▶ Beaucoup de gens se pensent spécialiste mais il s'agit d'avantage d'effets de posture</li> <li>▶ Lenteur pour retirer les déchets appelle d'autres dépôts</li> <li>▶ Le paiement pour les artisans en déchetterie entraîne plus de dépôts sauvages</li> <li>▶ Déchets sauvages quand la déchetterie est fermée</li> </ul> <p>Les sites industriels, comme les usines de carton ou les décharges illégales, contribuent à la pollution locale. Un manque de régulation sur les déchets et une absence de sanctions renforcent cette problématique. L'accessibilité aux déchetteries pourrait être repensée pour mieux répondre aux besoins des populations rurales et périurbaines.</p> <p>Il existe une volonté citoyenne de mieux comprendre la biodiversité locale, mais il y a un manque de dispositifs permettant de renforcer cette conscience écologique.</p>

	<p>La montagne, un terrain de jeu pour les urbains, fait face à des problématiques de gestion des déchets, de pollution, et de conflits d'usage (ex. déjections de chiens, perturbation des animaux locaux).</p>
<p><b>Vers une intégration stratégique de la biodiversité, entre tensions et leviers d'action</b></p> <p>La biodiversité, longtemps considérée comme un enjeu périphérique, devient progressivement un sujet structurant du débat public, tout en cristallisant des tensions croissantes. La montée du militantisme, les crispations autour des normes environnementales ou encore les résistances à intégrer les contraintes écologiques dans les projets d'aménagement témoignent d'un climat conflictuel. Certains porteurs de projets perçoivent la biodiversité comme un frein administratif, alimentant un discours anti-normes et la tentation de contournements ou d'assouplissements réglementaires. À l'inverse, une narration technosolutionniste se développe, misant sur des réponses artificielles aux crises écologiques (ex. drones pollinisateurs) plutôt que sur une transformation systémique des modèles de développement. Ces oppositions traduisent l'absence d'un récit collectif partagé autour de la biodiversité et des futurs désirables.</p> <p>Dans ce contexte, les collectivités territoriales sont de plus en plus appelées à faire de la biodiversité un axe stratégique à part entière, et non un sujet annexe. Cette évolution s'inscrit dans le cadre plus large des objectifs nationaux de transition écologique (neutralité carbone, sobriété énergétique, transition agricole et alimentaire), qui nécessitent une montée en puissance des territoires dans l'organisation de systèmes plus décentralisés, décarbonés et résilients. Mais cette montée en puissance s'accompagne de nouveaux défis : divergences de visions entre acteurs, défiance envers l'expertise scientifique, et difficulté de médiation entre spécialistes et grand public, accentuée par la circulation de messages simplistes ou erronés.</p> <p>Face à ces tensions, il devient essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• d'intégrer la biodiversité de manière transversale dans les projets, les formations et les critères d'investissement ;</li> <li>• de renforcer l'expertise interne des collectivités (agents formés, référents biodiversité, outils d'évaluation) ;</li> <li>• de créer des ponts entre science, société civile et décideurs pour restaurer la lisibilité des enjeux ;</li> <li>• de valoriser les initiatives locales structurantes (agriculteurs, éducateurs, entreprises engagées) et d'accompagner l'émergence d'un récit partagé, porteur d'un autre modèle de développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Augmentation des conflits de cohabitation sur la question de la biodiversité et du cadre de vie</li> <li>▶ Pourquoi faire de la promotion touristique sur des zones de Chambéry</li> <li>▶ Conflits d'usage, dérangement des espèces, destruction de nids sur certaines zones</li> <li>▶ Pollution industrielle et agricole, extension pisciculture de la Bialle</li> <li>▶ Corridor écologique Bauges Chartreuse détruit par une unité de méthanisation</li> <li>▶ Éolienne dans le PNR de Chartreuse, impacts sur le paysage et sur la faune</li> </ul>

### **Une mobilisation territoriale encourageante à consolider**

Malgré ces tensions, les territoires de Métropole Savoie montrent des signes d'engagement croissants : Des Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) ont été lancés (Grand Lac, Chartreuse, Bauges, CCCS), souvent accompagnés de démarches participatives et de sensibilisation.

Une stratégie biodiversité émerge au sein de plusieurs collectivités (ex. CCCS), tandis que des dispositifs plus transversaux se mettent en place (ex. groupe de cotation environnementale des projets à Grand Lac).

Certains acteurs économiques s'engagent de leur propre initiative : viticulteurs de Chignin, structuration d'un réseau paysan-nature en Cœur de Savoie, porteurs d'une vision d'agroécologie locale ancrée dans la pratique.

Ces dynamiques montrent qu'une mobilisation concrète peut émerger à partir du terrain, en s'appuyant sur des pratiques existantes, des récits collectifs en gestation (ex. 2030 Glorieuses), ou une redéfinition des rôles entre collectivités, acteurs économiques et citoyens.

- ▶ Réouverture des prairies sèches dans les Bauges
- ▶ Zone de quiétude de la Faune (ex : parapente, escalade)
- ▶ Expérience de déchetterie mobile (Grand Chambéry)
- ▶ Garde champêtre dans le PNR des Bauges
- ▶ Parcours vert réalisé par les PNR
- ▶ Atlas de biodiversité communal
- ▶ Tendance à trop entretenir certains espaces publics
- ▶ Démotivation des maires car les procédures n'aboutissent pas
- ▶ Manque de communication sur les espèces en danger d'une commune
- ▶ Difficultés d'attirer les gens sur les animations biodiversité

## 1.7 Préserver la santé des populations humaines

### Situation actuelle :

#### Une offre de soins structurée, mais sous tension

Métropole Savoie bénéficie d'une offre hospitalière complète, structurée autour du centre hospitalier Métropole Savoie implanté à Chambéry et Aix-les-Bains. Ce maillage permet une accessibilité aux soins globalement satisfaisante : seuls 0,7 % des habitants sont considérés comme éloignés des soins de proximité. L'accessibilité potentielle aux médecins généralistes de moins de 65 ans atteint 4,4 consultations par personne et par an.

Cependant, la pression s'accentue sur les ressources humaines : 30 % des médecins généralistes sont âgés de 55 ans et plus, et les difficultés de recrutement s'amplifient. Les salaires attractifs de territoires voisins (Suisse, Haute-Savoie), le coût du logement et les tensions sur la mobilité constituent des freins majeurs à l'installation de professionnels. Des signaux faibles confirment ce malaise, avec une tendance des infirmiers à quitter le secteur public pour s'installer à leur compte, et un nombre croissant de postes vacants, révélateurs d'un système à la limite de ses capacités.

Densité de médecins généralistes, part de 55 ans et plus et part de secteur 2, au 01/01/2024 et au 01/01/2025.

Densité exprimée pour 100 000 habitants, la part de 55 ans et plus ainsi que la part de secteur 2 sont exprimées pour 100 praticiens de cette spécialité.  
Géographie territoriale (COG) au 1er Janvier 2024.

Territoires (3)	2024			2025		
	Densité	Part 55 ans et +	Part des secteur 2	Densité	Part 55 ans et +	Part des secteur 2
EPCI : Cœur de Savoie [200041010]	96,0	19,4	0,0	98,4	18,9	0,0
EPCI : Grand Chambéry [200069110]	140,3	30,9	5,2	140,3	30,6	3,6
EPCI : Grand Lac [200068674]	119,5	31,2	3,2	125,6	30,3	3,0

Source(s) et année(s) Cnam (SNDS référentiel des professionnels de santé - 01/01/2024), Insee (Recensement - 2021) Cnam (SNDS référentiel des professionnels de santé - 01/01/2025), Insee (Recensement - 2021)

#### Une situation sanitaire contrastée

La mortalité prématuée reste relativement élevée, notamment sur Grand Chambéry, où le taux moyen (168,5 décès pour 100 000 habitants sur 2018-2022) dépasse celui de Cœur de Savoie (141,3) et Grand Lac (144,3). Ces écarts traduisent des inégalités persistantes dans l'état de santé des populations, en partie liées à l'environnement. Entre 7,8 % et 9,1 % des décès sont attribuables à l'exposition aux particules fines (PM2.5), et plus de 3 000 habitants vivent dans des zones fortement dégradées sur le plan de la qualité de l'air ou du bruit, notamment à proximité de l'aéroport de Chambéry. Au total, 70 % des Savoyards sont exposés à des niveaux de pollution supérieurs aux seuils recommandés par l'OMS, avec des pics d'ozone marqués en été. Côté eau potable, les disparités se prolongent : si 97,5 % des habitants des deux agglomérations bénéficient d'une eau de bonne qualité bactériologique, cette proportion chute à 78 % en Cœur de Savoie. Ces inégalités environnementales recoupent et renforcent les fractures sociales et territoriales.

#### Un vieillissement marqué et des besoins accrus

Le vieillissement de la population est un facteur structurant : 27 % des habitants ont plus de 60 ans. Si seulement 8,2 % des personnes âgées de plus de 75 ans vivent en établissement, près de 40 % vivent seules, soit plus de 10 000 personnes, majoritairement des femmes, potentiellement concernées par des dispositifs de maintien à domicile. Le territoire compte 2 681 places d'hébergement pour personnes âgées sur le bassin de Chambéry, mais la demande en soins, en accompagnement et en solution adaptées à l'autonomie et au « bien vieillir » va croître fortement.

#### Diagnostic prospectif

## Une empreinte environnementale à considérer

Le secteur de la santé représente 8 % de l'empreinte carbone nationale. Sur ce total, 50 % sont dus à l'achat de médicaments et de dispositifs médicaux. Les établissements hospitaliers concentrent 38 % de ces émissions, devant les établissements pour personnes âgées (21 %) et la médecine de ville (23 %). Ces chiffres soulignent l'enjeu d'une transition écologique du système de santé, à la fois sur le plan des pratiques, des équipements et de l'organisation territoriale des soins.

## Une vulnérabilité accrue face aux changements climatiques

Le territoire n'est pas épargné par les conséquences sanitaires du dérèglement climatique : canicules, stress thermique, pollution de l'air, catastrophes naturelles ou encore perturbations des chaînes logistiques peuvent affecter l'accès aux soins ou aggraver les pathologies chroniques. Le vieillissement, la précarité énergétique ou l'isolement social rendent certaines populations particulièrement exposées à ces risques combinés, et appellent des réponses adaptées, transversales et territorialisées.

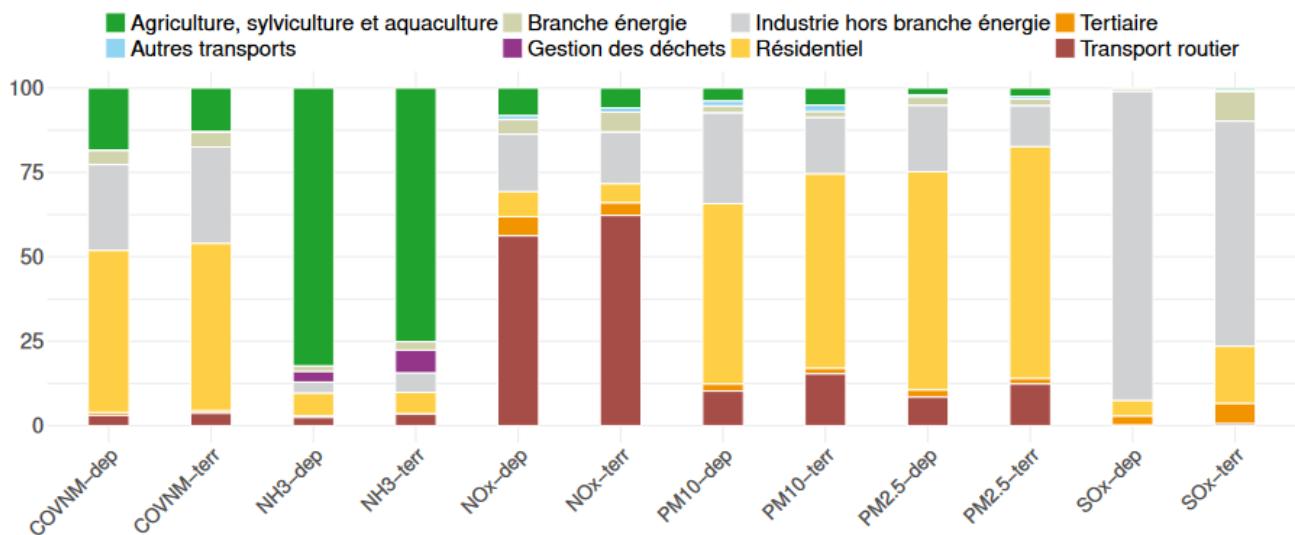
Taux standardisés annuels moyens de décès par mortalité prématuée, sur les périodes de 2014-2018 à 2018-2022.

Taux standardisés exprimés pour 100 000 (habitants pour le taux masculin, habitantes pour le taux féminin, habitants pour le taux sexes confondus).

Géographie territoriale (COG) au 1er Janvier 2024.

Territoires	2014-2018			2015-2019			2016-2020			2017-2021			2018-2022		
Cœur de Savoie [200041010]	176,2	80,1	128,4	194,9	79,4	137,8	207,2	84,3	146,6	200,7	82,2	142,3	208,1	73,4	141,3
Grand Chambéry [200069110]	227,4	97,8	159,5	241,5	107,6	171,7	241,1	113,3	174,6	236,2	111,9	171,3	232,1	110,3	168,5
Grand Lac [200068674]	213,8	102,1	156,8	206,6	112,8	158,4	197,9	107,2	151,4	195,9	102,6	148,2	196,6	94,7	144,3
Source(s) et années :	Inserm CépiDc (SNDS BCMD - 2014-2018), Insee (Recensement - 2012 et 2016)			Inserm CépiDc (SNDS BCMD - 2015-2019), Insee (Recensement - 2012 et 2017)			Inserm CépiDc (SNDS BCMD - 2016-2020), Insee (Recensement - 2012 et 2018)			Inserm CépiDc (SNDS BCMD - 2017-2021), Insee (Recensement - 2012 et 2019)			Inserm CépiDc (SNDS BCMD - 2018-2022), Insee (Recensement - 2012 et 2020)		

## Contributions des secteurs d'activité dans les Émissions de polluants (en tonnes) sur le territoire (à droite) et sur le département (à gauche) en 2023



### Bien-être de la population

Indicateurs	3 intercommunalités- métropoles	Savoie métropoles
Nombre de tués par accident de la route en 2023	14	36
- Évolution 2013-2023 (%)	40,0	63,6
- Évolution 2005-2013 (%)	- 33,3	- 24,1
Nombre de blessés par accident de la route en 2023	201	414
- Évolution 2019-2023	24,1	30,6
Part de la population éloignée des soins de proximité* en 2023 (%)	0,7	3,4
Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes de moins de 65 ans en 2022	4,4	3,9

Source : ONISR, Fichier national des accidents corporels ; Insee, Recensement de la population (RP) ; Base permanente des équipements (BPE) ; nouveau distancier Metric - SNIIR-AM, EGB, CNAM-TS ; traitements DREES

\* Les soins de proximité sont situés à moins de 20 minutes, ils comportent les pharmacies, médecins généralistes, kinés, dentistes et infirmiers.

### Diagnostic prospectif

Chemins de soutenabilités Métropole Savoie 2050

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à la santé des populations

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<p><b>Une demande de santé en transformation</b></p> <p>Les besoins évoluent fortement, le recul des pathologies aiguës cède la place à une augmentation des maladies chroniques et des poly-pathologies liées à l'âge, au mode de vie et à l'environnement (cancers, maladies neurodégénératives). Les effets du changement climatique exacerbent certaines pathologies (troubles respiratoires, allergies, maladies vectorielles) et multiplie les épisodes à risque (canicules, pics de pollution).</p> <p>S'y ajoute une explosion des besoins en santé mentale, en particulier chez les jeunes (dépression, anxiété, addictions), et une augmentation de l'obésité et du surpoids du à une sédentarisation accrue depuis le Covid et une baisse de l'exercice physique.</p> <p>Le vieillissement démographique entraînera mécaniquement une hausse du nombre de séjours hospitaliers à horizon 2030 (+2 millions), à moins d'un développement fort de la médecine ambulatoire, de l'Hospitalisation à Domicile (HAD) et des Soins de Suite et Réadaptation (SSR).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Tendances à se rapprocher des centres de service avec l'âge</li> </ul>
<p><b>Une offre de soins à adapter dans un contexte de fragilité structurelle</b></p> <p>Les inégalités d'accès s'aggravent, du fait du vieillissement des professionnels (départ massif en retraite d'ici 2030), des déserts médicaux et de la dégradation des conditions de travail. L'accès aux soins se complexifie, en particulier pour les populations rurales, les jeunes précaires ou les personnes âgées isolées. Les tensions sur les équipements, les fermetures de services d'urgence et le manque d'attractivité de certains territoires renforcent cette précarisation. Parallèlement, l'essor des téléconsultations et du numérique en santé progresse, mais suscite des retours mitigés de la part des patients. Le système français est en retard sur les volets de la prévention, du dépistage et de la médecine scolaire ou du travail et subit une désorganisation croissante en lien avec la pénurie de professionnels et des tensions sur les métiers médicaux. Par ailleurs de nouveaux risques exogènes apparaissent (cyberattaques sur les hôpitaux, dépendance aux matières premières pour les médicaments, hausse du coût des traitements innovants).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Salaires suisses plus attractifs, salariés difficiles à trouver</li> <li>▶ Difficultés à trouver des médecins</li> <li>▶ Besoin de santé mentale en ruralité qui ne sont pas pourvus</li> <li>▶ Difficultés d'accès au logement pour les salariés des services à la personne et difficultés de déplacement</li> </ul>
<p><b>La santé, reflet et amplificateur des inégalités</b></p> <p>La santé constitue un révélateur puissant des inégalités : l'espérance de vie peut varier jusqu'à 13 ans entre les extrêmes de l'échelle des revenus. Ces écarts se doublent de disparités territoriales marquées, accentuées par l'aggravation des déserts médicaux, tant pour les soins de premier recours que pour l'accès à des spécialistes. Les populations rurales, précaires ou âgées sont particulièrement touchées, cumulant éloignement des soins, moindre mobilité et fragilité économique.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Protocoles mis en place pour préserver les établissements sensibles des pollutions agricoles</li> <li>▶ Toujours des expositions aux pollutions agricoles</li> </ul>

<p>Ces inégalités sont renforcées par les déterminants sociaux et environnementaux de la santé : conditions de logement, alimentation déséquilibrée, sédentarité, exposition à la pollution ou au stress.</p> <p>Parallèlement, une minorité croissante adopte un rapport distancié, voire alternatif, à la santé, préférant des approches dites naturelles ou holistiques, parfois en rupture avec la médecine conventionnelle. Cette polarisation traduit une fracture culturelle, entre ceux qui mobilisent activement les ressources du système, et ceux qui, pour des raisons de défiance, d'expériences négatives ou de précarité, s'en détournent.</p> <p>Ces dynamiques posent des enjeux majeurs pour les politiques de santé : améliorer l'accessibilité territoriale, renforcer la prévention, mieux accompagner les publics vulnérables et restaurer une relation de confiance entre institutions sanitaires et usagers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Formalités administratives complexes pour les personnes agréées</li> <li>▶ Organisation à mettre en place dans les communes pour s'occuper des personnes isolées en cas de canicule</li> </ul>
<p><b>Des transitions sanitaires à opérer</b></p> <p>La transition écologique impose au système de santé de devenir à la fois plus sobre en carbone (le secteur représentant environ 8 % des émissions de GES en France) et plus résilient face aux crises sanitaires, aux canicules et aux événements climatiques extrêmes.</p> <p>Face à ces mutations, les politiques de santé évoluent vers davantage de prévention, une coordination accrue des acteurs, et une approche plus territorialisée de la santé publique. Le développement de dispositifs de proximité (maisons de santé, bus itinérants, sport-santé) et de nouvelles formes d'exercice (médecins salariés, équipes pluridisciplinaires) vise à renforcer la présence médicale dans les zones sous-dotées et à mutualiser les ressources. Ces structures doivent permettre d'anticiper les vulnérabilités, d'adapter les réponses sanitaires aux réalités locales et de renforcer l'accessibilité. Dans ce contexte, l'implication des collectivités territoriales, des réseaux associatifs, des entreprises et des habitants devient un levier stratégique pour ancrer la santé dans les contraintes locales.</p> <p>Parallèlement, des innovations thérapeutiques et diagnostiques se développent : chirurgie mini-invasive, médicaments connectés, valorisation des données de santé, ouvrant la voie à des traitements plus personnalisés, mais aussi plus coûteux. Des réponses émergent aussi autour de la santé mentale et du vieillissement actif (maisons des adolescents, équipes mobiles de psychiatrie, maintien à domicile, logement inclusif). Toutefois, ces initiatives restent inégalement déployées, freinées par l'absence de cadres de gouvernance clairs, des inégalités d'accès, le manque de moyens pérennes et les tensions persistantes sur les ressources humaines. Autant de signaux faibles qui questionnent la capacité du système à opérer une transition cohérente et partagée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Infirmières qui quittent le public pour se mettre à leur compte</li> <li>▶ Adaptation du logement pour le maintien à domicile avec des services associés ou via des logements attractifs et pratiques</li> <li>▶ Quelques initiatives de services de soin en santé mentale</li> <li>▶ Entraide entre voisins pour emmener les personnes aux soins</li> <li>▶ Soutien des communes aux associations</li> <li>▶ La poste assure des services par convention (livraison de repas, visite de surveillance...)</li> <li>▶ Conférences des professionnels territoriaux de santé</li> <li>▶ Dichotomie entre des personnes investies dans la vie publique et des personnes plus égoïstes</li> <li>▶ Mobilisation des communes dans le financement des logements adaptés au vieillissement</li> <li>▶ Difficultés dans l'organisation des acteurs publics pour porter le logement adapté</li> <li>▶ Le manque de soutien de l'État ne permet pas de faire aboutir des projets/solutions de santé</li> </ul>

## 1.8 · L'eau

Cette ressource a ceci de particulier qu'elle est indispensable à toutes les formes de vie et que les humains doivent la partager avec les vivants non humains. Essentielle à tous les écosystèmes, elle est la base de leur santé, et par ricochet de la santé humaine. De ce fait elle constitue un facteur fondamental de la capacité d'adaptation au changement climatique et plus globalement de résilience de nos sociétés.

Aussi, pour présenter cette ressource nous allons aborder quatre composantes :

- Les ressources en eau : sources et nappes, la réutilisation de l'eau et la pluie
- Les besoins des milieux
- La distribution de l'eau potable
- La consommation humaine

### Situation actuelle :

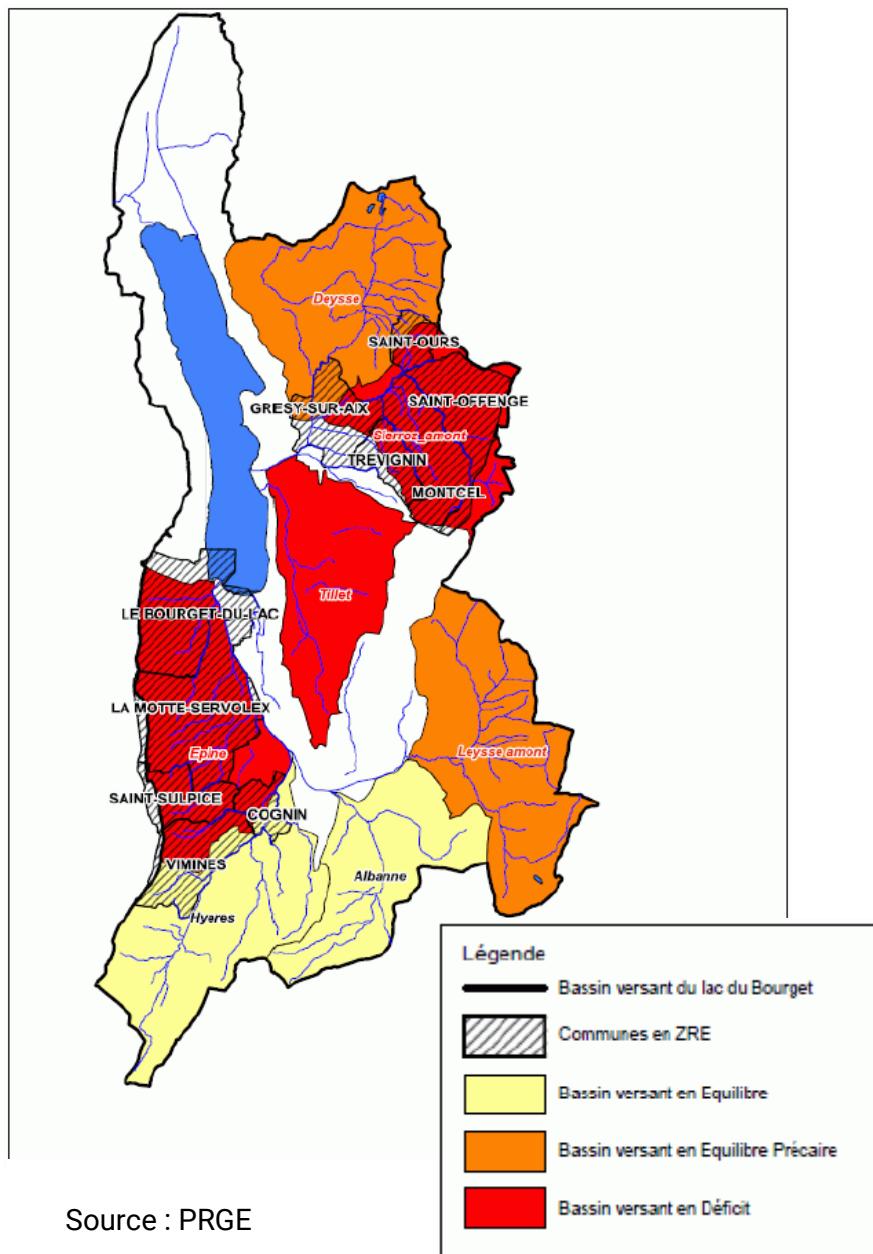
#### 1.8.1.1 *Les sources et nappes, la réutilisation de l'eau, les précipitations et les risques liés à l'eau*

La connaissance et la gestion des ressources sont en place sur le périmètre du CISALB (Comité Intercommunautaire pour l'Assainissement du Lac du Bourget) mais moins développées sur les Bauges et Cœur de Savoie. Le secteur des Bauges présente une protection faible de ses captages : seuls 2 sur 27 disposent de périmètres de protection.

Les principales ressources en eau potable sont le lac du Bourget, la nappe de Chambéry, la nappe de Chautagne. Les eaux souterraines sont de qualité. Les sources karstiques représentent 25% de la production sur le territoire du CISALB et **leur production diminue**.

Avec le changement climatique ces ressources sont mises sous pression, sur le plan quantitatif et/ ou qualitatif et se raréfient : un réchauffement climatique de 1°C supplémentaire engendre une réduction de -20% de débit.

Aussi la situation se tend et est un enjeu sérieux à prendre en compte dans le développement futur du territoire. En effet le bassin versant du lac du Bourget est identifié en situation de déséquilibre quantitatif dans le SDAGE ce qui a conduit à la mise en place d'un plan de gestion de la ressource en eau (PGRE). Ce plan a



### Diagnostic prospectif

déterminé des secteurs où la ressource en eau était préoccupante (Voir carte ci-contre). Les ZRE sont les zones de répartition des eaux, où les ressources sont régulièrement inférieures aux besoins.

Par ailleurs, sur le territoire il existe des projets de réutilisation des eaux usées traitées sur Grand Lac et Grand Chambéry dont les eaux usées repartent au Rhône actuellement et n'alimentent pas les milieux.

Le PRGE souligne que « les années 2000 à 2011 ont été marquées par des déficits pluviométriques importants par rapport à la moyenne interannuelle et que « *le régime climatique des périodes estivales de ces dernières années a été marqué par de longues périodes de sécheresses alternées de forts évènements pluvieux. Bien que ces forts évènements influent positivement sur le bilan mensuel et annuel, ils n'ont cependant pas l'effet escompté sur les cours d'eau et les milieux : l'effet de recharge est très limité temporellement et quantitativement.* »

La cluse de Chambéry, le piémont des Bauges autour d'Aix les Bains et Challes les Eaux sont soumis à des risques d'inondation et couverts par des PPRI (plan de prévention du risque inondation).

#### 1.8.1.2 *Les besoins des milieux*

Ces besoins sont décrits dans le plan de gestion de la ressource en eau (PRGE) reconnu projet de territoire de gestion de l'eau (PTGE). « L'objectif d'une gestion quantitative équilibrée de la ressource est de garantir de l'eau en quantité suffisante à la fois pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques et pour les usages humains, de manière durable dans le temps, et en particulier en situation de crise sécheresse. »

Pour les bassins versants de la Leysse, du Sierroz et du Tillet sont définis les volumes prélevables en période d'étiage. Mais le retour à l'équilibre en satisfaisant tous les usages paraît difficile à tenir du fait du réchauffement climatique.

La ressource présente, même en l'absence de prélèvement, ne permet parfois plus toujours de répondre aux besoins des milieux du fait du changement climatique.

#### 1.8.1.3 *La distribution de l'eau potable*

Les réseaux d'eau potable font l'objet de travaux constant et ont un taux de rendement sur le territoire du CISALB de 70%. L'amélioration des réseaux et la résorption des fuites expliquent en grande partie la diminution de la consommation unitaire observée.

Le PRGE prévoit une interconnexion des ressources pour sécuriser l'approvisionnement et préserver les cours d'eau.

Des retenues d'eau existent sur le territoire comme celle de Villette, et d'autres projets existent sur le territoire. Ce stockage est à articuler avec les projets de réutilisation des eaux grises.

#### 1.8.1.4 *La consommation humaine*

Sur le territoire du bassin versant du lac du Bourget, on consomme environ 16 millions de m<sup>3</sup>. Sur ces 16 millions de m<sup>3</sup>, 5,5 millions proviennent des sources (dont on vient de voir que leur débit se réduit drastiquement), 9 millions viennent des nappes et 1,7 millions viennent du lac du Bourget.

La consommation d'eau est décomposée en plusieurs catégories d'usages dont 3 sont présentes sur le territoire : l'eau potable, l'industrie et l'agriculture. Cette connaissance se base sur les déclarations de prélèvement à l'agence de l'eau donc ne représente pas toutes les consommations d'eau sur un territoire. De plus l'eau potable recouvre des usages très divers : les consommations des ménages, des activités tertiaires, certains usages dans l'industrie (agroalimentaire, en particulier) et l'agriculture.

La démographie et sa croissance (voir paragraphe sur ce sujet) est le principal déterminant des consommations. Certaines communes connaissent déjà des tensions importantes : 10 communes ont un bilan déficitaire au Nord-Est et Sud-Ouest du lac du Bourget et au Sud du territoire. Plusieurs communes à l'Est du lac du Bourget ont également un bilan limité, c'est-à-dire que leurs besoins sont supérieurs à 90% de la ressource mobilisable. Dans un scénario futur, avec une ressource stable et des besoins en accroissement selon les prévisions démographiques et économiques, plusieurs communes seront vraisemblablement confrontées à une dégradation de leur bilan [Besoin/ressources]. 22 communes auraient alors un bilan déficitaire et 19 communes un bilan limité.

L'agriculture est le second consommateur, à travers l'abreuvement et l'irrigation (arboriculture et maraîchage à l'heure actuelle). Avec le développement de l'urbanisation, l'agriculture a été repoussée sur les coteaux, où l'eau est moins disponible. Les sécheresses peuvent avoir des conséquences redoutables : en 2023, l'arboriculture locale avait subi une perte de 30% à 100% de la production.

Sur le territoire du CISALB des actions sont mises en place :

- Récupération des eaux pluviales
- Substitution et interconnexion des réseaux
- La restitution au milieu aquatique
- L'infiltration ou la désimperméabilisation
- Des actions de sensibilisation, en particulier par l'opération « Eau climat on agit ! »

A noter également, de manière plus ponctuelle, que certaines eaux de surface sont également utilisées comme lieu de baignade par les populations. Ces usages sont amenés à se renforcer compte-tenu des épisodes de fortes chaleurs en augmentation et du besoin de rafraîchissement des populations. La qualité des eaux de baignade est très majoritairement excellente mais une vigilance pourrait être recommandée, les problématiques de dégradation de la qualité de l'eau pouvant également affecter ces usages.

Part des points de surveillance des eaux de baignade en eau douce selon leur qualité (en %)



Indicateurs	3 intercommunalités	Savoie	métropoles
Excellente	94,1	93,0	
Bonne	0,0	2,3	
Suffisante	0,0	0,0	
Insuffisante	0,0	0,0	
Non classée	5,9	4,7	

Source : Direction générale de la Santé (DGS) - 2023

## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à la ressource en eau

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Impacts croissants du changement climatique</b> Le changement climatique a un impact majeur sur la ressource en eau. Cette tendance, si elle n'est pas spécifique au territoire, est particulièrement présente sur le territoire, en particulier lorsque le sous-sol est karstique. Le changement climatique a des impacts à plusieurs niveaux : <ul style="list-style-type: none"> <li>Sur la qualité des milieux par les hausses de températures</li> <li>Sur la quantité disponible via les épisodes de sécheresses</li> <li>Du fait de la répartition moins régulières des pluies qui renforcent les risques d'événements extrêmes (inondations, incendies)</li> <li>Sur les usages comme par exemple l'hydroélectricité, la neige de culture, l'arrosage des prairies, des espaces verts, des golfs, la gestion du risque incendie.</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La fonte des glaciers va avoir un impact énorme sur la disponibilité de la ressource en eau. En effet, le débit de certains cours d'eau a été largement soutenu ces dernières années par la fonte des glaciers. Or la disparition annoncée des glaciers va faire perdre cette disponibilité en eau.</li> <li>Une récente étude conduite par les compagnies de réassurance (les assureurs des assureurs) prend en compte un doublement des événements extrêmes dans les prochaines années, ce qui pose un problème de soutenabilité financière... Cette question du coût des assurances se pose notamment en lien avec les risques dans les constructions : crues, fissures et risques d'effondrement liés à la rétractation des argiles...</li> <li>Dans les échanges a été rappelé que le temps d'oubli d'une catastrophe naturelle est de 7 ans. Il y a nécessité à entretenir la culture du risque sur le territoire.</li> <li>Les sécheresses ont engendré des comportements vertueux (récupération eau)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Diminution de la disponibilité en eau dans certaines sources + diminution du nombre et de la diversité des ressources</b> Cette tendance est spécifique au territoire du fait qu'un quart de la ressource vient de sources qui dans certains bassins versant ne sont plus à même de satisfaire les besoins. Il y a une prise de conscience accrue des difficultés d'approvisionnement en eau. Pour les collectivités cela signifie le passage de l'abondance à la gestion de la pénurie. Cette faiblesse de la ressource concerne aussi les milieux aquatiques : sur certaines sources, même en arrêtant les prélevements, la ressource est insuffisante pour répondre aux besoins des cours d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les préoccupations sur la quantité de la ressource en eau ne doivent pas masquer les préoccupations croissantes sur la qualité de la ressource, notamment en lien avec les nombreuses sources de pollutions (PFAS, micro-plastiques, pollutions agricoles...)</li> <li>Il va falloir baser les raisonnements non plus sur les besoins des différentes activités humaines mais sur les pressions et périls liés à la pérennité de la ressource</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Dégradation des milieux naturels</b> Cette tendance, valable partout en France est également présente sur le territoire mais resterait à objectiver. Cette dégradation est due à la baisse de la quantité d'eau disponible et de la qualité des eaux. Cette baisse de la qualité est soit une conséquence directe de la baisse de la quantité d'eau disponible par effet de concentration des polluants déjà présents, soit une conséquence de l'apport de nouveaux polluants, soit une conséquence du changement climatique qui engendre également une dégradation des milieux (voir plus bas)</li> </ul>	

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<p>La baisse de la quantité et de la qualité des eaux engendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le développement de moules dans les réseaux ou de cyanobactéries dans le lac du Bourget</li> <li>• Une détérioration/dysfonctionnement des milieux ( zones humides, population piscicoles, ...)</li> <li>• Des déséquilibres parmi les espèces (populations piscicoles/ moustiques) qui engendrent des problèmes de santé dans la population humaine</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amélioration de la connaissance</b> La connaissance est bien développée sur le territoire du CISALB grâce à la mise en place du PRGE/PTGE mais mériterait d'être améliorée sur les Bauges et le Cœur de Savoie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La population a une très faible connaissance de l'état quantitatif de la ressource en eau. Il faudrait que la population ait plus de repère en matière de consommation d'eau dans la vie quotidienne.</li> <li>• Installer des panneaux PV pour couvrir les besoins énergétiques en augmentation liés à l'installation de nouveaux compteurs intelligents qui feraient remonter, à l'échelle de chaque agglo, des millions de données...</li> <li>• Optimisation des usages avec l'intelligence artificielle</li> <li>• Meilleure détection des polluants</li> <li>• En zone urbaine, il peut y avoir un impact des constructions sur le débit de nappe (perturbation de la circulation des eaux souterraines) ainsi que sur la qualité (pollutions)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Décalage géographique entre ressources et usages</b> Cette tendance observée sur le territoire est spécifique : avec le développement de l'urbanisation, l'agriculture a été repoussée sur les coteaux, où l'eau est moins disponible. Lors des épisodes de sécheresse, les photos aériennes montrent très clairement où se trouvent les sols riches en eau. Ceux-ci devraient être particulièrement préservés et protégés. Cette tendance à éloigner la ressource de l'usage rend l'approvisionnement plus sensible au coût de l'énergie quand des systèmes de pompage et de relevage sont nécessaires : cela concerne particulièrement le transport de l'eau sur de longues distances par exemple de la nappe de l'Isère vers l'arrière des Bauges.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Amélioration de la distribution</b> Comme ailleurs en France, les collectivités ont fait des efforts pour améliorer les rendements des réseaux qui a engendré une baisse de la consommation unitaire sur le territoire. Le PRGE prévoit une interconnexion des réseaux pour fiabiliser l'approvisionnement des communes mais ceci rend cependant le territoire plus vulnérable aux dysfonctionnements des réseaux.</li> </ul>	

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Évolutions des usages/ pratiques/ de la tarification</b> Si on observe sur le territoire une tendance à la baisse des consommations unitaires des particuliers et des entreprises, en revanche on note une augmentation des consommations agricoles. Les pratiques évoluent sur le territoire comme ailleurs en France sans que ces évolutions soient facilement quantifiables. On note une volonté croissante des collectivités de travailler avec les citoyens sur les leviers de changement de comportement (sobriété de consommations de ressources, tri des déchets, mobilités, etc.)  De nouveaux usages de l'eau apparaissent dans le tourisme, l'agriculture, chez les particuliers et pour faire face au développement du risque d'incendie.  L'accès à la ressource en eau, en période de restriction génère des tensions sur le territoire.  La question du prix de l'eau a été abordée avec le sujet d'aller vers une tarification progressive. Ici comme ailleurs les collectivités sont frileuses à modifier les modes de tarification</li> </ul>	<p>Certaines pratiques vont dans le sens des économies d'eau, d'autres moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Expérience de ré-enherbement dans les inter-rangs des vignes</li> <li>• Augmentation des projets de désimperméabilisation, par exemple par les cours d'écoles</li> <li>• Il existe sur le territoire des projets de réutilisation de l'eau de traitement des eaux de Grand Chambéry / Lac pour nettoyage des camions</li> <li>• Grand Lac subventionne la récupération des eaux de pluie</li> <li>• La récupération des eaux de pluie va être un enjeu croissant dans les prochaines années avec la construction d'ouvrages. Cela pose la question de l'évolution de la réglementation, par exemple pour l'abreuvement des animaux car pour l'instant les coopératives refusent les systèmes eau de pluie.</li> </ul> <p>Certaines pratiques nécessiteraient d'évoluer comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le développement de la construction de piscine sur lequel les élus ont du mal à se positionner.</li> <li>• La consommation d'eau particulièrement élevée des touristes</li> <li>• le financement des activités agricoles ou certaines pratiques agricoles (par exemple arrachage des haies)</li> </ul> <p>L'eau source de tensions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur le territoire en période de restriction, des élus ont noté le développement de tensions (Dégradation des pompes des particuliers par certains pêcheurs) et le sentiment d'injustice pour les particuliers qu'a représenté la poursuite de l'arrosage du golf en période de restriction d'eau en 2022. A contrario, dès les mesures de restriction levée, l'attention à la ressource se réduit rapidement.</li> <li>• Les élus ont parlé de la "Guerre de l'eau" qui qualifie la mobilisation contre l'extension des industries sur le bassin grenoblois (" de l'eau, pas des puces")</li> </ul> <p>Les élus se sont montrés plus favorables à des mesures collectives qu'à des mesures individuelles.</p>

## 1.9 · L'énergie

**Situation actuelle : Un territoire innovant et engagé dans la production d'énergie renouvelable mais encore largement dépendant des énergies non renouvelables.**

Les chiffres présentés ci-dessous sont, sauf mention contraire, issus de l'observatoire régional de l'énergie et du site : <https://auvergnerhonealpes.territory.fr/>.

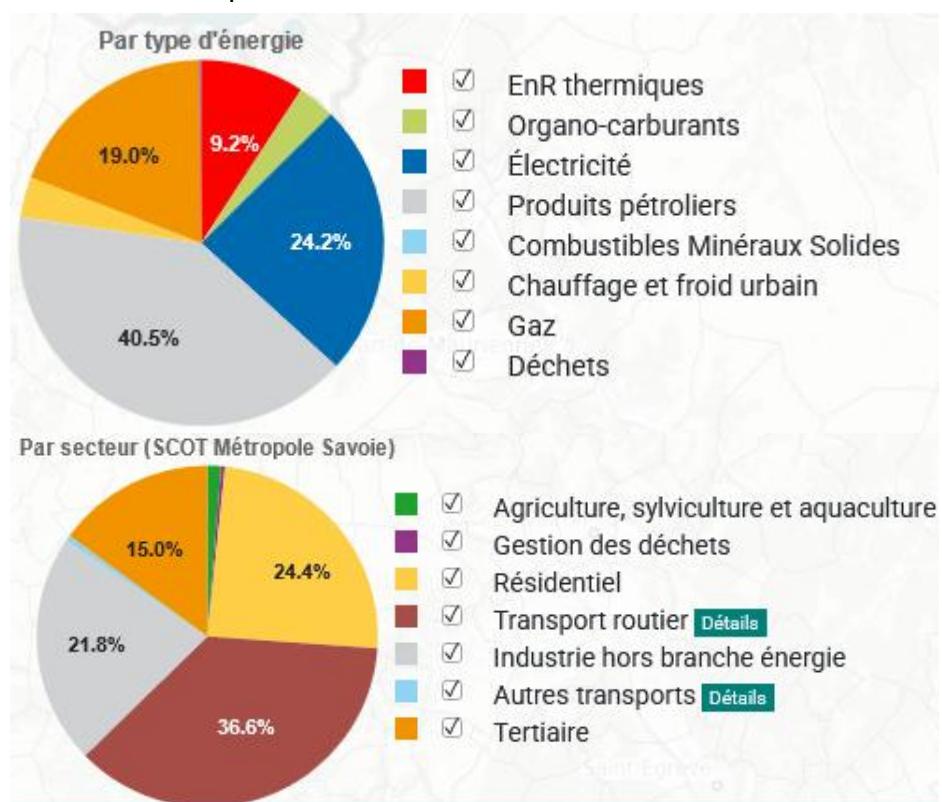
L'énergie consommée sur le territoire (6 710 GWH en 2023 soit 26,4MWh/hab) est soit importée soit produite localement, puis elle est acheminée vers les consommateurs par divers réseaux de distribution pour finalement être consommée. Le graphique page suivante montre ce cheminement pour les différents types d'énergie. Pour bien comprendre le schéma, il faut garder à l'esprit que la différence entre énergie primaire et consommation sont les quantités d'énergie consommées pour produire l'énergie et perdues dans les différents procédés de transformation et distributions.

Le territoire de Métropole Savoie importe 83% de son énergie primaire et en produit localement 17%.

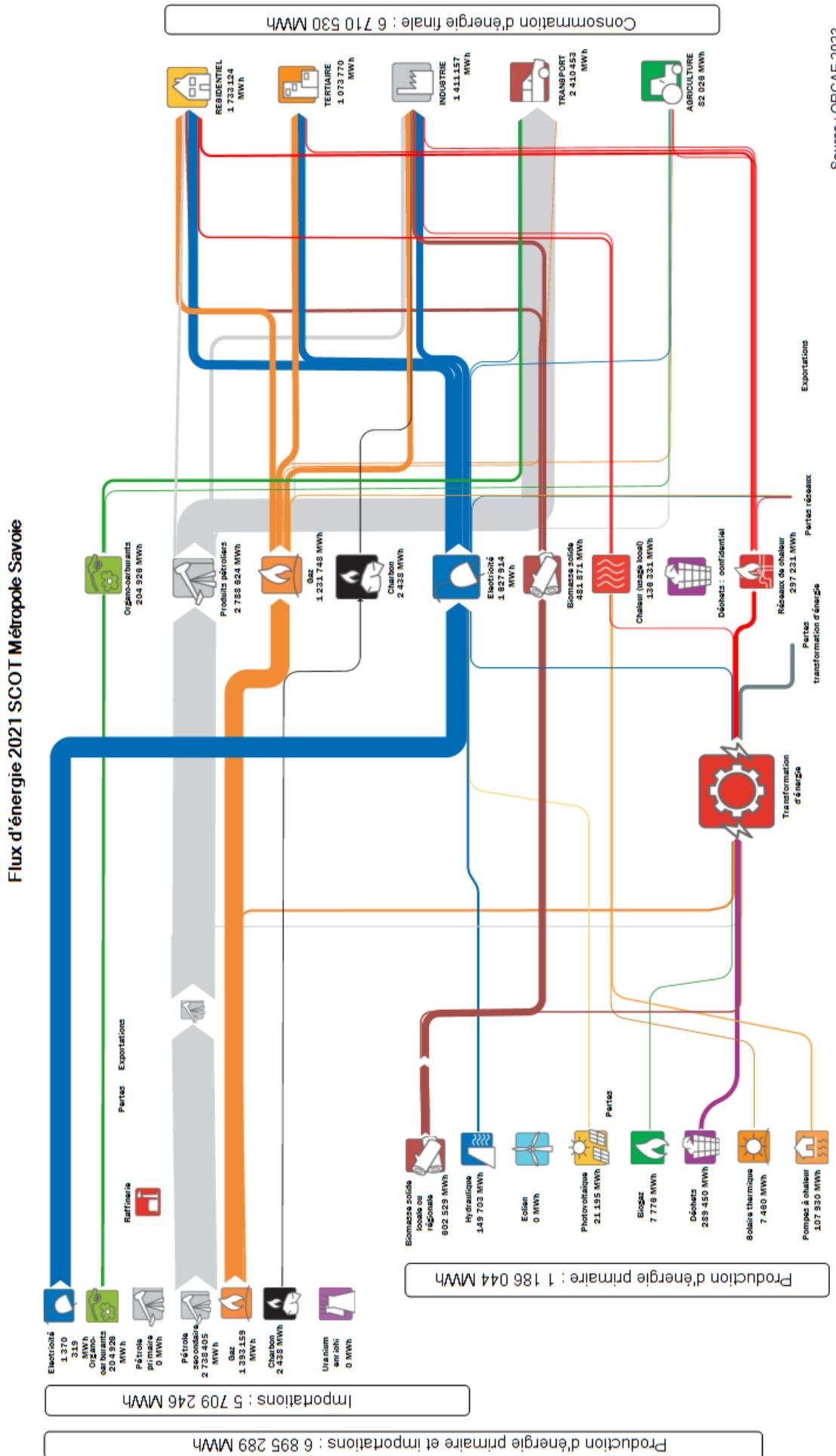
Le gaz est consommé par les bâtiments et l'industrie et concerne plutôt les communes de l'axe urbain, desservies par le réseau de gaz.

Le premier consommateur d'énergie est le secteur des transports et au sein de celui-ci les voitures particulières représentent 55 % des consommations.

Vient ensuite le résidentiel (24,4% puis l'industrie (21,8%) puis le secteur tertiaire (15%



7 réseaux de chaleurs sont présents sur le territoire : ces réseaux de chaleur sont un moyen de chauffer les bâtiments avec des énergies faiblement émettrices de gaz à effet de serre.

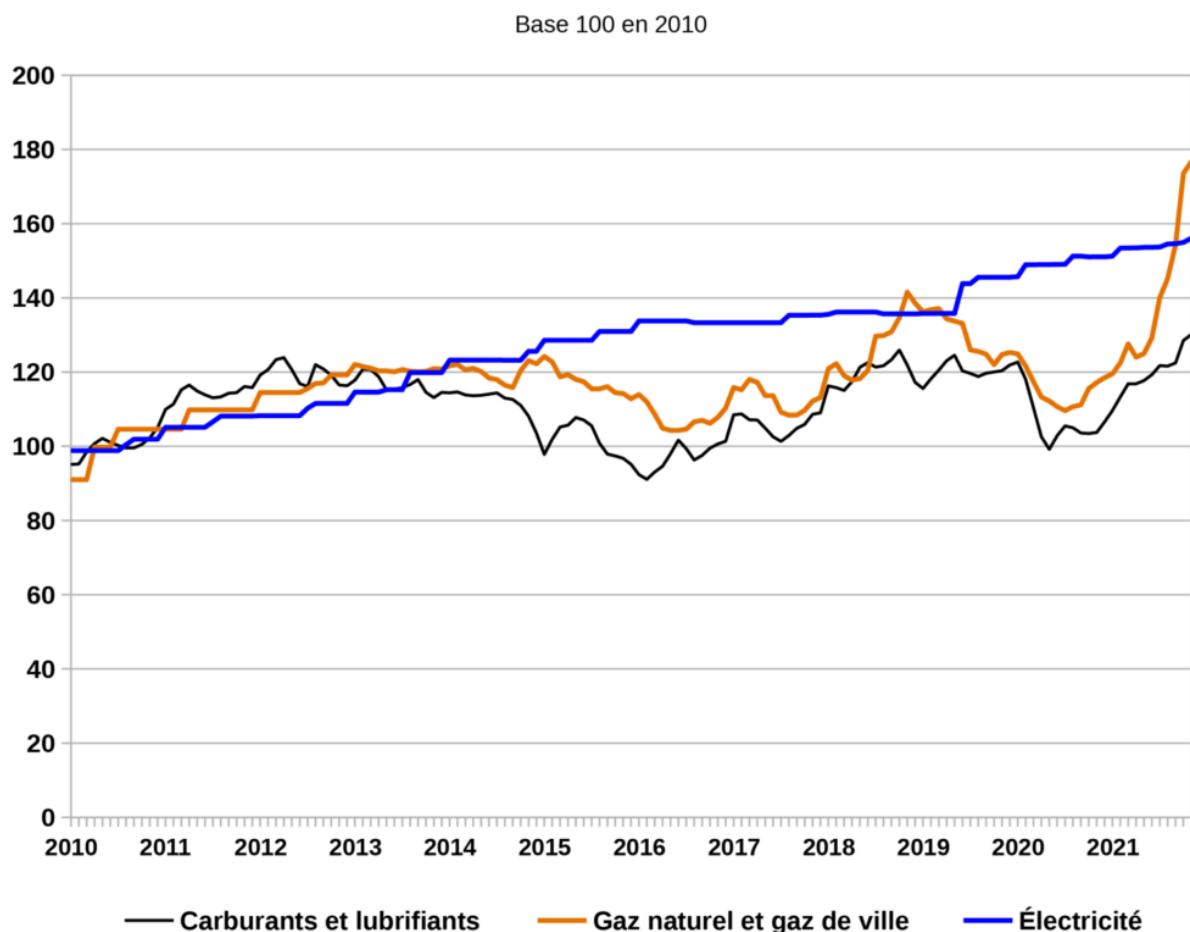


Ces consommations d'énergies :

- Représentent une facture énergétique en moyenne de 3 677€/hab. L'indicateur « Facture énergétique par habitant » présente la valeur de la facture énergétique tout secteur, ramenée à l'habitant, donc ce n'est pas ce que paye annuellement chaque habitant pour ses usages personnels. En revanche cet indicateur montre la valeur qui pourrait être créée sur le territoire si cette énergie était produite localement.
- Engendrent des phénomènes de précarité énergétique : sur le territoire 10% de la population est en précarité énergétique liée au logement et 14% de la population en précarité énergétique liée à la mobilité quotidienne. Si la majorité des personnes en précarité réside dans l'axe urbain en revanche elles représentent une part plus importante de la population dans les Bauges, en Chautagne ou encore dans la partie Sud Est du territoire (vallée des Huiles,)
- Génèrent de la pollution à des niveaux préoccupants au dioxyde d'azote le long des principaux axes routiers et à l'Ozone (Chautagne).

### Grande variabilité et augmentation du coût de l'énergie

Après être resté quasiment stable jusqu'aux années 2000, le prix de l'électricité s'est fortement accru : + 44 % depuis novembre 2011. Source INSEE : Prix des carburants, gaz, électricité depuis 2010



## Grandes tendances à l'œuvre, signaux faibles et risques associés à l'énergie

Grandes tendances confirmées et risques associés	Signaux faibles perçus par les élus
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Des territoires engagés dans les transitions écologiques et énergétiques</b> Effectivement cette tendance nationale est particulièrement marquée sur le territoire dans le domaine énergétique avec : des collectivités engagées : 2 EPCI ont l'ambition de devenir à énergie positive (TEPOS) une proportion forte d'énergie renouvelable produite sur le territoire, des compétences locales très développées avec depuis longtemps une capacité d'innovation dans le domaine de la production d'énergies renouvelables ainsi que dans les mécanismes de consommations locales solidaires comme la boucle d'autoconsommation collective sur le territoire de Cœur de Savoie « Sun for All » ou encore l'a mutualisation des projets de 3 associations locales (Perles d'énergie, Solaret, ASDER) et le PNR des Bauges pour pouvoir embaucher un salarié dédié au développement des centrales villageoises.  Cette tendance est difficile à monitorer/ mesurer avec un indicateur quantitatif. La diffusion des expériences locales, les visites des expérimentations réussies permettent de diffuser cette culture sur le territoire.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développement de la production d'énergie locale</b> La production locale d'énergie représente 17 % de la consommation locale. Cela est en deçà des objectifs nationaux et de certains objectifs locaux mais représente une proportion significative pour un territoire de ce type  Ces indicateurs (production d'énergie renouvelable sur le territoire en volume et la part qu'elle représente dans la consommation du territoire) sont faciles à suivre car produits régulièrement par l'observatoire régional ORCAE.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Électrification des usages</b> L'électrification des usages est une tendance visible aussi sur le territoire. Aujourd'hui les consommations du territoire sont pour presque un quart électrique.  Cette tendance devrait se poursuivre : dans son scénario prospectif de référence, RTE prévoit une augmentation de la consommation électrique de +35% d'ici 2050 (source RTE, scénario de référence)  La production d'électricité peut être locale en mobilisant entre autres le potentiel photovoltaïque encore sous exploité du territoire. Il faut s'interroger sur l'avenir de la production hydroélectrique dans un contexte de changement climatique.</li> </ul>	

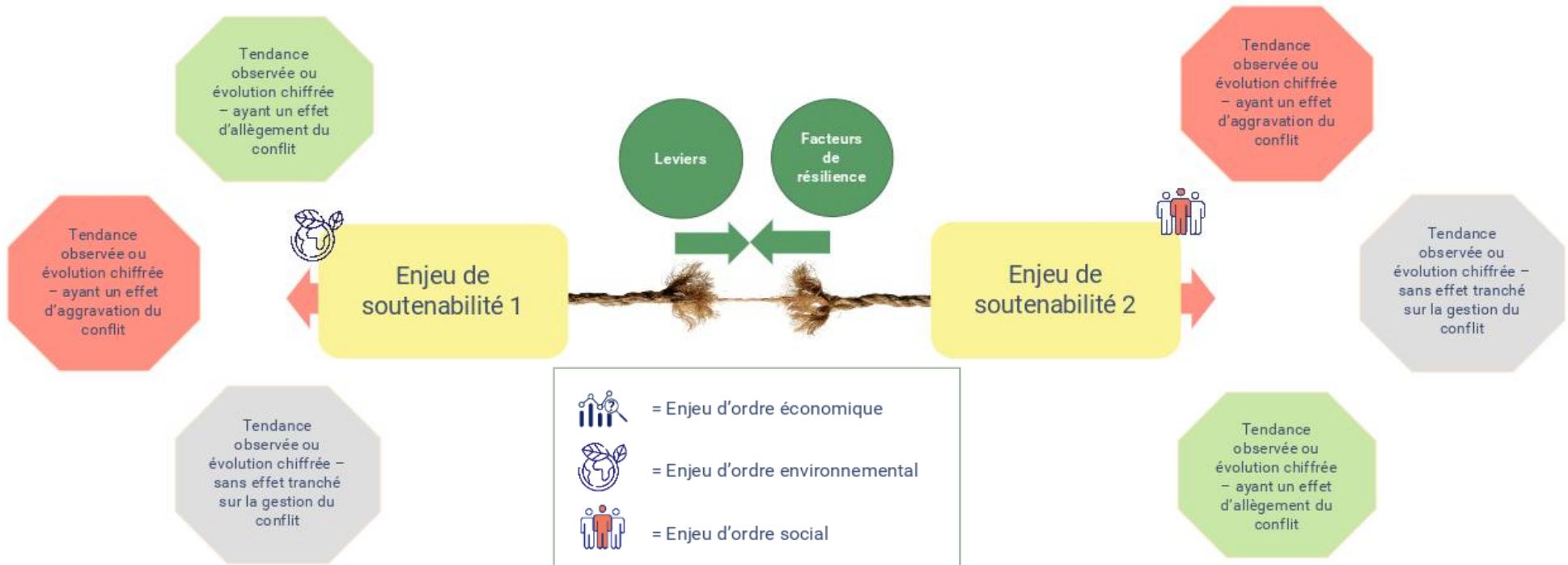
<p>Les collectivités peuvent accompagner cette électrification, en particulier de la mobilité par des aides. C'est une des solutions pour limiter les pollutions liées aux déplacements et une solution aux limitations induites par la ZFE (zone à faible émissions).</p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Développement de solutions de transition énergétique incompatibles avec la préservation de la biodiversité</b>            Cette tendance a été longuement discutée lors des ateliers en partie dans la dimension atteinte à l'environnement mais surtout sur les conflits d'usages autour du développement des énergies renouvelables qui génèrent des tensions avec les autres activités présentes sur le territoire mais également en lien avec des enjeux de cadre de vie ou paysagers.            Le développement de cette nouvelle activité sur le territoire peut induire (mais pas forcément, non plus) une consommation d'espace.</li> </ul>	

## 2. ONZE CONFLITS DE SOUTENABILITE

Dans cette partie, sont présentés les principaux conflits de soutenabilités pour le développement du territoire ayant émergé des échanges avec les élus du syndicat mixte du SCoT à l'occasion des ateliers de travail de janvier et février 2025.

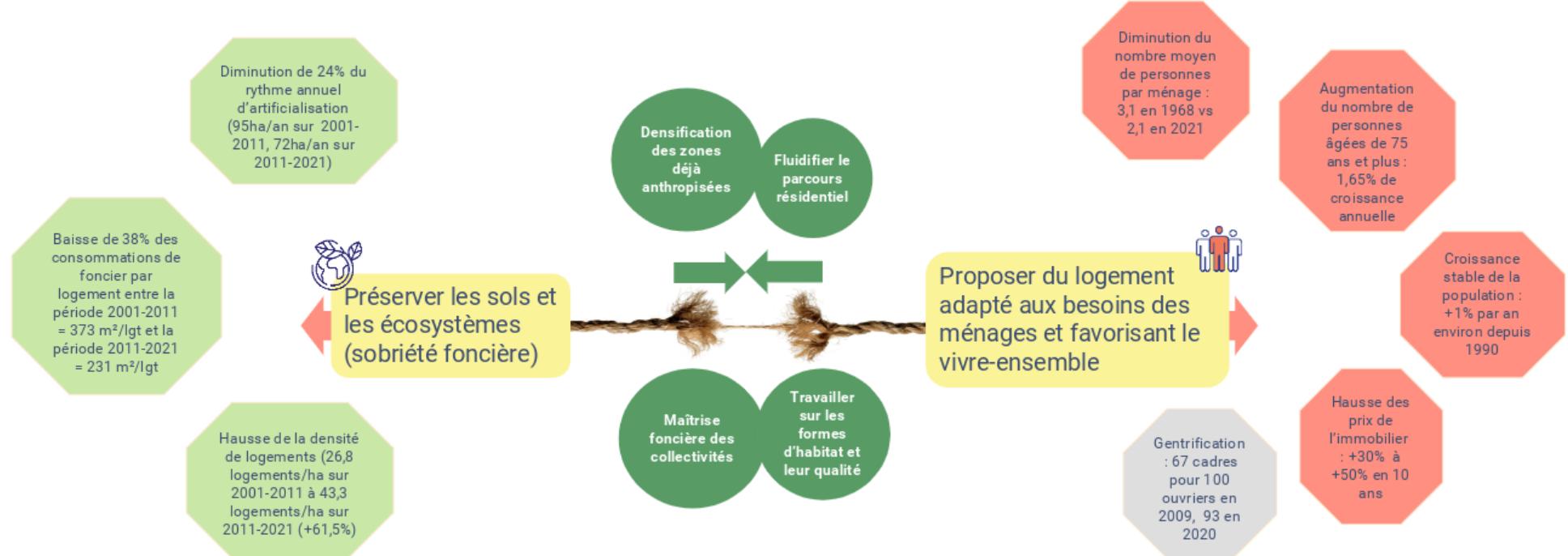
Chaque conflit fait l'objet d'une double page explicative :

- un schéma résumant la tension entre deux enjeux, allégée ou renforcée par les tendances d'évolution de certains facteurs déterminants, mais pouvant être soulagée par la mobilisation de leviers de gestion ou par l'appui sur des facteurs de résilience du territoire.



- un texte d'analyse détaillant les causes de cette tension, les problématiques ou les risques associés, les tendances fortes et les signaux faibles et leviers de soutenabilité repérés d'ores et déjà.

## Conflit de soutenabilité #1



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux pour s'assurer un développement soutenable :

- D'une part un enjeu d'ordre environnemental consistant à préserver les sols et les écosystèmes ;
- D'autre part un enjeu d'ordre social résidant dans la garantie d'une offre de logements adaptée aux besoins des ménages et favorisant le vivre ensemble.

### 2.1.1 Les causes du conflit

- Les modalités actuelles de production de logements : modèles économiques de production de logements, majoritairement sur du foncier non bâti.
- Le modèle culturel associé à l'habitat en France (préférence de la maison individuelle, attachement au patrimoine local).
- Les dynamiques sociologiques locales : hausse de la part de cadres, proximité de la Suisse
- La diminution de la taille des ménages

### 2.1.2 Les problèmes à gérer

#### Problèmes d'ordre social :

- des ménages aux revenus modestes ont des difficultés à se loger et donc s'éloignent des lieux d'emploi, ce qui renforce les migrations pendulaires.
- des entreprises ont du mal à recruter du personnel peu qualifié (sanitaire, social, en particulier dont le besoin est croissant du fait du vieillissement de la population).
- la production de logement sur sol nu se raréfie donc se renchérit
- La tension sur le logement neuf sur sol nu va engendrer une tension sur tous les autres segments de production de logement (location/ rénovation / réhabilitation voire démolition/ reconstruction)
- la concurrence pour le foncier disponible s'intensifie : les choix d'usage du sol (logement / activités (dont l'agriculture/ équipements) engendrent des tensions/ rapports de force croissants
- Besoin d'accès à la nature/ cadre de vie.

Une offre de logement adaptée et favorisant le vivre-ensemble est essentielle pour assurer la sécurité, le confort, et la qualité de vie des ménages, tout en renforçant la cohésion sociale et l'attractivité des territoires.

#### Problèmes d'ordre environnemental :

- La gestion du risque inondation
- La quantité et qualité des sols agricoles/ forestiers
- L'atténuation du changement climatique par le stockage de carbone
- La capacité d'adaptation du vivant au changement climatique : régulation de la température, protection vis à vis des événements extrêmes...

- Le fonctionnement des écosystèmes, à plusieurs niveaux :
  - Préserver la capacité d'évolution du vivant non humain sur le territoire
  - des écosystèmes dégradés engendrent des problèmes de santé publique (eau, santé mentale, zoonose...) et nuisent au cadre de vie

### 2.1.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire :

Ce conflit concerne les surfaces les plus facilement aménageables : en périphérie des zones déjà urbanisées, sur les surfaces les plus plates et les fonds de vallées.

### 2.1.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

La Loi Climat et Résilience de 2021 et son objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 définissent une trajectoire de sobriété foncière pour mieux préserver les sols et les écosystèmes : si elle exacerbe le conflit, elle donne une orientation claire en faveur de la préservation des sols.

Des synergies existent entre la préservation des sols et des écosystèmes et la proposition d'une offre de logement adaptée aux besoins des ménages et favorisant le vivre-ensemble. Les services écosystémiques<sup>29</sup> contribuent ainsi au bien-être social et économique. Ils participent notamment à la fidélisation des populations, au maintien à domicile dans de bonnes conditions, et à l'attraction de nouveaux résidents, essentiels pour le dynamisme économique et social du territoire.

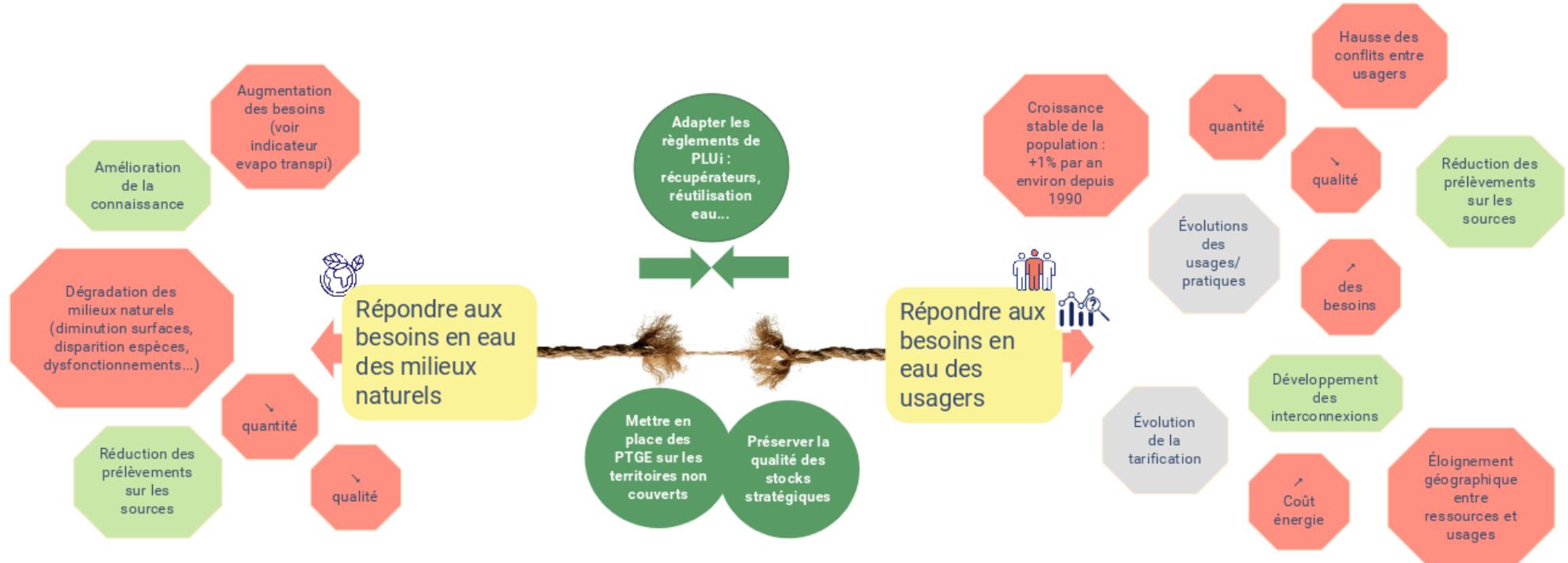
Par ailleurs, la progression de la demande sociétale en matière d'accès à la nature vient soutenir l'intérêt d'imaginer des nouvelles formes d'habitat susceptibles d'y répondre en préservant des espaces de nature en proximité des logements.

#### Des actions concrètes sont déjà en cours :

- les opérations de création de logements denses peuvent accorder une place importante à la végétalisation et aux fonctions des sols, favorisant ainsi un cadre de vie agréable et sobre et peuvent encourager la mixité sociale et générationnelle en créant des environnements inclusifs.
- la modification des règlement de PLU en faveur de nouvelles formes plus denses (OAP) ;
- la coopération avec les bailleurs pour expérimenter le Bail Réel Solidaire (BRS) pour les primo-accédants ;
- le portage foncier de manière à maîtriser les secteurs et le type de développement, ainsi que les prix associés à la vente du foncier.

<sup>29</sup> La régulation du climat, la filtration des polluants et la conservation de la biodiversité, assurés grâce à la multifonctionnalité des sols

## Conflit de soutenabilité #2



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux **environnementaux** relatifs à l'accès à la ressource en eau pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un **premier enjeu** consistant à répondre aux besoins en eau des milieux naturels ;
- D'autre part, un **second enjeu** consistant à répondre aux besoins en eau des usagers.

### 2.2.1 Les causes du conflit

- Croissance démographique et développement des activités humaines : l'augmentation de la population et l'expansion des activités agricoles et industrielles entraînent une hausse des prélèvements d'eau, mettant une pression accrue sur les ressources disponibles. La pression sur la ressource est également qualitative : les teneurs en polluants issus des rejets domestiques ou industriels affectent la qualité de l'eau distribuée et dégradent les écosystèmes aquatiques. À Cœur de Savoie par exemple, seuls 78 % des habitants sont alimentés par une eau de bonne qualité bactériologique, contre 97,5 % dans les deux agglomérations, ce qui traduit des inégalités territoriales marquées en matière d'accès à une ressource sûre.
- Changement climatique : les épisodes de sécheresse deviennent plus fréquents et intenses, avec une diminution des précipitations estivales. Le nombre de jours de forte chaleur devrait doubler d'ici 2050, exacerbant les tensions sur les ressources en eau.

### 2.2.2 Les problèmes à gérer

#### Problèmes d'ordre environnemental :

- Préservation de la disponibilité et de la qualité de l'eau pour le bon fonctionnement des milieux naturels.
- Protection des zones humides, cruciales pour la régulation des flux hydriques, la biodiversité et la prévention des inondations.

#### Problèmes d'ordre social et économique :

- Satisfaction des besoins en eau des populations, des activités agricoles et industrielles.
- Garantir un accès équitable à une eau de bonne qualité pour tous les habitants.

### 2.2.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

Le conflit se manifeste de manière aiguë dans plusieurs zones du territoire :

- en zones urbaines : où la demande en eau potable et les rejets domestiques sont élevés.
- en zones agricoles : en plaine où l'irrigation est élevée et l'utilisation de pesticides et nitrates dégradent la qualité de l'eau et sur les coteaux où l'activité est repoussée et aurait besoin d'eau mais où elle ne peut pas être acheminée.

- en zones industrielles : où les prélèvements et rejets industriels affectent à la fois la quantité et la qualité de l'eau disponible.
- dans les zones humides : où les prélèvements excessifs et la pollution entraînent l'assèchement et la dégradation des habitats naturels.

#### 2.2.4 Les pistes pour dépasser ce conflit

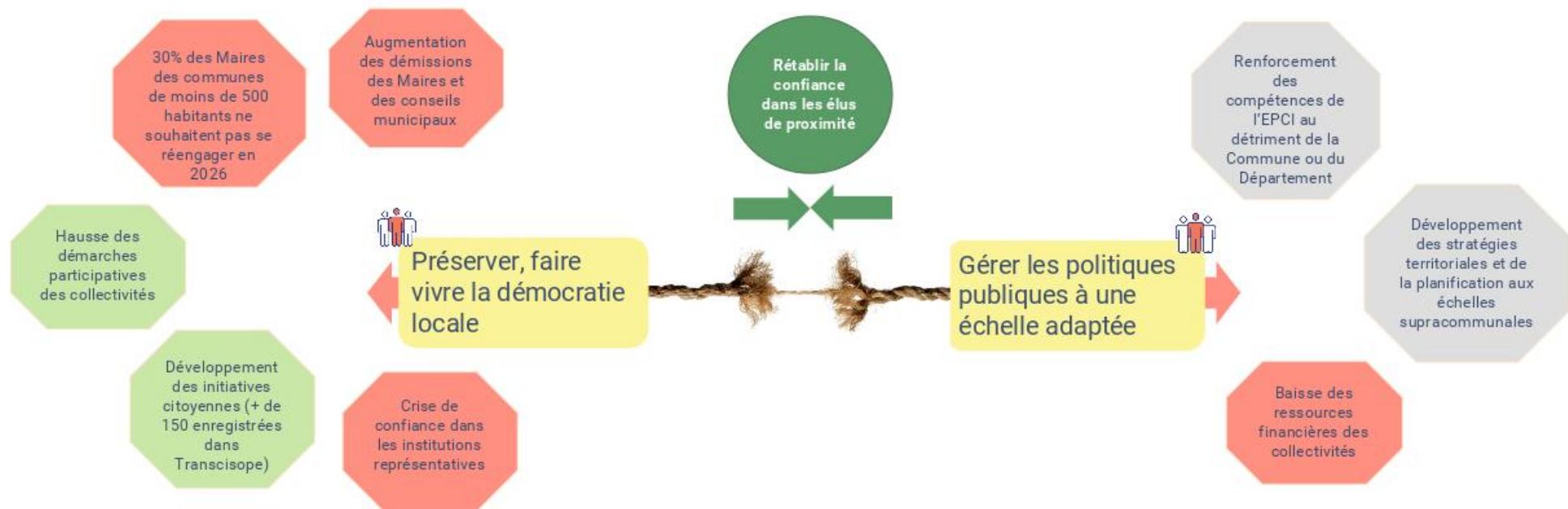
Pour concilier préservation des milieux aquatiques et satisfaction des besoins en eau, plusieurs pistes peuvent être envisagées :

- Pratiques économies en eau : adopter des pratiques agricoles et industrielles plus économies en eau, et promouvoir la réutilisation des eaux usées traitées.
- Restauration des zones humides : restaurer et protéger les zones humides pour améliorer la régulation des débits et la qualité de l'eau.
- Désimperméabilisation des sols urbains : réduire l'artificialisation des sols pour favoriser l'infiltration de l'eau et limiter les risques d'inondation.
- Sensibilisation et gouvernance partagée : sensibiliser les usagers à l'importance de la préservation de l'eau et favoriser une gouvernance partagée de la ressource pour trouver des solutions innovantes et adaptées aux spécificités locales.

**Des actions concrètes sont déjà en cours :**

- PTGE élaboré sur le bassin versant du lac du Bourget
- Adaptation des règlements de PLUi

## Conflit de soutenabilité #3



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un **enjeu social** consistant à préserver et faire vivre la démocratie locale, en assurant la participation des citoyens et la prise en compte des spécificités locales dans les décisions publiques ;
- D'autre part, un **enjeu de gouvernance** résidant dans la nécessité de porter des politiques publiques à des **échelles pertinentes**, pour répondre à des défis complexes (mobilité, climat, foncier...) qui dépassent souvent les périmètres communaux.

### 2.3.1 Les causes du conflit

- **Évolutions institutionnelles et transformations des modes de gouvernance**: montée en puissance des intercommunalités et structures supra-locales dans la planification et l'aménagement.
- **Complexité des enjeux globaux** (climat, eau, mobilités, biodiversité) qui nécessitent une coordination à plus grande échelle pour être traités efficacement.
- **Insuffisance de moyens dans les petites communes** pour concevoir et mettre en œuvre des politiques intégrées.
- **Perception d'un éloignement des centres de décision**, en particulier dans les territoires ruraux ou périphériques.
- **Fragmentation des échelons décisionnels**, conduisant parfois à une perte de lisibilité de l'action publique et à des conflits de compétences.

### 2.3.2 Les problèmes à gérer

#### Problèmes d'ordre social et démocratique :

- Sentiment de dépossession démocratique dans les communes rurales ou périurbaines due à l'éloignement des centres de décisions des citoyens. La démocratie locale, fondée sur la proximité, le dialogue et l'adaptation aux spécificités de chaque territoire garantie l'acceptabilité et l'adéquation des politiques au contexte local.
- Érosion de la confiance citoyenne et de la légitimité des décisions publiques due à la fragilisation du lien démocratique.
- Démobilisation d'élus locaux (notamment ruraux), confrontés à des injonctions descendantes perçues comme déconnectées du terrain.

#### Problèmes de gouvernance territoriale :

- Difficultés à mutualiser les ressources ou porter des stratégies systémiques (mobilité, climat, alimentation...).
- Manque d'articulation entre échelles : difficulté à traduire les stratégies SCOT ou régionales dans les documents d'urbanisme locaux (PLU, OAP).

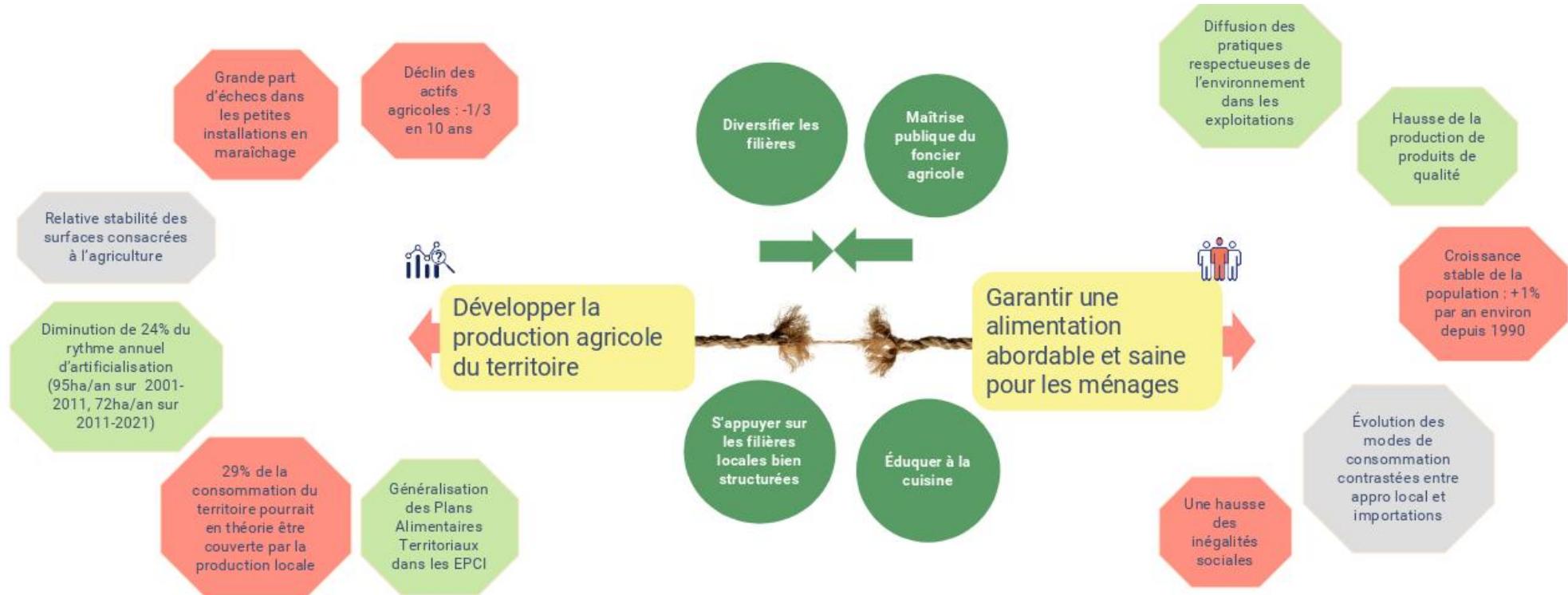
### 2.3.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- Dans les **communes rurales**, confrontées à des injonctions supra-communales, parfois mal comprises ou mal adaptées.
- À l'**interface entre collectivités locales et structures intercommunales ou départementales**, notamment lors de la mise en œuvre de documents stratégiques (SCOT, PCAET, contrats de relance). Cela peut créer une incompréhension mutuelle et nuire à la construction d'une vision partagée du territoire.
- Dans les **instances de planification** où les arbitrages sont souvent dominés des critères techniques et réglementaires, au détriment de la participation citoyenne.

#### 2.3.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Développement d'une gouvernance à géométrie variable** : articulation entre échelles de décisions selon les thématiques en reconnaissant les spécificités locales : des enjeux comme la mobilité nécessitent une échelle large, mais d'autres comme les usages fonciers ou l'aménagement de proximité peuvent continuer à mobiliser les échelons locaux. L'objectif est de garantir à la fois l'écoute des besoins locaux et la cohérence des réponses apportées.
- **Renforcement des démarches de concertation et de participation citoyenne** même pour des politiques intercommunales ou régionales afin de renforcer le sentiment d'appartenance et la confiance dans l'action publique, tout en favorisant l'émergence de solutions innovantes et adaptées aux enjeux contemporains.
- **Répondre à la demande citoyenne croissante de transparence** en rendant les processus décisionnels plus lisibles, plus ouverts, et en intégrant mieux les initiatives citoyennes dans les dynamiques territoriales.
- **Soutenir la montée en compétence des élus et des agents publics** sur les enjeux systémiques, pour mieux dialoguer entre niveaux de décision et auprès des citoyens.
- **Renforcer l'ingénierie des petites communes**, en mutualisant les ressources via les PETR, les SCOT ou les agences d'urbanisme, tout en leur assurant un appui personnalisé. Ce soutien permettrait leur pleine participation aux démarches supra-locales.
- **Valoriser les projets de territoire comme outils d'articulation des échelles**, à travers les PCAET, CRTE, chartes de gouvernance ou projets alimentaires territoriaux, qui permettent de relier la vision stratégique à la réalité vécue localement

## Conflit de soutenabilité #4



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre économique consistant à développer une production agricole dynamique, pérenne et créatrice de valeur pour le territoire ;
- D'autre part, un enjeu d'ordre social résidant dans la garantie d'une alimentation abordable et saine pour l'ensemble des ménages.

#### 2.4.1 Les causes du conflit

- **Spécialisation progressive de l'agriculture locale** dans des productions orientées vers l'exportation ou la filière agro-industrielle (lait, viande, fourrages), déconnectée des besoins alimentaires des habitants.
- **Concentration des exploitations**, pression à l'agrandissement et à la productivité, qui fragilisent les modèles diversifiés et les petites fermes.
- **Chaînes de valeur déséquilibrées** : marges captées par les intermédiaires (industrie, distribution) qui imposent des prix bas, au détriment des producteurs.
- **Hausse des coûts de production et instabilité des revenus agricoles**, qui limitent les capacités d'investissement des agriculteurs dans des pratiques durables ou des circuits de proximité.
- **Inflation alimentaire et précarité croissante**, accentuant les inégalités d'accès à une alimentation de qualité pour les ménages modestes.

#### 2.4.2 Les problèmes à gérer

##### Problèmes d'ordre économique et agricole :

- Faible capacité des producteurs à vivre dignement de leur travail, malgré leur rôle central dans la transition agroécologique.
- Risque de disparition progressive des petites exploitations et difficulté d'installation de nouveaux agriculteurs, faute de rentabilité.
- Vulnérabilité du système alimentaire local face aux aléas de marché, aux importations concurrentielles, aux crises sanitaires et climatiques.

##### Problèmes d'ordre social :

- Inégalités croissantes d'accès à une alimentation de qualité : les produits locaux, bio ou labellisés restent inaccessibles pour une part importante de la population.
- Déconnexion entre offre agricole locale et besoins alimentaires réels des habitants (ex. : absence de fruits/légumes produits localement).
- Inégalités sociales dans les comportements alimentaires qui sont vecteurs d'effets négatifs sur la santé publique.

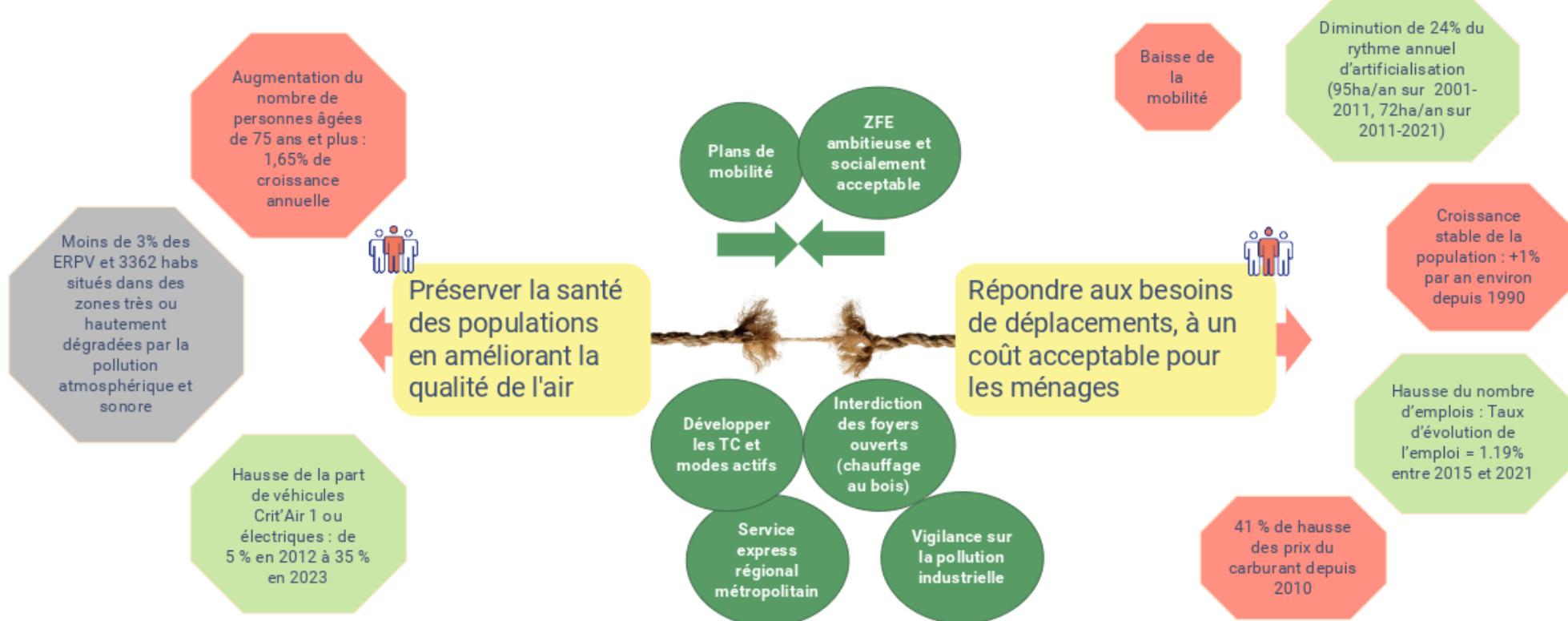
#### 2.4.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Dans les zones de plaine et de coteaux**, où l'agriculture est très spécialisée (polyculture-élevage, lait, céréales) et peu orientée vers l'alimentation locale.
- **Dans les centralités urbaines et les bourgs**, où la précarité alimentaire est plus marquée et où l'offre alimentaire de proximité (marchés, AMAP, commerces) est inégalement répartie.
- **Dans les dynamiques de territoire alimentaire**, où la concertation entre agriculteurs, collectivités, distributeurs et citoyens reste encore émergente, malgré les démarches de type PAT.

#### 2.4.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Soutenir la relocalisation de la production agricole**, en encourageant la diversification des cultures et des systèmes d'élevage, et en facilitant les débouchés locaux pour les producteurs.
- **Appuyer la structuration des filières de proximité** (logistique, transformation, distribution), en lien avec les besoins des habitants et les capacités du tissu agricole local.
- **Renforcer les politiques alimentaires territoriales** (PAT), en les articulant avec les politiques sociales, agricoles et de santé.
- **Mobiliser la commande publique** (restauration collective scolaire, médico-sociale...) pour soutenir la transition agricole et garantir une alimentation durable à tous.
- **Développer des dispositifs innovants d'accès à l'alimentation**, tels que les épiceries sociales de territoire, les chèques alimentation durable, ou les régies alimentaires communales.
- **Favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs** en bio ou circuits courts, par le portage foncier, l'accompagnement à la transition, ou l'adaptation du foncier agricole à ces modèles. par le portage foncier (ex : fermes communales ou baux ruraux environnementaux), l'accompagnement à la transition via des espaces-test agricoles, et l'adaptation du foncier dans les documents d'urbanisme pour sécuriser l'installation à proximité des lieux de consommation.
- **Travailler sur les représentations sociales de l'alimentation et de l'agriculture**, en valorisant les métiers agricoles, la cuisine du quotidien, et les liens entre santé, environnement et justice sociale.

## Conflit de soutenabilité #5



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux sociaux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu consistant à préserver la santé des populations en améliorant la qualité de l'air ;
- D'autre part, un enjeu complémentaire résidant dans la nécessité de répondre aux besoins de déplacements des habitants, à un coût acceptable pour les ménages.

### 2.5.1 Les causes du conflit

- **Place dominante de la voiture individuelle** dans les mobilités quotidiennes, particulièrement en périphérie urbaine, dans les zones rurales ou mal desservies par les transports collectifs.
- **Réseau de transport en commun inégalement développé**, ne couvrant pas certaines zones d'habitat diffus ou de pentes.
- **Contraintes d'accessibilité horaires et spatiales**, renforcées par des formes d'organisation du travail atypiques (travail en horaires décalés, multi-activité, temps partiels subis).
- **Pression réglementaire croissante sur les véhicules thermiques** (ZFE-m, fiscalité, normes), sans accompagnement systématique ou alternatives viables pour tous les ménages.
- **Coûts croissants associés à la mobilité** : carburants, entretien, renouvellement de véhicules, qui pèsent plus lourdement sur les ménages modestes ou périurbains.

### 2.5.2 Les problèmes à gérer

#### Problèmes d'ordre environnemental et sanitaire :

- Pollution chronique dans les zones denses, notamment dans l'agglomération chambérienne (plus de 3 000 personnes exposées à une pollution élevée de l'air et du bruit).
- Particules fines (PM2.5) et oxydes d'azote responsables de pathologies respiratoires, cardiovasculaires et de décès prématurés (jusqu'à 9 % des décès).
- Contribution majeure du transport routier aux émissions de gaz à effet de serre.

#### Problèmes d'ordre social et d'accessibilité :

- **Dépendance contrainte à la voiture individuelle**, en particulier dans les zones peu denses : absence d'alternatives crédibles = vulnérabilité économique et sociale.
- **Effet d'éviction induit par certaines mesures environnementales** : restriction d'accès à la ville, obligation de changer de véhicule, coût d'adaptation technique.
- **Creusement des inégalités de mobilité**, entre les ménages pouvant opérer une transition (vers véhicule propre ou multimodalité) et ceux qui n'en ont pas les moyens.

- **Perte d'opportunités** et fragilisation dans l'accès à l'emploi, la formation, les soins et les loisirs pour les ménages les plus éloignés ou les plus précaires.

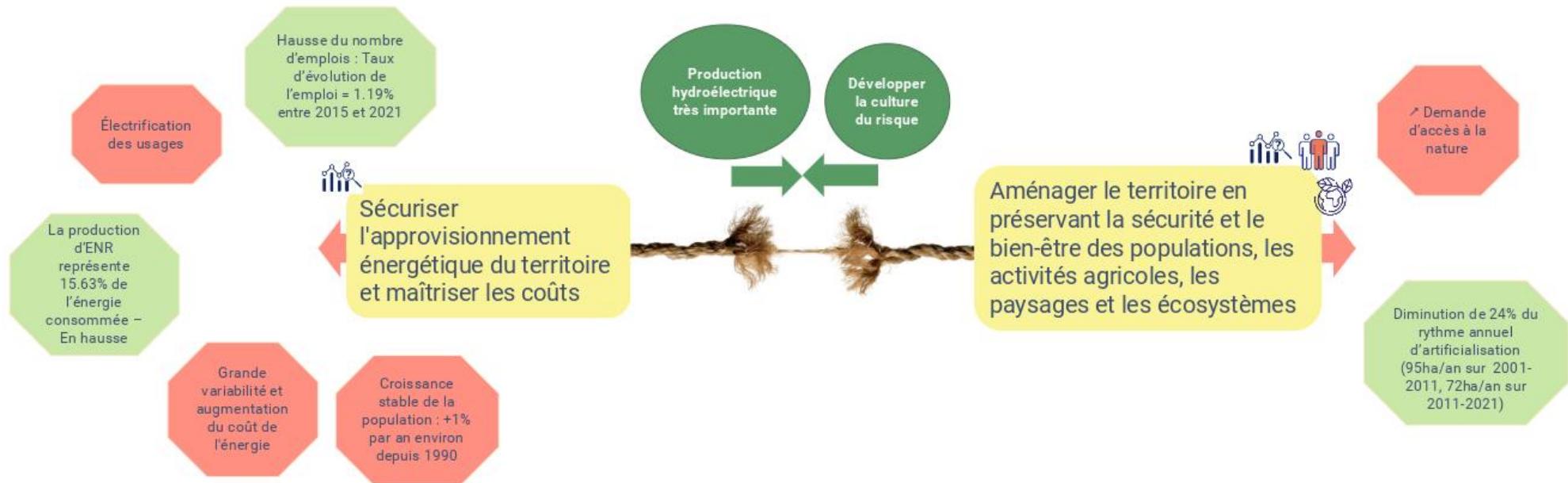
### 2.5.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Dans les communes périurbaines et rurales**, mal desservies par les transports collectifs et fortement dépendantes de la voiture pour les trajets domicile-travail, achats ou soins.
- **Dans l'agglomération de Chambéry**, où se concentrent les niveaux de pollution atmosphérique les plus élevés, en lien avec le trafic routier dense et l'effet de cuvette.
- **Aux abords des zones d'activité**, où les travailleurs à horaires atypiques (logistique, soins, commerce) sont souvent contraints d'utiliser leur véhicule personnel, faute d'alternatives opérationnelles.

### 2.5.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Renforcement de l'offre de transports collectifs**, y compris dans les zones moins denses, avec une meilleure amplitude horaire, une intermodalité facilitée et une tarification sociale adaptée.
- **Déploiement de services de mobilité partagée** (covoiturage structuré, autopartage, transport à la demande) et de solutions de mobilité solidaire à l'échelle intercommunale.
- **Promotion active des mobilités actives** (vélo, marche) dans les centralités et les liaisons de proximité, avec des aménagements sécurisés et incitatifs.
- **Accompagnement à la transition des véhicules** : aides ciblées à l'achat de véhicules propres ou hybrides, dispositifs de conversion ou de location longue durée accessibles aux ménages modestes.
- **Révision de l'aménagement du territoire** en faveur de la proximité : densification maîtrisée, mixité fonctionnelle, localisation des services et équipements pour réduire les distances à parcourir et encourager des modes de vie plus sobres et sains.

## Conflit de soutenabilité #6



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour garantir un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre économique consistant à sécuriser l'approvisionnement énergétique du territoire et à maîtriser les coûts pour les acteurs économiques comme pour les ménages ;
- D'autre part, un enjeu transversal résidant dans l'aménagement du territoire en préservant la sécurité et le bien-être des populations, les activités agricoles, les paysages et les écosystèmes.

## 2.6.1 Les causes du conflit

- **Besoin de renforcer l'autonomie énergétique**, dans un contexte de dépendance persistante aux énergies fossiles, d'instabilité des marchés et de tensions géopolitiques.
- **Développement nécessaire des énergies renouvelables locales** (solaire, hydroélectricité, biomasse), qui implique une occupation foncière parfois conflictuelle (sols agricoles, espaces naturels, zones habitées).
- **Pression sur le foncier disponible**, du fait des objectifs ZAN et de la concurrence entre usages (logement, activité, biodiversité, production d'énergie).
- **Projets énergétiques parfois portés par des logiques de rentabilité** ou de production optimisée (coût du foncier, exposition solaire, raccordement au réseau), sans toujours prendre en compte les spécificités paysagères ou les usages agricoles existants.
- **Poids budgétaire de la transition énergétique**, qui mobilise des financements publics et privés importants (réseaux, production, rénovation, etc.), au détriment potentiel d'autres politiques prioritaires.

## 2.6.2 Les problèmes à gérer

Problèmes d'ordre énergétique et économique :

- **Vulnérabilité du territoire face aux chocs d'approvisionnement** (ex : flambée des prix de l'énergie, crise géopolitique).
- **Difficulté à garantir la compétitivité des entreprises** et la stabilité des charges pour les ménages.
- **Inégalités d'accès à la rénovation énergétique**, avec un risque de précarité accrue pour les ménages modestes.
- **Complexité et coût de modernisation des infrastructures** (réseaux, interconnexions, gestion intelligente de la demande).

Problèmes d'ordre environnemental et territorial :

- **Artificialisation ou fragmentation d'espaces naturels ou agricoles** liée à l'implantation de projets énergétiques (parcs solaires au sol, plateformes logistiques).
- **Atteintes potentielles à la biodiversité**, aux continuités écologiques et aux paysages emblématiques du territoire.
- **Tensions avec les agriculteurs ou riverains**, notamment en cas d'absence de concertation ou d'insertion paysagère insuffisante des projets.
- **Dégénération du cadre de vie**, si la transition énergétique ne s'inscrit pas dans une approche qualitative de l'aménagement.

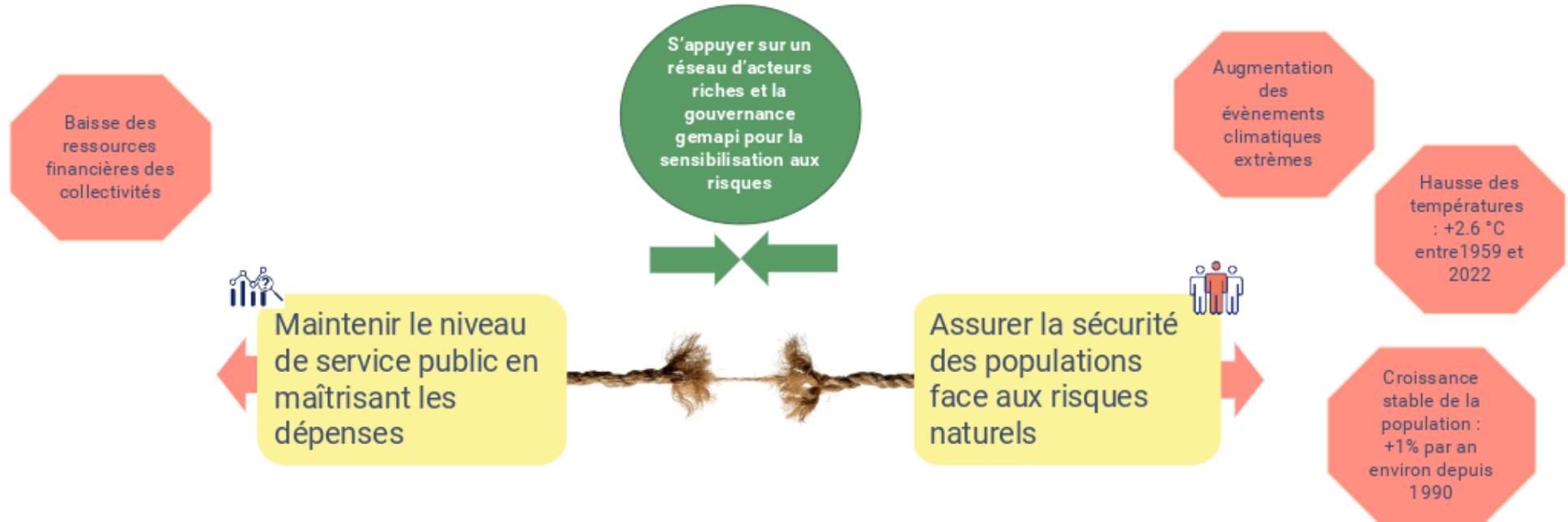
### 2.6.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Sur les zones agricoles ou en périphérie urbaine**, convoitées pour l'installation de centrales photovoltaïques ou de chaufferies biomasse, en concurrence avec la vocation nourricière des sols.
- **Dans les espaces de moyenne montagne ou les vallées**, sensibles en termes de biodiversité, de paysages et de pression touristique, et où des projets énergétiques peuvent être mal acceptés.
- **Dans les quartiers résidentiels anciens**, confrontés à des difficultés d'isolation thermique, d'accessibilité aux rénovations et d'inadaptation des bâtiments aux nouveaux standards énergétiques.

### 2.6.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Prioriser l'implantation d'énergies renouvelables sur des espaces déjà artificialisés** (toitures, parkings, friches), pour limiter la consommation de sols agricoles ou naturels.
- **Développer des formes d'énergie compatibles avec les usages agricoles**, comme l'agri-voltaïsme ou les haies énergétiques, en concertation avec les professionnels du secteur.
- **Favoriser la rénovation énergétique inclusive**, via des dispositifs d'accompagnement renforcés pour les ménages modestes (guichets, aides, tiers-financement).
- **Investir dans les réseaux intelligents** et les technologies de gestion de la demande (smart grids, stockage, autoconsommation collective) pour optimiser l'usage des énergies produites localement.
- **Encourager la participation citoyenne et la gouvernance locale** des projets énergétiques (coopératives, fonds participatifs, comités de suivi) pour garantir leur acceptabilité et leur ancrage territorial.
- **Soutenir les filières économiques locales** liées à la transition (filière bois énergie durable, rénovation du bâti, énergies thermiques locales, etc.), créatrices d'emploi et de valeur ajoutée locale.

## Conflit de soutenabilité #7



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour garantir un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre économique consistant à maintenir un niveau de service public satisfaisant tout en maîtrisant les dépenses des collectivités ;
- D'autre part, un enjeu d'ordre social résidant dans l'assurance de la sécurité des populations face aux risques naturels, notamment dans un contexte de multiplication des phénomènes climatiques extrêmes.

## 2.7.1 Les causes du conflit

- **Augmentation de la fréquence et de l'intensité des aléas naturels** (inondations, chutes de blocs, glissements de terrain), liée au changement climatique, qui mobilise des ressources importantes pour des interventions d'urgence, de remise en état et de sécurisation des infrastructures.
- **Vulnérabilité accrue du territoire** en raison de sa topographie montagnarde, de l'urbanisation des fonds de vallée, et de l'artificialisation des sols.
- **Poids croissant des dépenses imprévues** pour les communes exposées, compromettant leur capacité à investir dans les autres politiques publiques (mobilité, culture, petite enfance...).
- **Ressources financières limitées** des collectivités, notamment rurales ou de montagne, conjuguées à la nécessité d'assurer la continuité et la qualité des services publics, rendent la gestion de ces risques naturels particulièrement complexe.
- **Complexité des dispositifs de prévention et de financement** (PPRN, PGRI, GEMAPI, CRTE...), qui nécessitent une ingénierie difficilement mobilisable à l'échelle communale.

## 2.7.2 Les problèmes à gérer

### Problèmes d'ordre budgétaire et organisationnel :

- **Arbitrages budgétaires contraints** entre dépenses de prévention, de réparation, et services publics du quotidien.
- **Inégalités territoriales** dans la capacité à faire face aux aléas, entre communes bien dotées et petites collectivités sans marge de manœuvre.
- **Dépendance à des cofinancements ou à l'État**, difficilement mobilisables rapidement.

### Problèmes d'ordre social et environnemental :

- **Exposition croissante des personnes et des biens** : constructions en fond de vallée, accès routiers en zones instables.
- **Tensions entre urgences et prévention** : priorité aux réparations immédiates, au détriment de la planification de long terme et à la construction de projets structurants.

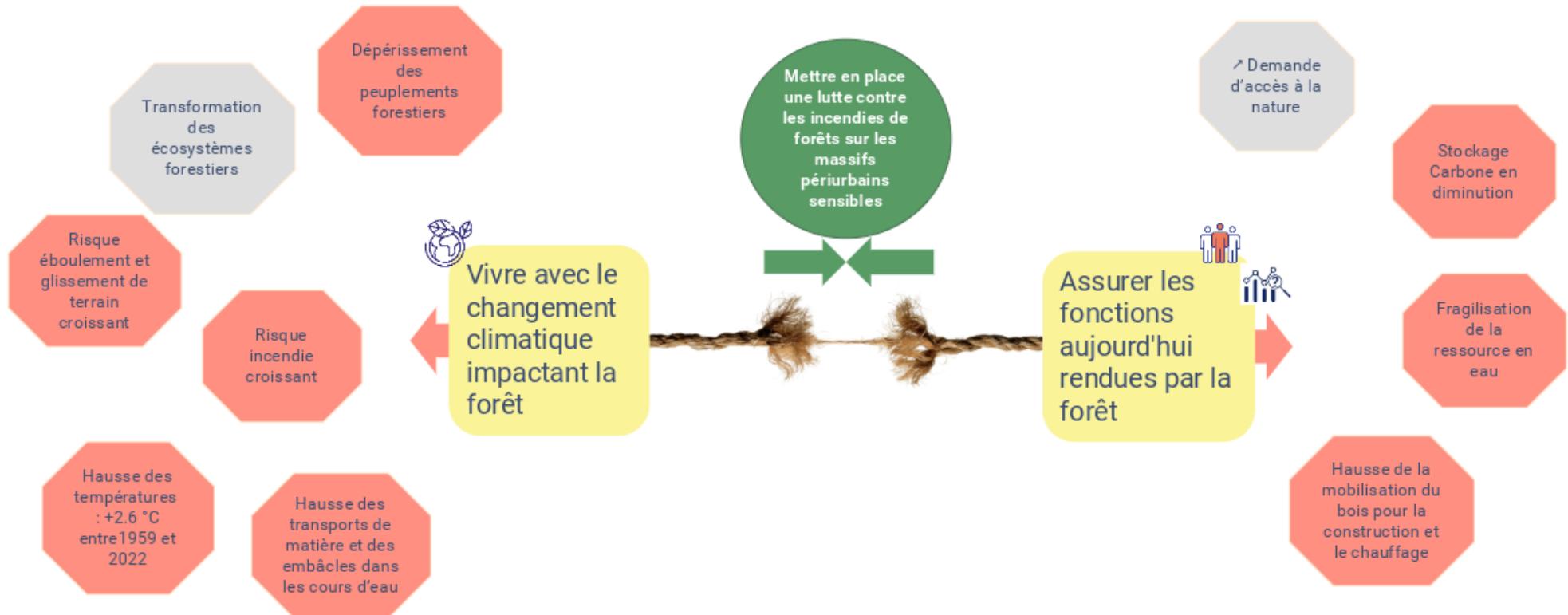
### 2.7.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Dans les vallées urbanisées**, où les infrastructures (routes, réseaux, logements) sont particulièrement exposées aux inondations ou mouvements de terrain, et coûteuses à entretenir ou à sécuriser.
- **Dans les communes rurales ou de montagne**, confrontées à des aléas gravitaires fréquents et à une faible capacité d'intervention, faute de moyens techniques et humains.
- **Sur les réseaux de circulation structurants**, essentiels à la vie quotidienne (accès aux soins, à l'école, au travail) mais vulnérables et difficilement redondants en cas de fermeture.

### 2.7.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Renforcer la coopération intercommunale** pour mutualiser les moyens humains, techniques et financiers, et mieux coordonner les investissements de prévention à l'échelle pertinente.
- **Inscrire la gestion des risques dans la planification territoriale**, via des documents d'urbanisme adaptés (intégration des aléas dans les PLUi, règles de constructibilité différenciées), et une hiérarchisation des zones prioritaires.
- **Développer les solutions fondées sur la nature (SFN)** pour limiter les effets du ruissellement, de l'érosion ou des crues, tout en préservant la biodiversité locale et les paysages. Ces approches, moins coûteuses en investissement et en entretien, présentent également des co-bénéfices en matière de qualité de l'air, de confort thermique et de cadre de vie.
- **Favoriser l'acculturation des habitants et des élus** aux enjeux de résilience en renforçant l'information, la formation et la préparation face aux risques naturels. L'acceptation d'un certain niveau de risque, appuyée par des outils de sensibilisation (exercices, campagnes, diagnostics), contribue à renforcer la résilience collective et à limiter les coûts liés aux interventions d'urgence.
- **Appuyer les petites communes en ingénierie** (SCOT, PETR, agences techniques départementales) pour monter des dossiers, sécuriser les financements, et anticiper les besoins.
- **Mobiliser la commande publique pour la résilience**, en intégrant des critères de robustesse, de réparabilité et de performance environnementale dans les investissements publics.
- **Élaborer des stratégies budgétaires anticipatrices**, intégrant les risques dans les prospectives financières des collectivités, pour éviter les arbitrages subis.

## Conflit de soutenabilité #8



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre environnemental consistant à vivre avec le changement climatique et à accompagner ses impacts sur l'écosystème forestier ;
- D'autre part, un enjeu économique et social résidant dans la nécessité d'assurer les fonctions aujourd'hui remplies par la forêt, qu'il s'agisse de la production de bois, de l'accueil des loisirs ou de la préservation des services écosystémiques essentiels au territoire.

## 2.8.1 Les causes du conflit

- **Accélération du changement climatique**, entraînant une augmentation des sécheresses, des incendies, des tempêtes, ainsi qu'une multiplication des crises sanitaires forestières (scolytes, chenilles, champignons...).
- **Dépérissement de nombreux peuplements forestiers**, en particulier les essences sensibles (épicéas, sapins, mélèzes), compromettant leur exploitation, leur régénération naturelle et leur fonction écologique.
- **Rendement décroissant des forêts exploitées**, combiné à la baisse de qualité du bois récolté, qui fragilise la filière bois-énergie et bois-construction.
- **Tensions croissantes entre les attentes des usagers** (habitants, promeneurs, touristes), souvent attachés à une forêt ouverte et inchangée, et la nécessité d'interventions parfois restrictives (coupes sanitaires, fermetures temporaires, changements d'essences), générant des incompréhensions, des conflits d'usage ou des changements de pratique.
- **Manque de moyens pour engager une gestion forestière plus résiliente**, faute d'ingénierie et d'investissement adapté au long cycle forestier.

## 2.8.2 Les problèmes à gérer

### Problèmes d'ordre environnemental :

- **Perte de biodiversité** liée à l'effondrement de certains habitats, à la simplification des peuplements ou aux crises sanitaires.
- **Affaiblissement de la capacité de régulation des milieux** : réduction du stockage de carbone, altération du rôle tampon des forêts dans les cycles hydrologiques ou les risques naturels.
- **Déséquilibres écologiques croissants** : intrusion d'espèces opportunistes, décalage entre sols/climats et essences présentes.

### Problèmes d'ordre économique et social :

- **Fragilisation de la filière bois**, du fait de l'instabilité des volumes exploitables, de la baisse de qualité et de la difficulté à planifier à long terme.
- **Remise en question des usages récréatifs et touristiques** en forêt (randonnée, sports nature), du fait des fermetures ou des dégradations des milieux.

- **Tensions sur le modèle économique forestier local**, reposant sur l'autofinancement via l'exploitation du bois, de moins en moins viable dans certaines communes.
- **Risques accrus pour les populations** en cas de perte des fonctions de protection naturelle contre l'érosion, les glissements ou les chutes de blocs.

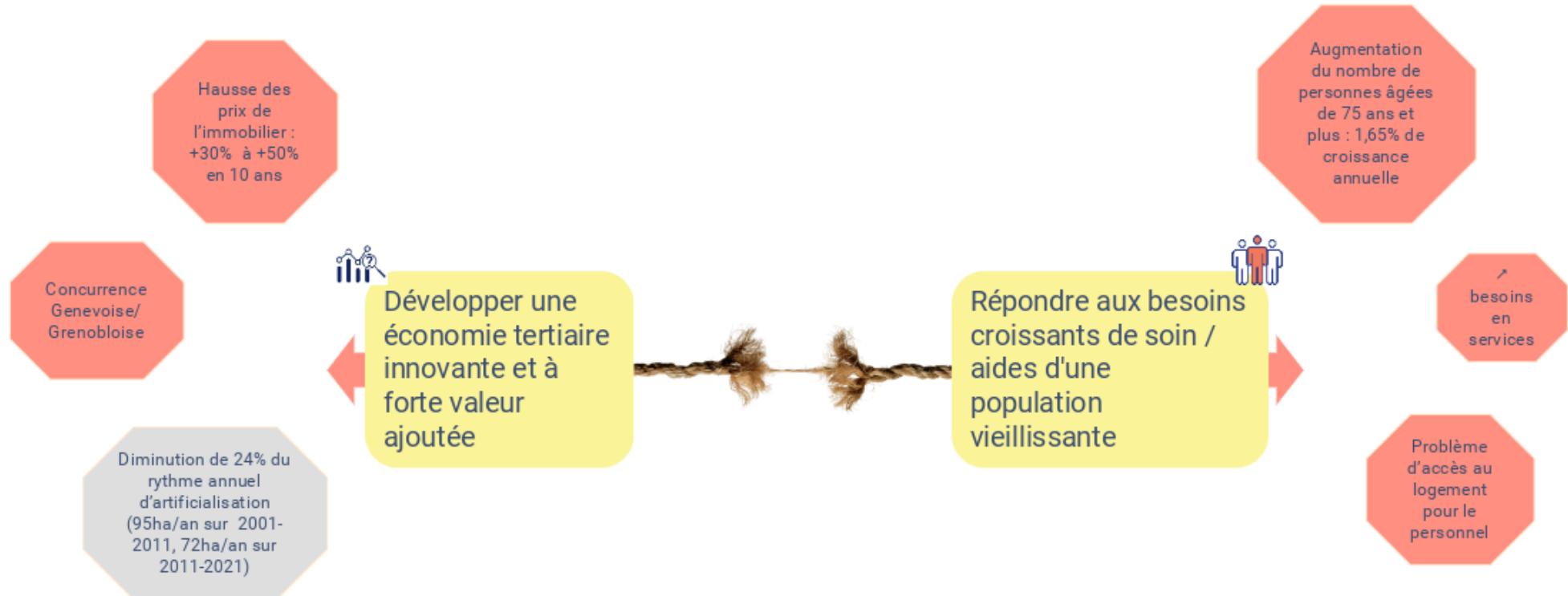
### 2.8.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Dans les massifs de moyenne altitude** (Bauges, Chartreuse, Combe de Savoie), où les peuplements vieillissants ou fragiles subissent les premiers effets visibles du changement climatique.
- **Dans les communes forestières propriétaires**, qui s'appuient historiquement sur la vente de bois pour financer des projets ou entretenir leurs forêts communales.
- **Dans les zones de loisirs en forêt**, de plus en plus exposées aux dangers liés au dépérissement, et nécessitant des restrictions d'usage croissantes.

### 2.8.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- **Adapter les pratiques sylvicoles** en diversifiant les essences, en recourant à des modes de gestion plus souples et résilients (futaies irrégulières, régénération naturelle assistée, etc.).
- **Accompagner les collectivités forestières dans leur stratégie d'adaptation**, via les Chartes forestières territoriales ou des projets de restauration écologique, permet d'associer les intérêts économiques, sociaux et environnementaux.
- **Investir dans la connaissance et la surveillance des écosystèmes**, pour suivre les dynamiques en cours, anticiper les risques, et orienter la régénération selon les évolutions climatiques locales.
- **Développer des filières bois adaptées à la ressource disponible**, en soutenant les usages locaux (bois énergie, bois dégradé, petits bois) et les circuits courts de transformation.
- **Encourager la sensibilisation et l'acceptation sociale des changements forestiers**, via des démarches d'éducation à l'environnement, de médiation forestière ou de communication touristique adaptée.
- **Valoriser les co-bénéfices des forêts multifonctionnelles**, en intégrant leur rôle dans la lutte contre le changement climatique, la santé publique, la gestion des risques et l'attractivité du territoire.
- **Mobiliser des financements spécifiques pour la transition forestière**, via les dispositifs climats-ressources (France 2030, fonds de compensation carbone, programmes LEADER, etc.).

## Conflit de soutenabilité #9



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre économique consistant à développer une économie tertiaire innovante et à forte valeur ajoutée, en s'appuyant sur des pôles d'excellence tels que Savoie Technolac et la dynamique du « Sillon Alpin » axée sur l'innovation et la compétitivité territoriale ;
- D'autre part, un enjeu d'ordre social résidant dans la nécessité de répondre aux besoins croissants de soins et d'aides d'une population vieillissante, dans un contexte de ressources publiques et foncières limitées.

### 2.9.1 Les causes du conflit

- **Compétition pour l'accès aux ressources financières, humaines et foncières** : le développement de l'économie tertiaire innovante, encouragée par la stratégie du SCoT qui priorise la densification des zones économiques existantes pour limiter l'étalement urbain, risque de marginaliser les projets sociaux et médico-sociaux, qui peinent à trouver leur place dans la programmation territoriale, faute de rentabilité immédiate ou de visibilité stratégique.
- **Création d'emploi déséquilibrée** : installation de cadres majoritairement au détriment des employés de la filière médico-sociale
- **Augmentation du nombre de personnes âgées**, prévalence des maladies chroniques qui entraînent une hausse des besoins en accompagnement et en équipements adaptés (EHPAD, centres de soins, logements seniors).
- Métiers du soin déjà confrontés à des difficultés de recrutement, dues à une inadéquation croissante avec le vivier de main d'œuvre, et à une faible attractivité liée aux conditions de travail difficiles.

### 2.9.2 Les problèmes à gérer

#### Problèmes d'ordre économique :

- Renforcer l'attractivité du territoire.
- Créer des emplois qualifiés et soutenir la croissance économique.
- Limiter l'étalement urbain par la densification des zones économiques existantes.

#### Problèmes d'ordre social :

- Garantir la cohésion sociale et la qualité de vie dans un contexte de vieillissement de la population.
- Développer des services de proximité et des infrastructures adaptées (EHPAD, résidences seniors, centres de soins, structures d'aides à domicile).
- Renforcer, attirer et former les professionnels de la filière médico-sociale, en tenant compte des besoins en logement, en mobilité et en qualité de vie au travail.

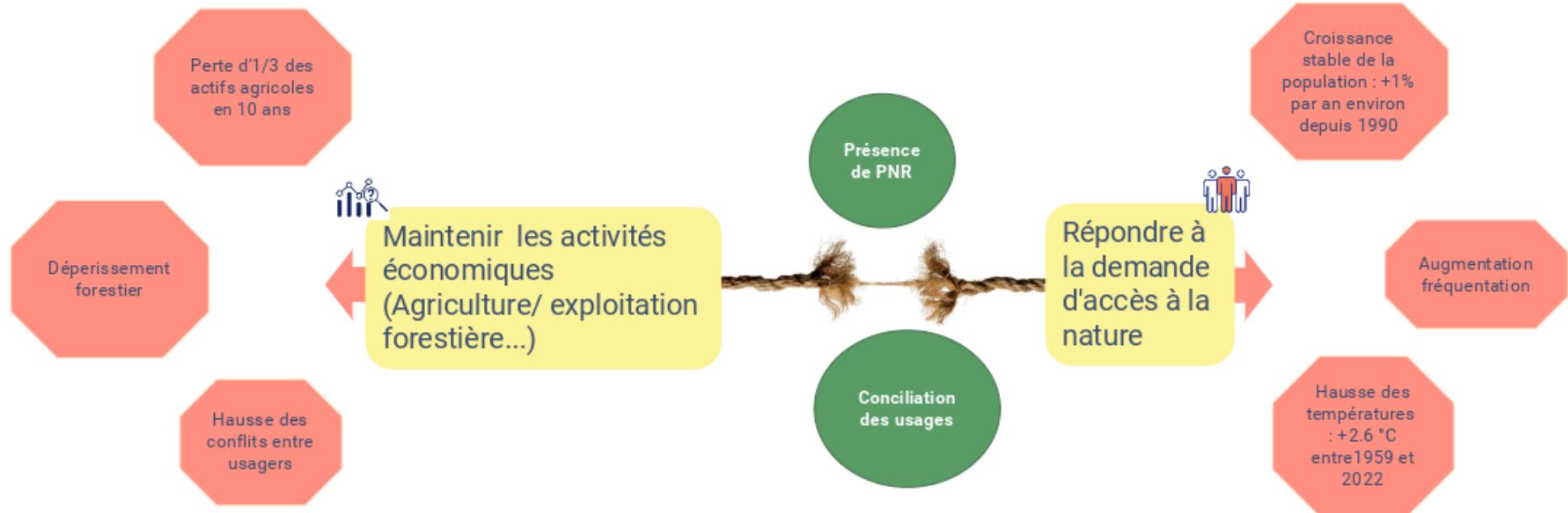
### 2.9.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- Dans les zones économiques : concurrence entre l'installation d'activités innovantes et les infrastructures sociales et médico-sociales.
- Dans la filière médico-sociale où le recrutement est de plus en plus tendu du fait de l'absence de main d'œuvre locale.
- Dans l'accès au logement pour les salariés du médico-social.
- Dans l'organisation territoriale, où la raréfaction du foncier limite l'installation de structures adaptées à l'accueil des personnes âgées ou dépendantes à proximité des services et des lieux de vie.

### 2.9.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- Utiliser l'innovation technologique et organisationnelle pour améliorer l'offre de soins et d'aides à la personne (télémedecine, domotique, plateformes de coordination, mobilité intelligente).
- Créer de nouveaux emplois qualifiés dans le secteur social en encourageant le lien entre filières technologiques et filières médico-sociales (santé-tech, silver economy), avec un appui à la formation et à la reconversion.
- Adopter une planification territoriale intégrée, associant acteurs économiques, sociaux et sanitaires, pour mutualiser les ressources, optimiser l'utilisation du foncier et garantir un développement équilibré, au service de l'ensemble de la population.
- Développer des tiers-lieux de santé, des maisons des aidants, des projets immobiliers partagés (alliant logements, services à la personne, espaces de travail) et des clusters santé-tech pour faire converger innovation et réponses aux besoins sociaux.
- Encourager l'émergence de modèles économiques conciliant performance et utilité sociale.

## Conflit de soutenabilité #10



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre économique consistant à maintenir les activités économiques liées à l'agriculture et à la forêt, piliers de la vitalité locale et de la préservation des paysages ;
- D'autre part, un enjeu d'ordre social résidant dans la nécessité de répondre à la demande croissante d'accès à la nature, pour les loisirs, le bien-être et la qualité de vie des habitants.

## 2.10.1 Les causes du conflit

- La rentabilité des exploitations est menacée par l'artificialisation des terres et la concurrence avec d'autres usages
- Les habitants expriment une demande croissante d'accès à la nature, recherchant des espaces ouverts pour les activités de plein air, les loisirs et le ressourcement,
- Les conflits d'usage se multiplient (dégradation des sols, piétinement des cultures, perturbation de la faune, conflits entre exploitants et usagers).
- La pression foncière accrue, l'attractivité résidentielle du territoire et la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN) exacerbent ces tensions.

## 2.10.2 Les problèmes à gérer

### Problèmes d'ordre économique :

- Assurer la rentabilité des exploitations agricoles et forestières face à la concurrence des usages récréatifs et à la fluctuation des marchés.
- Préserver les paysages ruraux et les savoir-faire locaux qui sont essentiels pour l'identité et l'économie du territoire.
- Protéger les terres agricoles et forestières de la conversion en espaces bâties ou de loisirs afin de préserver la souveraineté alimentaire locale et la filière bois.

### Problèmes d'ordre social :

- Satisfaire les attentes des habitants en matière d'accès à des espaces naturels pour les loisirs et le bien-être.
- Gérer l'augmentation de la fréquentation des espaces naturels sans nuire à leur intégrité écologique et aux activités productives.
- Promouvoir une qualité de vie qui attire et retient les habitants, tout en respectant les activités économiques locales.
- Effacement progressif de la fonction productive dans les représentations collectives, au profit d'un usage purement paysager ou touristique.
- Érosion du lien entre habitants et monde rural, alimentant l'incompréhension mutuelle et les tensions de voisinage ou d'usage.

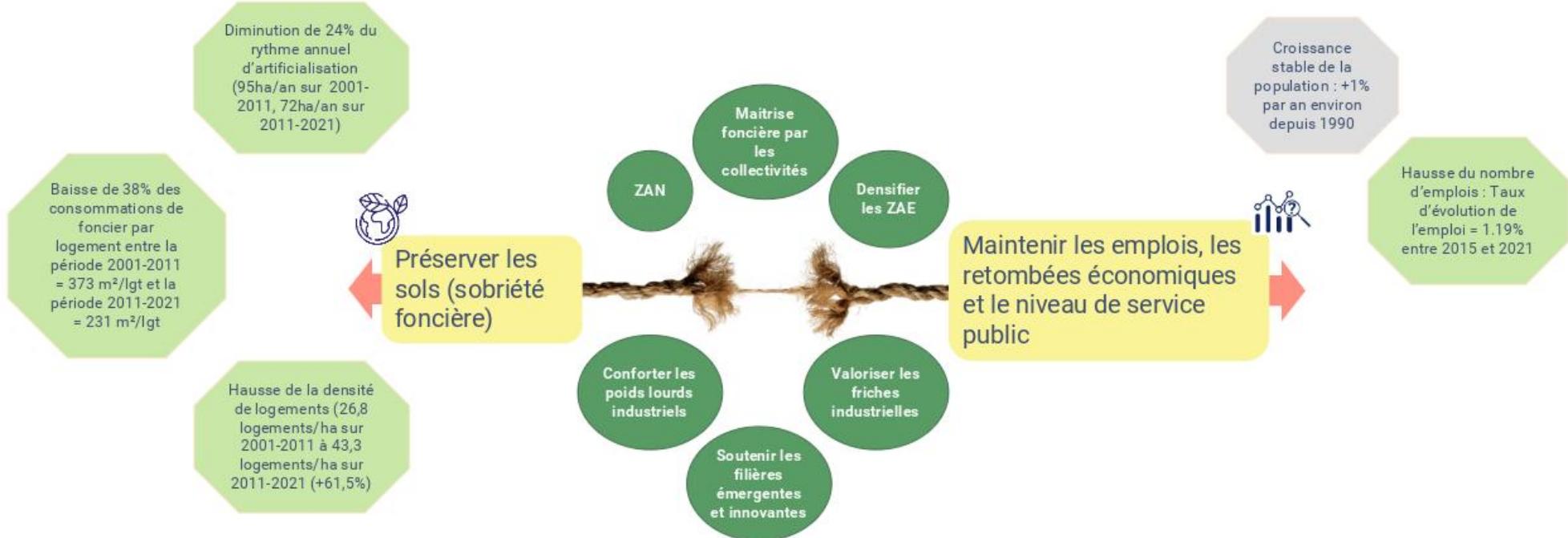
### 2.10.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- Sur les terres agricoles et forestières qui sont de plus en plus sollicitées pour des usages récréatifs ;
- Dans les zones périurbaines, où la pression foncière est forte et où les attentes en matière de qualité de vie et d'accès à la nature sont particulièrement élevées.
- Dans les zones de contact entre villes et espaces agricoles ou forestiers, notamment autour des centralités urbaines ou des villages en expansion.
- Le long des itinéraires de randonnée ou des chemins de promenade, traversant des terres exploitées ou des alpages pâturés.
- Dans les vallées et piémonts où se cumulent pression résidentielle, activité touristique, et présence de terres agricoles convoitées.

### 2.10.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- Valoriser les espaces agricoles et forestiers à travers l'agritourisme, les circuits courts, les sentiers pédagogiques ou les chartes de bonnes pratiques permet de concilier production et accueil du public, tout en générant des revenus complémentaires pour les exploitants.
- Concevoir une planification territoriale intégrée, associant les acteurs économiques, les collectivités et les usagers, qui favorise la co-construction de solutions équilibrées, telles que la gestion partagée des espaces, la limitation des équipements de loisirs sur les terres stratégiques, ou la création de zones multifonctionnelles.
- S'appuyer sur la montée en puissance de la conscience collective autour de la préservation des ressources et du respect des espaces productifs pour encourager l'émergence de nouveaux modèles de gouvernance et de valorisation
- Renforcer la sensibilisation et la médiation, par des campagnes locales, une signalétique claire, ou la mise en place de référents territoriaux.
- Développer des chartes d'usage ou des règlements concertés entre exploitants, collectivités et usagers pour encadrer les pratiques récréatives dans les milieux agricoles et forestiers.
- Valoriser culturellement les espaces ruraux en soutenant des projets éducatifs, culturels ou coopératifs autour de la nature cultivée, afin de retisser un lien pour renforcer le lien entre habitants, producteurs et milieux naturels, en ancrant la préservation de ces espaces dans un récit collectif et dans des pratiques partagées.

## Conflit de soutenabilité #11



Le territoire de Métropole Savoie doit répondre à deux enjeux majeurs pour assurer un développement soutenable :

- D'une part, un enjeu d'ordre environnemental consistant à préserver les sols, en protégeant les espaces naturels et agricoles face à la pression foncière croissante ;
- D'autre part, un enjeu d'ordre économique résidant dans la nécessité de maintenir les emplois, les retombées économiques et le niveau de service public, indispensables à l'attractivité et à la vitalité du territoire.

## 2.11.1 Les causes du conflit

- La croissance démographique et la hausse de l'attractivité économique qui génèrent une demande accrue en logements, en infrastructures et en équipements publics. Cette problématique est accentuée par **le modèle d'aménagement historique**, qui suit une logique extensive, freinant l'acceptabilité des opérations de densification ou de renouvellement urbain.
- **Développement économique recherché**, notamment via de nouvelles implantations (plateformes logistiques, entreprises tertiaires, services à la population) nécessitant du foncier.
- **L'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** qui limite l'urbanisation, même dans des territoires en croissance, et restreint la possibilité d'extension des surfaces urbanisables.
- **La préservation des sols**, indispensable à la sécurité alimentaire, à la protection de la biodiversité et au maintien des services rendus par les écosystèmes (régulation hydrique, filtration des polluants, stockage de carbone, régulation thermique), est également essentielle à la qualité des paysages, qui contribuent au bien-être des habitants, à l'attractivité touristique et à l'identité du territoire. Ces fonctions entrent directement en tension avec les besoins d'aménagement liés au développement.

## 2.11.2 Les problèmes à gérer

### Problèmes d'ordre environnemental :

- Protéger les sols pour garantir la résilience écologique, soutenir les filières agricoles et touristiques, et préserver la ressource en eau.
- Maintenir la multifonctionnalité des sols pour assurer des services écosystémiques vitaux et lutter contre le changement climatique.
- **Fragmentation des espaces naturels et agricoles** si les implantations se poursuivent de manière dispersée.
- **Dégradation du cadre paysager**, liée à l'extension d'aménagements peu intégrés (zones d'activités, constructions dispersées, infrastructures ...) qui peut entraîner une baisse de l'attractivité touristique et nuire au cadre de vie des habitants.

### Problèmes d'ordre économique :

- Créer et maintenir des emplois dans des secteurs économiques structurants tels que l'agriculture, le tourisme, l'industrie et les services.
- Adapter les services publics aux besoins d'une population croissante, tout en optimisant l'utilisation des ressources foncières disponibles.

- Répondre à la demande en logements et infrastructures sans compromettre les objectifs de sobriété foncière, tout en limitant le renchérissement du coût du logement et de l'activité.
- **Risque de décrochage de certaines communes**, qui ne peuvent accueillir de nouveaux habitants ou services du fait des contraintes réglementaires.

#### 2.11.3 Où se matérialise ce conflit sur le territoire

- **Dans les communes à forte attractivité résidentielle et économique**, confrontées à un double besoin de logements et de zones d'activités, mais contraintes par la ZAN (notamment autour de Chambéry, Aix-les-Bains, et sur les grands axes de vallée).
- Dans les zones périurbaines, les espaces déjà urbanisés et les friches industrielles, car elles sont souvent ciblées pour la réhabilitation et la densification.
- Dans les zones rurales, où la protection des sols et des paysages peut entrer en conflit avec les projets de développement économique.

#### 2.11.4 Des pistes (non exhaustives) pour dépasser ce conflit

- Densifier et réhabiliter des espaces déjà urbanisés (friches, dents creuses, reconversion de bâtiments) pour répondre à la demande économique et sociale sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles.
- Innovation dans l'aménagement du territoire, la mixité des usages et l'intégration de solutions fondées sur la nature pour favoriser la compatibilité entre développement économique, maintien des services publics et préservation des sols tout en faisant progresser en qualité de vie.
- Anticiper les besoins, optimiser l'utilisation des ressources foncières et renforcer la résilience du territoire par la planification territoriale concertée, associant l'ensemble des acteurs.
- Encourager le développement d'une économie de la sobriété foncière, intégrant les filières du réemploi, de la rénovation et des services de proximité, pour créer de l'activité sans artificialiser, tout en répondant aux enjeux sociaux.
- La mobilisation citoyenne et l'innovation sociale, à travers des projets coopératifs d'habitat ou d'activités, peut faciliter l'acceptabilité de projets plus denses ou mixtes, tout en réconciliant cadre de vie et préservation foncière.

# ANNEXES

## 1.1 Évolution des prix de l'immobilier

